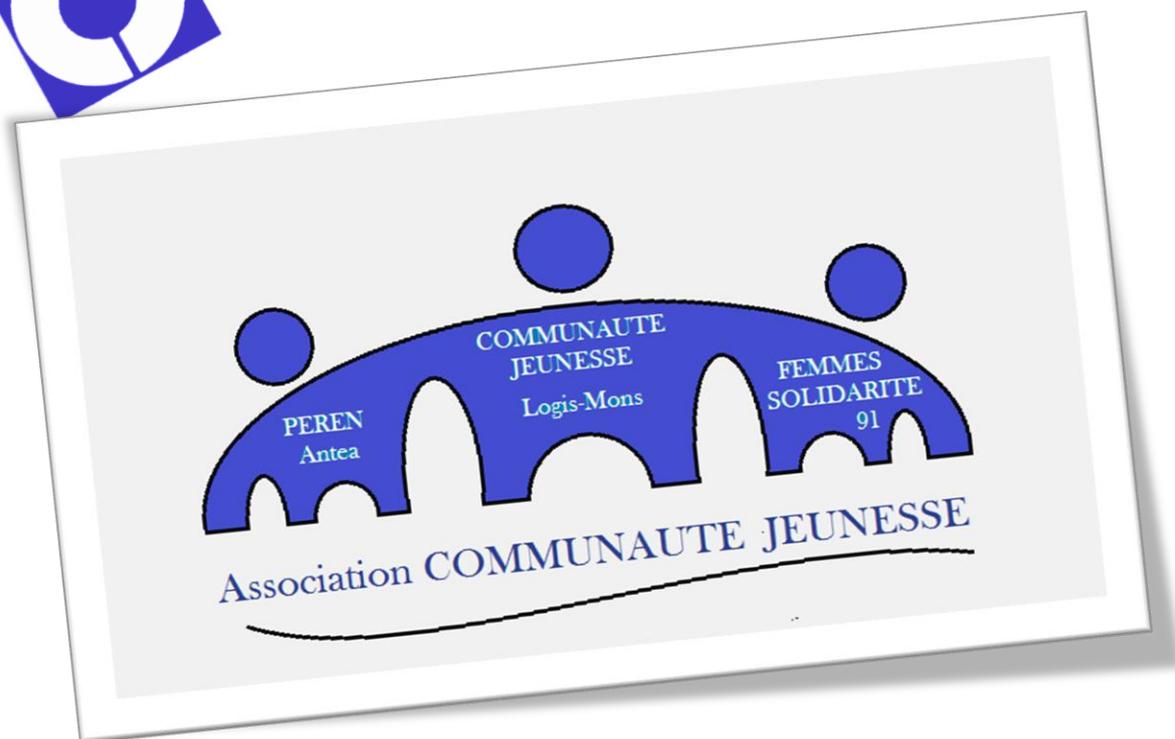


# RAPPORT D'ACTIVITE



## 2019

Association COMMUNAUTE JEUNESSE  
21 avenue Jules Vallès - 91200 ATHIS-MONS  
Tél. 01 69 38 36 70 - Fax 01 69 38 74 15  
Courriel : [acj.secre@free.fr](mailto:acj.secre@free.fr)

Site : [www.comjeun.fr](http://www.comjeun.fr)



Ville d'Atthis-Mons





<b>I. L'ETABLISSEMENT JULES VALLES - HEBERGEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS) .....</b>	<b>8</b>
1.LES ADMISSIONS.....	8
2. LES PERSONNES HERBERGEES .....	9
3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 8 MISSIONS.....	10
3.1. L'accès aux droits .....	10
3.2. L'accès à la santé .....	12
3.3. Le soutien à la parentalité.....	13
3.4. L'accès à l'emploi.....	14
3.5. L'accès au logement .....	16
3.6. L'accès à la culture et aux loisirs .....	19
3.7. L'exercice de la citoyenneté .....	21
3.8 La qualité des hébergements .....	22
4. LES SORTIES .....	23
5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS .....	24
<b>CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE .....</b>	<b>25</b>
1. PLACES D'URGENCE .....	25
2. URGENCE FAMILLES – ALTHO .....	26
<b>II. LOGIS MONS .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU SERVICE .....</b>	<b>28</b>
1. Origines du service .....	28
2. Un accompagnement spécifique .....	29
<b>CHAPITRE 2 : BILAN DES DISPOSITIFS .....</b>	<b>30</b>
1. L'accompagnement social lié au logement.....	30
1.1.Aide au projet avec hébergement.....	31
1.2.Aide au projet sans hébergement.....	34
1.3.L'accompagnement social lié à l'ACCES au logement.....	34
1.4.L'accompagnement social lié au MAINTIEN dans le logement.....	35
2. Le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement.....	38
2.1. Les origines de la demande.....	38
2.2. Les Diagnostics.....	38
2.3. Les ménages accompagnés en 2019.....	39
2.4. Les ménages relogés en 2019 .....	42
2.5. Les fins d'accompagnements .....	43
3. AVDL HORS DALO .....	44
3.1 L'accompagnement individuel .....	44
3.2 L'accompagnement collectif .....	46
<b>II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91».....</b>	<b>49</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT .....</b>	<b>52</b>
1. L'activité de l'hébergement .....	52
3. Soutien à la parentalité : enfants & parents.....	60
4. Sortie et relogement en 2019.....	62
5. Rapport d'activité C.ESF.....	64

6. Rapport psychologue .....	65
<b>CHAPITRE 2 : LIEU d'ECOUTE d'ACCUEIL et d'ORIENTATION .....</b>	<b>67</b>
1. L'Activité Ecoute .....	68
2. Les prestations .....	69
3. L'Activité Accueil .....	70
4. La prise en charge thérapeutique .....	74
<b>CHAPITRE 3 : LES FORMATIONS : SENSIBILISER &amp; PREVENIR.....</b>	<b>75</b>
<b>IV. PEREN &amp; ANTEA .....</b>	<b>79</b>
<b>CHAPITRE 1 : PEREN .....</b>	<b>79</b>
1. L'ACTIVITE AVEC LE PUBLIC.....	82
1.1. L'activité en direction du public.....	82
1.1.1. Les nouvelles demandes .....	82
1.1.2. La file active .....	82
1.1.3. L'accueil du public.....	82
1.2. L'orientation du public vers les structures de soins .....	83
2. LE TRAVAIL EN RESEAU .....	84
2.1. L'activité avec les partenaires.....	84
2.2. Répartition selon l'origine de la demande.....	84
3. LA FILE ACTIVE : TYPOLOGIE DU PUBLIC .....	85
3.1. Par sexe et par âge.....	85
3.2. Répartition par ville de résidence .....	86
3.3. Par modes d'hébergement.....	87
3.4. Par structure familiale .....	87
3.6. Par rapport niveau de formation .....	88
3.7. Selon les ressources.....	89
3.8. Selon le relationnel .....	90
3.9. Selon le repérage de signes cliniques .....	90
3.10. Les évènements de la vie .....	91
4. CONVENTION AVEC LA CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL A JUVISY .....	92
<b>CHAPITRE 2 : ANTEA .....</b>	<b>93</b>
1. FILE ACTIVE .....	93
1.1 Détail de la file active .....	93
1.2 Délais d'attente .....	94
1.3 Trois sites : Athis Mons et Ris Orangis et Grand Vaux .....	94
1.4 Les mineurs reçus à Athis-Mons .....	95
1.4.1 Répartition par genre .....	95
1.4.2 Origine géographique .....	95
1.4.3 Répartition par quartiers .....	96
1.4.4 Origine de la demande.....	97
1.5 Les mineurs reçus à Ris-Orangis .....	98
1.5.1 Répartition garçons/filles.....	98
1.5.2 Origine géographique .....	98
1.5.3 Répartition par quartiers .....	99
1.5.4 Origine de la demande.....	99

1.6 Les mineurs reçus au Grand Vaux à Savigny .....	100
1.6.1 Répartition garçons/filles.....	100
1.6.2 Origine de la demande.....	101
1.6.3 Etablissements scolaires et scolarité.....	101
2.UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REPONDRE AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES .....	102
2.1.Répartitions du public par sexe et âge .....	102
2.2 Origine géographique .....	103
2.3 Scolarité .....	104
2.4 Lieu de vie et composition familiale .....	104
3.Risques psychosociaux – difficultés relationnelles – symptomatologie à l’arrivée.....	105
3.1 Risques psychosociaux .....	105
3.2 Difficultés relationnelles .....	106
3.3 Symptomatologie à l’arrivée.....	106
4. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE .....	107
4.1 Entretiens .....	107
4.2 Orientations.....	107
5. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PARTENAIRES.....	108
5.1 Actions en direction du réseau de partenaires .....	108
5.2 Origine des adresses .....	109
<b>LES SERVICES TECHNIQUES.....</b>	<b>110</b>
<b>BILAN SOCIAL &amp; FINANCIER.....</b>	<b>111</b>

## INTRODUCTION

Pour rappel, l'association Communauté Jeunesse gère trois établissements :

➤ **L'établissement Jules Vallès** (tout public) :

114 places d'hébergement d'insertion  
 40 places d'hébergement d'urgence pour familles (ALTHO)  
 4 places d'urgence en collectif  
 Le dispositif Logis Mons (accompagnement social « hors les murs »)

➤ **L'établissement PEREN** et son antenne ANTEA (public en souffrance psychique)

➤ **L'établissement Femmes Solidarité** (femmes victimes de violences conjugales) :

39 places d'insertion  
 45 places d'urgence pour familles (ALTHO)  
 19 places d'urgence  
 Des actions de formations  
 Une domiciliation  
 Un Lieu Ecoute, d'Accueil et d'Orientation

Vous trouverez, en détail dans ce rapport d'activité, l'expression de chacune de nos actions ainsi qu'un panorama typologique des personnes qui ont été accueillies tout au long de l'année.

Cette année 2019 est caractérisée par un taux d'occupation dans les établissements Jules Vallès et Femmes Solidarité qui a dépassé les 100% et par une augmentation significative de la file active du PEREN et d'ANTEA, grâce au renforcement de l'équipe.

Nous avons débuté les travaux de mise en conformité du RGPD (Registre Général de Protection des Données). Ce travail long et complexe, a fait l'objet d'une formation des cadres d'encadrement à l'URIOPS, mais il est certain que ce sera un travail qui devra se dérouler dans le temps, avec les équipes.

Notre Conseil d'Etablissement est devenu un CSE (Conseil Social et Economique). Cette transformation qui a été l'occasion d'approfondir les différents registres dans lesquels les délégués du personnel intervenaient déjà, nous a incité à protocoliser plus systématiquement et différemment, les échanges nombreux que nous avons.

Une association ne peut vivre sans son partenariat, c'est pourquoi nous avons intégré cette année la Conférence Intercommunale du Logement « Grand Orly Seine Bièvre », le Conseil Local de Santé Mentale d'Evry Courcouronnes, ainsi que la Fédération Solidarité Femmes.

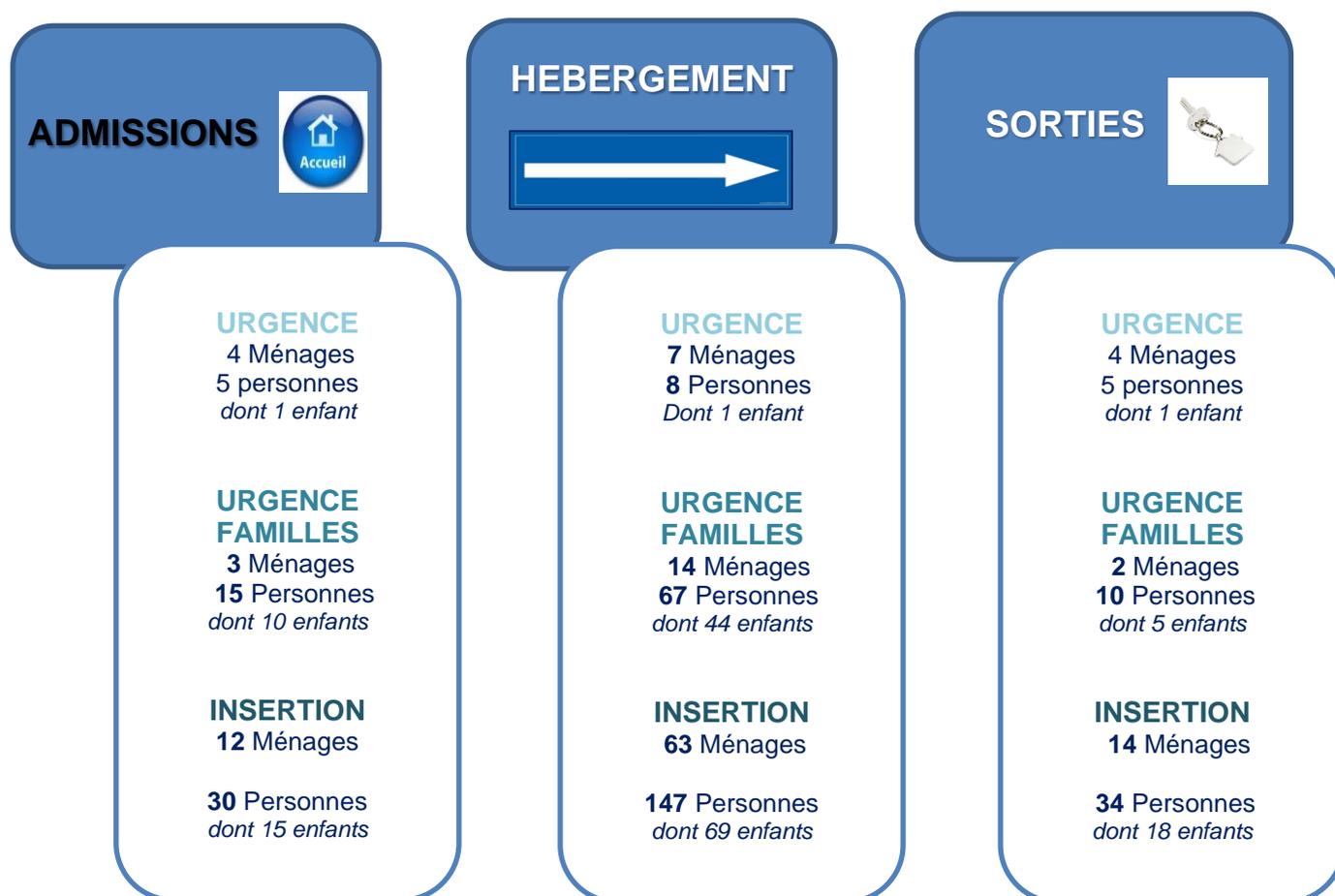
Enfin, une association doit savoir s'adapter aux nouveaux défis qu'elle rencontre, et c'est en cela que Communauté Jeunesse continue de veiller aux mieux à la qualité des accompagnements qu'elle mène, tout en étant toujours en recherches de nouveaux projets. Je fais confiance à l'équipe d'encadrement, que je félicite pour sa réactivité, son sérieux et son attachement aux Valeurs de notre association.

Je remercie l'ensemble des salariés ; Jamais ils ne baissent les bras et leur investissement dans le travail de l'association est remarquable.

Pascale Fourrier

Directrice

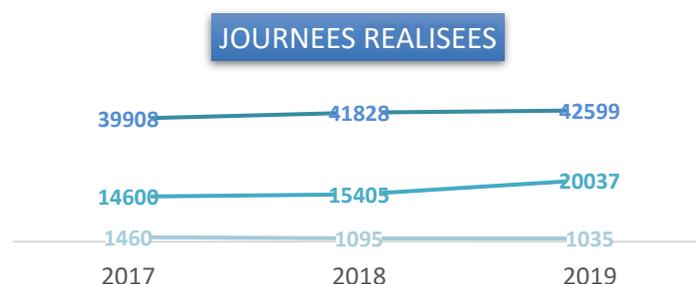
## I. L'ETABLISSEMENT JULES VALLES - HEBERGEMENT



Le CHRS JULES VALLES accueille et héberge inconditionnellement des ménages (personnes seules, couples et familles) orientés par le SIAO. Il propose un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé. Le CHRS est divisé en deux antennes : l'antenne d'Athis-Mons et l'antenne de Ris-Orangis

- **Sur 4 places d'URGENCE**, en application à l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre en œuvre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.
- **Sur 55 places d'URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif ALTHO (ALTerNative à l'HOtel), sont accueillies et accompagnées des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler à l'accès à un logement autonome.
- **Sur 114 places d'INSERTION**, en application de l'article L 345-1 du CASF, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à l'accès à un logement adapté et autonome.

TAUX D'OCCUPATION		
URGENCE	URGENCE FAMILLES*	INSERTION
<b>70.9%</b> 1035 sur 1460 journées à réaliser	<b>99.8%</b> 20037 sur 20075 journées à réaliser	<b>102.4 %</b> 42599 sur 41610 journées à réaliser



## CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS)

Les 114 places d'hébergement d'insertion sont réparties sur :

- 35 appartements **diffus** (du T1 au T4) pour **95 places** dont **11 places en semi-collectif**
- 6 studios et T2 en **collectif** pour **11 places**
- 8 studios sur la **Résidence ADOMA** d'Athis-Mons pour **8 places**



	Studio ADOMA	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons	1	13	2	4	4	24
Antenne Ris-Orangis	7	7	4	7	0	25
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>49 appartements</b>

L'hébergement autonome (non-partagé), dans les communes à proximité des services, **au sein de logements diffus est privilégié** par l'Association pour **faciliter l'intégration** des personnes, des familles et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité, les **préparer à l'accès au logement**, et **impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux**.

### 1. LES ADMISSIONS

L'offre d'hébergement diversifiée du CHRS permet **de proposer l'accueil de tout type de composition familiale** (de la personne seule au couple avec 5 enfants) **et d'adapter cet accueil aux situations et besoins spécifiques des personnes orientées** (diffus ou collectif).

#### 30 personnes admises



8 femmes 7 hommes 15 enfants

L'ensemble des places vacantes est mis à disposition du SIAO qui a orienté **9 ménages** sur 2019 (26 personnes).

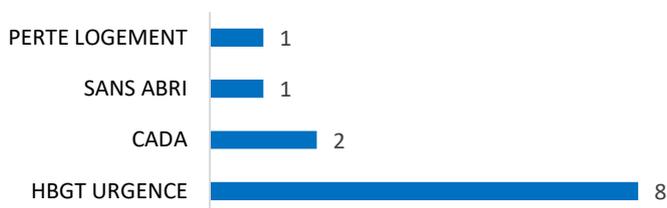
**3 ménages** (2 personnes seules et 1 famille monoparentale) **ont été directement orientés par le service Urgence** de l'établissement Jules VALLES.

	Personnes seules	Couples Familles	Total
Hommes isolés	4		4
Familles monoparentales		4	4
Femmes isolées	1		1
Familles biparentales		3	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12 ménages</b>

La procédure d'Admission :

- Les antennes d'Athis-Mons et de Ris-Orangis informent le SIAO par mail et via le logiciel **SI-SIAO** des disponibilités.
- Le SIAO soumet la candidature d'un **ménage** qui **doit personnellement contacter le service, en tant que demandeur d'hébergement**, et convenir de la date d'entretien de préadmission.

- **L'entretien de préadmission est mené par deux travailleurs sociaux, rencontrant individuellement chaque membre de la famille (adultes et enfants).** Ce temps d'écoute et d'échange permet de **faire le point sur le parcours, la situation, la demande et le projet de chaque personne orientée.**
- La candidature est présentée en **Commission d'admission** afin d'évaluer l'**adéquation de la demande d'hébergement du ménage orienté avec l'offre d'accompagnement proposé.** Ce dernier s'appuie sur l'**adhésion de la personne à s'engager dans un suivi socio-éducatif individualisé et soutenu (entretiens hebdomadaires obligatoires)** indispensable à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'insertion et d'accès au logement.



Motifs de l'Admission :

Comparativement à 2018, nous notons pour cette année 2019 une diminution des orientations de ménages sortants de CADA et une **augmentation de ménages sortants d'accueil d'urgence (en structure ou en hôtel).**

2. LES PERSONNES HERBERGEES

	Personnes seules	Couples Familles	Total
Hommes isolés	19		19
Familles monoparentales		22	22
Femmes isolées	7		7
Familles biparentales		13	13
Couples		2	2
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>63 ménages</b>

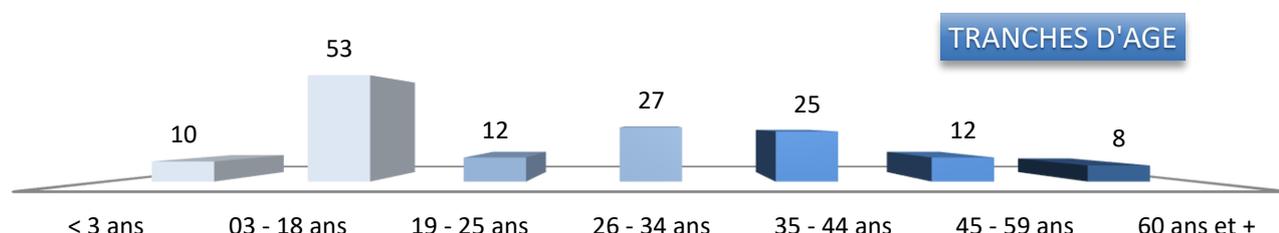
147 personnes hébergées



44 femmes 34 hommes 69 enfants

En 2019, **les couples et les familles représentent 59% du public** accueilli et accompagné sur

le CHRS., dont une majorité de familles monoparentales (59% des familles accueillies). Les personnes seules représentent 41% du public.



47% des personnes hébergées sont des enfants (69 dont 8 jeunes majeurs).

Les enfants bénéficient d'un accueil et d'un suivi personnalisé :

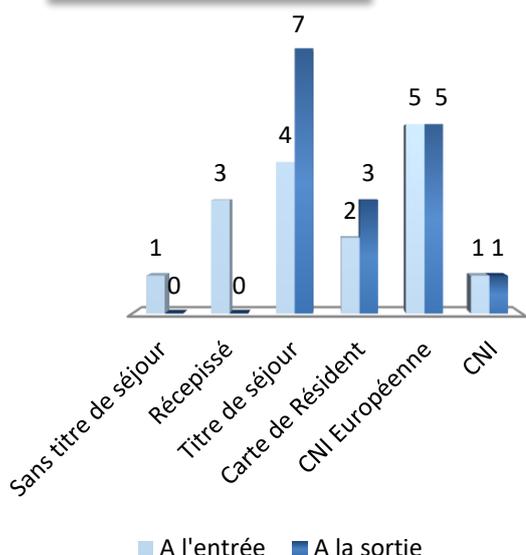
- Rencontrés individuellement le jour de l'entretien de préadmission, le service leur est présenté.
- Un **livret d'accueil enfant** leur est transmis et commenté le jour de l'admission de la famille.
- Ils sont **vus et reçus régulièrement** (1 à 2 fois par mois), dans le cadre des visites sur le lieu d'hébergement ou d'entretiens fixés sur le service (en fonction de leur âge et leur projet).
- **Certains enfants** (en fonction de problématiques particulières repérées) **et l'ensemble des jeunes majeurs bénéficient d'un accompagnement individuel.** Nous constatons une **augmentation**

constante du nombre d'enfants majeurs (12% des enfants en 2019 contre 4% en 2018) qui accompagnent leurs parents en centre d'hébergement. Ils nécessitent une attention, un suivi et un projet singulier au regard de leur âge et de la place particulière qu'ils peuvent occuper dans la cellule familiale.

### 3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 8 MISSIONS

#### 3.1. L'accès aux droits

SITUATION ADMINISTRATIVE DES 16 ADULTES SORTIS



Parce qu'il propose un accueil inconditionnel, **le quart des personnes sorties du CHRS en 2019 présentaient à leur entrée un statut administratif précaire**, dépourvues du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation (4 adultes sur 16).

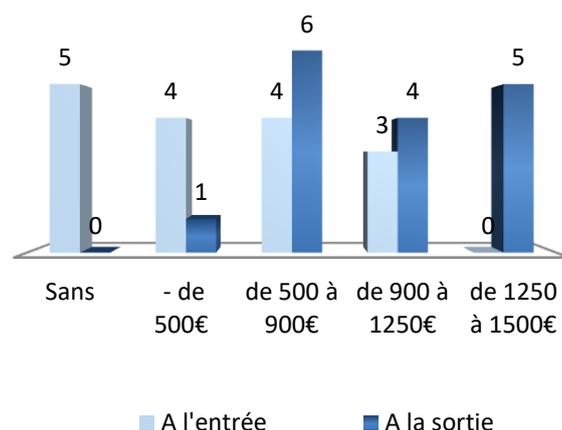
**L'accompagnement ne se limite pas à de la procédure administrative** (en fonction de l'étude et de l'actionnement de tous les leviers possibles). **Il s'adapte à chaque personne**, au regard de son parcours, de ses besoins et de ses capacités. L'accès aux droits fondamentaux, aux soins physiques et psychologiques, le soutien à la parentalité sont également travaillés. **L'accompagnement s'appuie sur un réseau de partenaires afin de favoriser la création de liens (associations caritatives), l'autonomie des personnes et travailler à leur régularisation (associations spécialisées en droit des étrangers).**

La grande majorité des ménages orientés vers le CHRS présentent une situation financière extrêmement fragile.

**Plus de la moitié des adultes sortis en 2019 disposaient à leur arrivée d'aucun revenu ou de revenus inférieurs à 500 euros.** (9 adultes sur 16)

**La quasi-totalité d'entre-eux (15 sur 16) sortent du dispositif avec des ressources stables comprises entre 500 et 1500 euros.**

MONTANT DES RESSOURCES DES 16 ADULTES SORTIS



L'accompagnement soutiendra les personnes à **faire évoluer et à stabiliser le niveau de leurs ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets** (demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de **garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.**

L'accompagnement des personnes à accéder à leurs droits suppose d'évaluer, **au travers des échanges, ce qui a pu empêcher la réalisation de ces démarches**

**avant l'entrée en CHRS.** Au-delà d'un problème d'information et de compréhension des procédures complexes d'accès et de recours aux droits auxquels ils peuvent prétendre, il s'agit de repérer les causes des blocages nés d'une histoire ou d'un rapport à l'environnement personnels.



**L'identification et l'analyse en équipe des éléments de position sociale, de connaissance et de capacité d'action permet d'ajuster l'accompagnement pour prioriser et rendre effectives dans la durée les démarches effectuées par et pour les personnes.** Il s'agit de construire également dans le temps et en fonction de l'évolution des situations, les étapes nécessaires à l'accès à des droits particuliers (mise sous protection, reconnaissance adulte handicapé..).

**En 2019, les ménages accompagnés ont été particulièrement confrontés à des difficultés réelles et parfois dommageables dans le traitement et le délai de leurs demandes auprès des services et administrations.**

Pour exemple les personnes étrangères qui n'arrivent pas à obtenir un rendez-vous en ligne auprès de la Préfecture risquent la non-délivrance ou l'absence de renouvellement du titre de séjour avec des conséquences dramatiques sur leur situation qu'il faut prévenir et traiter (suspension des droits, perte de l'emploi).

**La sollicitation et l'implication répétées du travailleur social sur des questions techniques et administratives pour soutenir ces demandes et les débloquent sont alors indispensables** même pour certains ménages ayant un niveau d'autonomie suffisant.

Compte-tenu de la complexité et des changements des droits d'asile et des étrangers, l'ensemble des équipes a bénéficié en Janvier 2019 d'une formation. Il y a en effet nécessité d'actualiser régulièrement les connaissances et d'appréhender parfois, un durcissement réel des conditions de régularisation.

**L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE, selon un principe de non-abandon, s'engage à soutenir les personnes accueillies et accompagnées (et leur demande d'aide sociale d'accueil auprès de la DDCS) jusqu'au bout des démarches en termes de régularisation.** Certaines situations nécessitent de travailler cette question sur plusieurs années.

*Monsieur M. a été accueilli au sein de plusieurs dispositifs d'hébergement de l'association Communauté Jeunesse de mars 2011 à septembre 2019.*

*Cette durée d'accompagnement particulièrement longue, due à une régularisation administrative particulièrement compliquée.*

*Monsieur est né en 1984 à DAKAR, au Sénégal. Il entreprend des études au pays mais se trouve limité dans l'évolution de celles-ci et projette de les poursuivre en France. Il obtient un visa étudiant en 2005 et entreprend un BTS dans l'immobilier dans une ville du sud de la France. Il loue un appartement en cohabitation et exerce une activité en parallèle afin de subvenir à ses besoins. En 2007 Monsieur est contraint d'arrêter son BTS pour des questions économiques et s'inscrit alors à l'université pour suivre une licence sciences économiques. Sa demande de renouvellement de visa étudiant est alors rejetée car ses études ne correspondent plus au motif originel de l'obtention de son visa. Monsieur se voit donc délivré une Obligation de Quitter le Territoire Français.*

*Monsieur décide de se rendre en Région Parisienne, en septembre 2010, il espère trouver plus facilement du travail et ainsi pouvoir demander une régularisation par ce biais.*

*Un ami l'héberge pendant un mois puis il fait appel au 115 et est orienté vers une place d'urgence au sein d'un collectif de l'association en février 2011.*

*Quelques mois après, Monsieur intègre une chambre de stabilisation au sein d'un hôtel à Paray-Vieille-Poste puis une place*

*d'insertion, sur un appartement en cohabitation, à Viry-Châtillon. C'est le début d'une période de stagnation qui plonge Monsieur dans une certaine inertie et angoisse.*

*Sur cette période, où le dépôt d'une demande de régularisation est rendu compliquée, l'accompagnement social lui permet de maintenir le lien, de poursuivre les démarches d'insertion possibles et de veiller au bon entretien de son lieu de vie. Il s'agit aussi d'étudier, avec l'aide de la Cimade, les possibilités : La seule fenêtre est la régularisation au titre du travail et pour cela, Monsieur doit trouver un employeur assez intéressé par son profil pour lui délivrer une promesse d'embauche. Monsieur s'appuie d'abord sur son réseau et se montre trop confiant face à ses connaissances qui lui font miroiter des contrats. Le temps passe et rien ne se concrétise.*

*Pendant cette période, il sera difficile pour Monsieur de lâcher prise sur son désir premier d'obtenir un diplôme pour lequel il serait reconnu (projet de son arrivée en France initial). C'est aussi le travail d'accompagnement qui lui permet petit à petit, de sortir de cet idéal, d'accepter de mettre de revoir ses priorités, à savoir : subvenir à ses besoins, mettre tout en œuvre pour obtenir une situation administrative légale. Peu à peu, il n'apparaît plus judicieux d'espérer une régularisation par le biais de l'emploi.*

*En revanche, le temps fait naître un nouvel espoir grâce aux 10 ans de présence sur le territoire français de Monsieur. Mais rien n'est gagné et c'est notre partenaire de la*

*Cimade qui nous accompagne durant la réalisation du dossier. Selon elle, la simple présence en France depuis 10 ans n'est pas suffisante et le dossier manque d'éléments solides justifiant de son insertion.*

*En avril 2014, la DDCS refuse son renouvellement d'aide sociale ("durée de prise en charge anormalement longue et absence de perspective de régularisation".)*

*Le travail engagé avec Monsieur et le principe de non-abandon défendu par l'Association, amène cette dernière à lui proposer une place sur le dispositif d'urgence.*

*Si un renouveau de mobilisation de Monsieur se faisait sentir depuis quelques temps, cette décision irrévocable de la DDCS pousse Monsieur à aller chercher ses ressources et à les mettre en action. En effet, Monsieur est bénévole à la croix rouge, il se forme aux premiers secours et participe à la couverture de certains événements et pas des moindres puisqu'il était présent avec son équipe lors du match de football au stade de France le soir des attentats de novembre 2015.*

*Il s'investit aussi dans la vie de l'association et est élu représentant des résidents de son service au sein du CVS et occupe également la fonction de président de 2015 jusqu'à son départ de l'association. Il participe à diverses activités proposées comme le jardinage, les sorties, les activités artistiques...*

Monsieur M. reprend confiance et trouve une activité lui permettant de subvenir à ses besoins, cela lui permet de se sentir plus autonome et de préparer l'avenir. La question d'un retour au Sénégal se pose régulièrement mais Monsieur ne l'envisage qu'en dernier recours.

Le 18 avril 2016 c'est le jour du dépôt tant attendu et c'est avec un récépissé en attente de la délivrance d'un titre de séjour que nous ressortons. Monsieur poursuit ses démarches afin d'obtenir un contrat auprès de son employeur qui ne souhaite pas le régulariser. Il trouve donc un emploi du même type dans un autre hôtel d'abord en CDD temps partiel puis à temps plein en CDI, avec toujours l'espoir de reprendre ses études et d'obtenir un diplôme. Alors, accompagné de pôle-emploi et soutenu par la région, il intègre une formation pour obtenir un titre professionnel "désignateur projecteur". Il suit ses cours la journée et

continue d'aller travailler le soir, pendant 4 mois.

En parallèle, nous mettons en place toutes les démarches nécessaires à l'accès au logement : demande de logement social, ACD, demande de résidence sociale sur le SIAO, de bail glissant...des propositions lui sont faites mais rien n'aboutit.

Nous sollicitons le bureau du logement et alertons de la situation, Monsieur n'a plus sa place en CHRS, il faut qu'il intègre son logement. En mai 2019, un logement lui est proposé. Monsieur se le voit refuser parce que son titre de séjour se périmait au même moment. Il rencontre, en effet, des difficultés pour obtenir un rendez-vous et pouvoir déposer son dossier de renouvellement.

Ce n'est qu'en juillet 2019 qu'il récupère un nouveau récépissé. Nous positionnons

presque aussitôt le dossier de Monsieur sur un logement ACD par le biais du CRE. Il signe son bail le 26 septembre 2019.

Il a souvent été question de temps dans cet accompagnement : la durée du visa, le temps de la prise en charge, le temps de l'OQTF, le temps de présence en France, le temps de traitement des dossiers, le temps de travail, le temps de trouver un logement, l'attente... le temps trop long, trop court, trop incertain, le temps, toujours le temps.

Alors nous avons envie de conclure par une phrase de Socrate « disposer de temps est la plus précieuse de toutes les richesses du monde » et il l'a été pour permettre à Monsieur de faire son chemin.

M. BONNOUVRIER – E. THOISON  
CESF

### 3.2. L'accès à la santé



La situation sanitaire des personnes accueillies est souvent dégradée, voire inquiétante, quand pour certaines elles présentent de lourdes ou de graves pathologies.

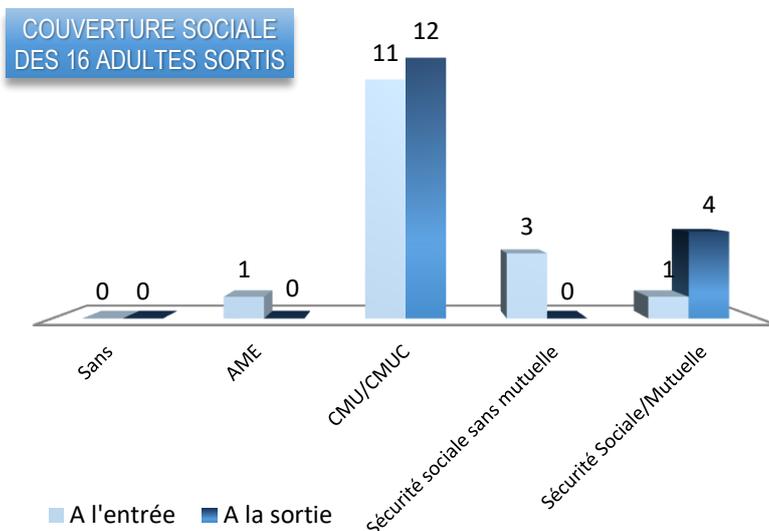
**Pour beaucoup, le manque de recours aux soins, de mobilisation dans un suivi, de connaissance de leurs droits et des services auxquels ils peuvent avoir accès (malgré leurs situation administrative et financière), et les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour assurer la surveillance médicale et la coordination des soins aggravent les situations.**

De plus, de par leurs histoires et leurs parcours personnels, **certaines personnes présentent des fragilités psychologiques ou des souffrances psychiques ou psychiatriques qui entravent leurs rapports à l'environnement, aux autres, qui éclairent sur leur situation d'isolement et d'exclusion.**

**Les 16 adultes et les 18 enfants sortis en 2019 bénéficient d'une couverture sociale complète (avec mutuelle).**

**L'ouverture et le maintien des droits constituent la première étape obligatoire vers le soin** en accompagnant les personnes à solliciter ou à renouveler une couverture sociale adaptée (Protection Universelle Maladie, Aide Médicale Etat).

Il s'agit également de les aider à rechercher, à choisir et **déclarer un médecin traitant** qui représente un interlocuteur privilégié, inscrit sur la durée.



L'instauration progressive d'une relation de confiance entre le travailleur social et la personne hébergée permet :

- L'évaluation des dimensions médicales et psychiques d'une situation
- La sensibilisation de la personne à la nécessité et aux bénéfices pour le quotidien et l'avenir de traiter ses problèmes de santé.
- Son implication dans l'ensemble des démarches le concernant, dans le respect de son consentement et du caractère secret du partage des informations.

**L'accompagnement social proposé participe du soin.** Il veille à l'instauration et à la continuité des suivis médicaux dans la durée. Il participe à la création et à la coordination d'un réseau de professionnels et d'un maillage d'intervention adapté et de proximité.

**Les problèmes de santé mentale sont prégnants chez les personnes en situation de précarité** et représentent un facteur de rupture sociale. Il est essentiel de considérer, dans le processus de réinsertion, la dimension psychique, voire de souffrance ou de pathologie mentale qui peut toucher au lien à l'autre, à l'autonomie et au « prendre soin de soi ». **La présence d'un psychologue sur chaque antenne du CHRS participe au repérage et à l'accompagnement adapté des personnes en souffrance psychique ou présentant une pathologie psychiatrique** qui peut être dissimulée par d'autres symptômes.

Une bonne connaissance des problématiques de santé mentale permet d'avoir une représentation plus juste de ce public et de l'action des services de psychiatrie. **Il faut du temps pour instaurer une relation de confiance suffisamment sécurisante pour travailler à l'adhésion et l'inscription effective et durable aux soins.**

**En 2019, certaines personnes accueillies et accompagnées, présentant des troubles importants et complexes, se sont heurtées à des difficultés pour être suivies et soignées (refus de médecin généraliste, de centres de rééducation, manque de disponibilité du secteur psychiatrique.)**

Ces situations seraient d'autant plus inquiétantes et dramatiques si ces personnes, souvent isolées et démunies, n'étaient pas suivies en CHRS.

**Il s'agit d'inventer et de créer au cas par cas, le maillage non seulement adapté mais également disponible, qui s'inscrira dans le temps (après la sortie) en termes de santé.**

Ces difficultés nous invitent pour 2020 à retravailler et redynamiser un partenariat spécifique avec des interlocuteurs soignants (psychiatriques, spécialistes, ou généralistes) engagés et de proximité.

### 3.3. Le soutien à la parentalité



La parentalité se définit comme l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. Elle est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

**Les parcours et les problématiques des familles qui nécessitent un hébergement et un accompagnement d'insertion, peuvent pour certaines, fragiliser ou impacter l'exercice de leur rôle parental.**

Suite à l'orientation d'une famille au CHRS, les équipes sont vigilantes à :

- **Rencontrer, accueillir chaque membre de la famille**, adultes et enfants (travailleurs sociaux et psychologue)
- **Evaluer si les démarches concernant l'ouverture des droits (CPAM, CAF), les suivis médicaux liés à une grossesse ou aux enfants en bas-âge, la scolarisation des enfants sont à mettre en place.**
- Identifier la composition (les membres et les enfants présents, absents, restés « au pays ») et **comprendre la structuration familiale, son fonctionnement propre**, son environnement et ses appuis familiaux.
- **Repérer l'état psychique des membres de la famille et la qualité des relations parent(s)-enfant(s).**

Dans le cadre de l'accompagnement il s'agit de :

- **Concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.**
- **Conseiller les parents dans l'exercice de leur rôle** quand ils en expriment ou en manifestent le besoin ; comme par exemple dans leur lien avec le milieu scolaire (organisation de rencontres avec les enseignants)
- **Les accompagner à solliciter l'aide d'un tiers le cas échéant** (Aide Educative à Domicile, Psychologues...)
- **Mettre en place pour les jeunes majeurs et certains enfants un accompagnement individuel.**
- **Assurer une mission de protection de l'enfance** en lien avec les services compétents (Aide Sociale à l'Enfance, services d'AEMO) pour les situations les plus fragiles. **Contribuer à l'évaluation des situations fragiles : participations à des synthèses, des équipes éducatives.**

**Les services d'hébergements de l'Association soutiennent un principe de non-substitution et de responsabilisation parentale.** L'hébergement en appartement extérieur des familles, dans ce sens, vise à favoriser leur autonomisation.

L'accompagnement socio-éducatif sur cette question pourrait s'en trouver limité. C'est pourquoi **un cadre de travail et des temps formels et collectifs sont construits pour garantir l'évaluation de chaque situation et, si besoin, le traitement des difficultés repérées par les travailleurs sociaux :**

- **L'accueil individualisé de chaque enfant à l'admission**
- **Les rencontres régulières et obligatoires (à l'occasion des visites à domicile, d'entretiens individuels dans le cadre des bilans)**
- **Les interventions individuelles des CESF sur le lieu d'hébergement** (exemple : alimentation, prévention des accidents domestiques, aménagement des espaces)
- **Les sorties et les ateliers à l'attention des familles.**

Les rares réticences et limites posées par certains parents, dans la crainte du regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants, est très rapidement levée par un échange, dès l'accueil, sur nos obligations respectives, puis par l'attention particulière et continue qui est portée par le service pour chacun.

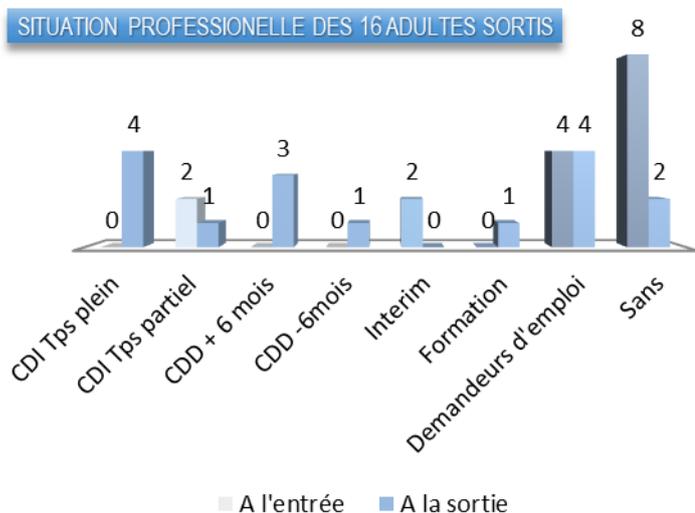
### 3.4. L'accès à l'emploi



**De par leur parcours et leurs difficultés et dans un contexte économique et social compliqué, les personnes orientées en CHRS sont le plus souvent sans emploi** (ayant quitté le milieu professionnel depuis plusieurs années ou n'ayant jamais travaillé). La recherche d'emploi se heurte également à des problèmes de régularisation, un manque de stabilité au niveau de l'hébergement, et des difficultés pour les mères d'enfants en bas-âge de trouver des modes de garde. **Quand elles sont en activité, les personnes accueillies sont dans une situation professionnelle précaire.**

Elles sont alors accompagnées à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...)**.

**Certaines des personnes accueillies sont très loin de l'emploi. Leur adaptation au rythme et aux relations de travail est rendue compliquée par des problèmes de santé ou des fragilités psychologiques qu'il faut prendre en compte pour ne pas les mettre en difficulté ou en situation d'échec.**



**Monsieur G.** âgé de 57ans est originaire de Côte d'Ivoire. Il arrive en France en 2011 avec son fils pour rejoindre son épouse.

En 2012, à la suite de la mise en vente de leur appartement, la famille est orientée sur une place d'hébergement en logement temporaire au LOGISMONS. Durant deux ans d'accompagnement, le couple présente de multiples difficultés, personnelles et budgétaires. Ils acceptent d'être orientés sur le CHRS. Très rapidement après leur arrivée, le couple se sépare et Madame quitte le domicile. Son fils aîné majeur, s'installera quelques mois après en province chez des membres de la famille pour poursuivre ses études.

Au courant de l'année 2015, Monsieur O. se retrouve seul à être accompagné sur le CHRS. Sa situation étant fragile d'un point de vue financier et professionnel, Monsieur a souhaité poursuivre l'accompagnement et l'hébergement. Il est installé dans un studio autonome au sein d'un semi-collectif.

A cette période et depuis son arrivée en France, son parcours professionnel est ponctué de missions d'intérim, d'emplois de courte durée et de formations. Monsieur ne parvenait pas à se stabiliser professionnellement.

En effet, nous constatons que dès que Monsieur débute un emploi, il est confronté aux mêmes difficultés : il met en avant qu'il est fatigué, soit par le trajet soit par les tâches qu'il effectue. Il se plaint fréquemment de sa hiérarchie : « ils m'en demandent trop », « ils sont pas réglos ».

Les échanges lors des rendez-vous avec Monsieur et le travail en équipe, nous permettent également de percevoir qu'il confère une importance aux fonctions qu'il doit occuper dans le cadre de son travail (à travers la tenue vestimentaire, les missions...).

Il faut aussi souligner que Monsieur rencontre des problèmes de santé et qu'il n'avait pas réellement engagé de suivi.

Dans un premier temps, il refuse catégoriquement de réfléchir à une prise en compte de son état de santé, niant un quelconque impact de celle-ci sur sa situation professionnelle.

L'accompagnement social vise à trouver au cas par cas les moyens d'assurer leur stabilité financière (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certains une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée (ex : temps partiel).

**Sur les 16 adultes sortis en 2019, seuls 4 étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 2 en intérim). Ils sont 9 à la sortie (dont 5 en CDI).**

Parmi les 7 personnes restées sans emploi (dont 5 ont été relogées dans le parc public et 1 réorientée sur du logement temporaire) toutes perçoivent les prestations sociales nécessaires à leur stabilisation financière.

1 personne est en formation, 2 personnes perçoivent l'AAH et le RSA sans projet professionnel à définir, 4 sont en recherche d'emploi.

Les échanges lors des entretiens hebdomadaires permettent d'amener Monsieur à se questionner sur l'emploi et élaborer des solutions pour se stabiliser. En parallèle, Monsieur est accompagné par Pôle Emploi dans la réflexion d'un projet professionnel adapté.

Après plus de 2 ans sans emploi, Monsieur débute une formation d'agent de sécurité de 6 mois et retrouve un emploi dès juillet 2017. Il a commencé par cumuler plusieurs CDD dans deux entreprises, puis a fini par signer un CDI en janvier 2018 dans les Yvelines

Du fait de l'éloignement de son lieu de travail, Monsieur a quitté cet emploi pour un nouveau contrat en CDI en septembre 2018 dans l'Essonne.

Malgré les difficultés rencontrées depuis sa reprise d'activité, Monsieur a tenu à maintenir une activité en continu (passant d'un contrat à un autre). Il a choisi cet emploi car il présente une organisation de travail adaptée à Monsieur avec amplitude horaire de 12h soit environ 3 jours de travail par semaine. Également, les missions qu'ils occupent diffèrent de ses précédents postes.

Une aggravation de ses problèmes de santé survenue en décembre 2018 et ce pendant plusieurs mois (pendant lesquels Monsieur était en mi-temps thérapeutique), ne l'ont pas empêché de se maintenir dans cet emploi.

En effet, nous pensons que cela a été favorisée par ses nouvelles conditions de travail qui lui ont permis de limiter ses déplacements, d'être en repos près de 3 jours/semaines, et d'avoir des tâches moins contraignantes et physiques.

Aujourd'hui, bien qu'il ait été relogé, (situation professionnelle et budgétaire stabilisées +/- accompagnement social en AVDL pour renforcer les acquis à l'installation), Monsieur envisage de faire un dossier MDPH afin d'obtenir la reconnaissance de ses problèmes de santé.

**M. FOFANA - ASSISTANTE SOCIALE**

### 3.5. L'accès au logement

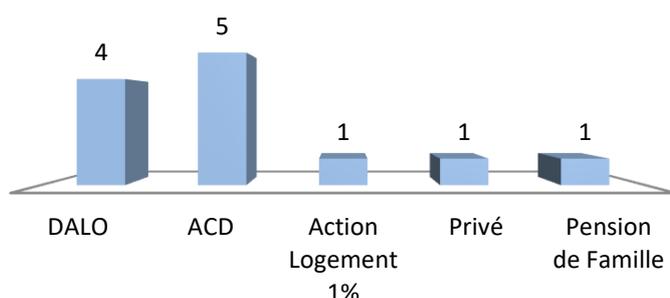


Après avoir accompagné les personnes hébergées à faire évoluer et stabiliser leurs situations personnelles (régularisation, soins, accès aux droits) et financières (allocations, emplois, remboursement des dettes), l'objectif est de les préparer et **les faire accéder à un logement pérenne, autonome ou adapté.**

Le recueil exhaustif des éléments du parcours des personnes accueillies effectué à l'admission, et les premiers temps de l'accompagnement permettent progressivement de **mettre en évidence les événements et les problématiques ayant conduit les personnes à se retrouver sans domicile, en situation d'isolement et à recourir à une demande d'hébergement. Les résidents ont pour la plupart connus sur plusieurs années de nombreux modes et ruptures d'hébergements** (chez des tiers, en hôtel, en centres d'hébergement...), et rares sont ceux qui ont eu dans le passé leur propre appartement.

S'il s'inscrit très tôt dans les objectifs, pour marquer l'accueil en CHRS comme une étape de transition, **le projet logement se construit avec les personnes dans le temps, nécessaire pour retrouver une stabilité certaine** (équilibre physique, psychologique, financier...). **L'accompagnement proposé doit être pensé comme un travail de prévention qui doit être mis en œuvre en amont pour éviter dans l'avenir de nouvelles ruptures.**

12 MENAGES RELOGES EN 2019 (31 personnes)



À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au logement sont mobilisés :**

- Accord Collectif Départemental
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO
- Action Logement pour les personnes en activité
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages

**L'outil Système Priorité Logement (SYPLO)** est un logiciel interactif, interfacé avec les demandes de logement social, qui recense tous les ménages reconnus prioritaires, défavorisés ou mal logés. Cet outil informatique permet la gestion du contingent préfectoral de logements locatifs sociaux et l'attribution au bénéfice des publics prioritaires. Il permet aussi la transmission d'informations avec d'autres acteurs du logement :

- les collecteurs d'Action Logement, qui peuvent ainsi identifier des ménages à reloger,
- le GIP Habitat et Interventions Sociales (GIP HIS), qui peut faire des propositions sur des logements d'Action Logement,
- les bailleurs qui peuvent indiquer le suivi qu'ils apportent aux demandes (passage en CAL, attribution ou refus...).

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE héberge, sur plusieurs établissements, services et dispositifs, des ménages dont l'objectif final est de trouver un logement autonome et pérenne, qui finalise et ponctue un parcours d'insertion et de stabilisation.

**Un travail de prospection est engagé dès 2020, pour aller au-delà des dispositifs d'accès prioritaires ou de droit commun, et de ne pas se limiter aux moyens existants du SYPLO et du Bureau du Logement. Il s'agira de maintenir et de développer le partenariat de confiance travaillé depuis plusieurs années par le service du Logis-Mons pour accéder à des propositions de logement en direct, et travailler sur des dossiers complexes afin de trouver le logement adapté. Cette action permettra de multiplier les propositions et mettre en adéquation la particularité et les besoins de chaque situation avec une offre de logement.**

L'accompagnement social participe à **adapter le projet aux attentes et aux besoins de la personne avec la réalité de l'offre existante** (type d'appartement, délai d'attente avant proposition). Malgré la multiplicité des dispositifs priorisant l'accès aux sortants d'hébergement, **cette offre reste insuffisante pour les ménages au faible niveau de ressources.**

Au-delà des critères administratifs et financiers, **un ménage peut être prêt au logement, mais avoir besoin du maintien d'un suivi social afin de garantir la pérennisation de sa situation sociale, budgétaire ou familiale :**

- Un accompagnement social de droit commun (CCAS / MDS).
- Un accompagnement spécifique lié à la gestion du budget MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) ou une Mesure de protection juridique des majeurs (Tutelle-curatelle).
- Les mesures d'accompagnement sociales relatives au Handicap (ex : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)).
- Un accompagnement spécifique lié à la protection de l'enfance (Aide Educative à Domicile (AED) et L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO))
- Une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL ou ASLL).

**La mise en place de ces mesures est réfléchi et travaillée en amont avec les personnes accompagnées.**

**Pour certains, au regard des difficultés ou des attentes exprimées, se construit progressivement une orientation vers un logement pérenne adapté (pension de famille) destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à vivre seules dans un logement individuel.**

*Monsieur I. est âgé de 58 ans lorsqu'il est accueilli par l'association.*

*Il est bénéficiaire du RSA et ne travaille pas depuis plusieurs années. Son arrivée en structure d'hébergement fait suite à une hospitalisation en psychiatrie de quelques mois à la suite d'un passage à l'acte. Il explique l'origine de son geste par la souffrance consécutive à une séparation conjugale.*

*De ses 22 ans jusqu'à cette date, il aura toujours vécu en couple. Il connaîtra plusieurs relations de longues durées qui prendront toutes fin en raison des changements qu'il observe chez ses partenaires, des tromperies dont il se pense être la victime.*

*Durant ces périodes en couple, Monsieur vit généralement chez sa compagne, qui l'héberge. Les épisodes de sa vie sans compagne à ses côtés se traduisent souvent en situation d'errance et de marginalisation.*

*Il fait part notamment d'une expérience de 9 mois à la rue à Paris, durant lesquels il développera un réseau auprès de personnes vulnérables et fragilisées, et organisera un quotidien ritualisé dans ce contexte.*

*La consommation d'alcool de Monsieur en est renforcée durant cette période.*

*Il nous expliquera à son arrivée dans notre association sur une place d'urgence sur le collectif que les conditions d'accueil (chambre individuelle, cuisine et sanitaires partagés) font répétition à sa vie d'errance. Monsieur I. exprime alors sa volonté de sortir de ce schéma et formule la demande*

*d'« avoir un endroit pour lui, définitif ou il puisse être tranquille ».*

*Une orientation en CHRS est effectuée, il sera accueilli dans un studio autonome du semi-collectif.*

*L'accompagnement social global mis en place auprès de ce résident est axé sur la réalisation des démarches administratives, le maintien du bénéfice des dispositifs de droits communs et la recherche d'un logement autonome.*

*Concernant son parcours professionnel, Monsieur I. nous explique avoir souvent travaillé dans le secteur du bâtiment. Au moment de son arrivée, il ne travaille pas depuis plusieurs années et exprime des difficultés à trouver un emploi du fait de son âge. Il effectue occasionnellement des dépannages et petits bricolages. Au-delà du pécule que cela lui procure, il apprécie surtout pouvoir rendre service aux personnes qu'il rencontre et en est valorisé.*

*Avant d'intégrer notre service, il a effectué certaines démarches administratives : demande de pension d'invalidité et demande pour bénéficier de l'allocation adulte handicapé. Ces dernières reposant uniquement sur des problèmes de santé physique, lui sont refusées. Il dit alors devoir désormais attendre l'âge de la retraite.*

*Au début de son accompagnement, Monsieur I. se présente comme étant en couple. Durant toute la durée de l'accompagnement social, il saisira les temps d'entretien pour échanger de façon*

*très détaillée sur son ressenti concernant les différents actes et événements de son quotidien. Assez rapidement nous pourrions constater qu'une relation de confiance s'instaure.*

*Monsieur I. est hébergé au sein d'une résidence composée d'appartements individuels et de quelques espaces collectifs dans laquelle un règlement spécifique est appliqué. Le règlement a dû être réprécisé dans les débuts notamment sur les questions liées aux visites des personnes extérieures et l'interdiction d'héberger, dans ce cas précis le cadre d'accueil possible concernant « sa copine ».*

*Le respect du cadre posé par l'institution et le respect de ses propres engagements envers elle ont joué un rôle important dans l'accompagnement de Monsieur.*

*Les échanges hebdomadaires en réunion d'équipe et plus particulièrement l'analyse apportée par la psychologue ont permis de saisir son fonctionnement dans ses relations de couple, de comprendre la fonction occupée par une femme pour lui et d'en mesurer les effets sur son quotidien. Ainsi concernant son projet logement, il mettait l'accent sur son souhait d'avoir un appartement principalement pour être en mesure d'accueillir une compagne, sans évoquer ses propres attentes et besoins.*

*Du temps a été nécessaire pour qu'il puisse intégrer que l'accompagnement social proposé avait pour objectif un intérêt personnel et individuel.*

Durant la première année d'accompagnement, Monsieur I. connaît des difficultés dans sa relation avec « sa copine » plusieurs ruptures sont évoquées lors des échanges en entretien. Les maux liés à sa relation provoquent des périodes de fortes angoisses pour lui. Il connaît des moments de laisser-aller, de lâcher-prise durant lesquels il se met en difficulté et se retrouve dans des situations à risques....

Durant cette première année d'hébergement et ce jusqu'à sa séparation un an après son admission, Monsieur I. se retrouve hospitalisé plusieurs nuits aux urgences et/ou en garde à vue. Ces épisodes sont à répétition dû à des évènements restant pour lui non expliqués : chutes, malaises, crainte de subir un traumatisme crânien, sensation de faire un AVC....

Les examens médicaux effectués en parallèles par les professionnels de santé auxquels il nous laisse accès, réfutent ses dires. Il vit chacun de ces moments de façon intense et agitée. Par conséquent, l'ensemble des entretiens hebdomadaires durant le déroulement de ses évènements sont axés sur le traitement de ces questions.

Il pourra évoquer lors de ces temps son expérience passée avec le secteur de la psychiatrie et son opinion sur la question des traitements. Ses retours nous ont permis de comprendre que l'accès aux soins et contacts avec les professionnels de la psychiatrie avaient un effet dommageable pour lui.

L'orientation de travail vers un accès aux soins ne pouvait pas à cet instant dans le parcours de Monsieur être envisagé. Les temps de réflexion et d'analyse en équipe avec la psychologue du service ont permis d'appréhender réellement le vécu de Monsieur I. lors de ces épisodes, d'en

saisir les éléments pour ainsi adapter nos réponses et le soutenir durant ces temps-là. Il s'agissait de l'amener à trouver des solutions adaptées à ces phases de lâcher-prise, de s'adresser aux personnes appropriées afin de progressivement tendre vers un apaisement.

Ces fragilités ont atteint leur paroxysme au moment de la séparation « officielle ». Le fait qu'il soit accueilli sur un semi-collectif lui a permis de solliciter les éducateurs présents sur les temps de permanences de la résidence en plus des entretiens hebdomadaires avec sa référente éducative et solliciter les veilleurs de nuit lorsque cela s'avérait nécessaire et simplement rassurant.

La redondance de ces situations d'angoisses pour monsieur nécessitait à ce qu'il repère et mette en place des solutions pertinentes qui lui permettent de gérer ces moments d'angoisses, de s'apaiser et ainsi maintenir un équilibre dans son quotidien.

L'analyse de la situation et évolution de Monsieur I. tout au long de son accompagnement dans le cadre des réunions d'équipe ont servi à orienter les entretiens hebdomadaires.

Il s'agissait notamment pour lui d'intégrer progressivement sa capacité à se construire en dehors de toute relation de couple et avancer dans un projet individuel en trouvant ses propres réponses. Nous avons pu observer qu'il mettait progressivement en place des stratégies (ou habitudes) lui permettant de se protéger et préserver son espace de vie individuel en limitant dans cet espace les possibles débordements.

Dans son appartement ; espace protégé ; Monsieur pouvait ainsi passer du temps à se reposer, à prendre plaisir à cuisiner seulement pour lui, à jardiner et plus globalement à prendre soin de lui. Les

observations nous permettaient de constater que les moments de lâcher-prise ou de débordements ne se produisaient qu'à l'extérieur de son lieu de vie. Nous avons parallèlement confirmé que le cadre posé par l'association lui permettait de limiter ses débordements.

Son expérience sur cette structure semi-collective a permis de mettre en évidence le besoin de vivre dans un lieu où il pourrait bénéficier de personnes ressources qui seraient présentes et soutenantes durant les périodes psychologiquement plus difficiles. Dans un lieu où il serait ainsi entouré.

Après un an et demi d'hébergement, Monsieur I. a pu évoquer sa crainte d'être relogé dans un logement autonome en mettant l'accent sur son incapacité financière à payer des meubles. Les échanges lors des entretiens lui ont permis de redéfinir son projet individualisé et confirmer le fait qu'une structure type pension de famille correspondrait à ses attentes et besoins.

Au bilan des 2 ans de prise en charge, Il a pu exprimer que « la demande de logement en Hlm ça, ce n'est pas intéressant » définissant à cet instant son nouveau projet ainsi : « Avoir un appartement, un abri. Avoir un endroit où je me repose quand je ne sors pas ».

Plusieurs mois après avoir formulé sa demande d'accès à un appartement en pension de famille, Monsieur I. obtient une proposition. Il sera relogé dans ce logement semi-autonome pérenne après deux ans et demi d'hébergement et d'accompagnement social avec notre service.

Nous l'accompagnerons dans les étapes nécessaires à ce changement.

**A. LEMARQUAND CESF**

### 3.6. L'accès à la culture et aux loisirs

#### LE POLE CESF DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE

*L'année 2019 est celle de la création du « Pôle CESF » afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux dans le but de favoriser les conditions d'une insertion durable et de rechercher une solution de logement pérenne et adapté.*

*Les 5 CESF, intervenant sur l'ensemble des services d'hébergement de l'Association, se consacrent à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles afin :*

*d'Assurer la qualité, la mise en conformité et l'amélioration des lieux d'hébergement (en lien avec le service technique)*

*d'Informer et d'Accompagner dans les actes de la vie courante (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des résidents*

*de Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté.*

*de Préparer l'accès au logement.*

*Des réunions et temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).*

L'« égal accès à tous à la culture et aux loisirs », promu par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 (art.140) pose l'existence d'une exclusion culturelle des publics précaires de par leur situation socio-économique, ou de personnes dépourvues de toute référence culturelle.

Il reste aujourd'hui très dépendant du niveau des ressources et de formation, de la catégorie socioprofessionnelle, et du lieu de résidence des personnes.

**Le droit à la culture** des plus démunis ne constitue pas une priorité d'intervention pour les pouvoirs publics (pas d'application volontariste par loi ou décret) et s'apparente plutôt à une déclaration de principe.

Même si l'accès à la culture n'est pas intégré dans les financements et ne fait pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, **l'Association Communauté Jeunesse organise depuis longtemps des modes d'accès à la culture pour les personnes accueillies** sur ses services d'hébergement.

Ces actions veulent dépasser de simples préoccupations occupationnelles et veulent favoriser :

- **Le développement personnel** : retrouver du plaisir, reconnaître et développer des compétences,
- **Un levier d'insertion** : rompre l'isolement en créant des interactions et donc du lien social.
- **Le partage d'un moment ludique et conviviale** enrichissant les relations entre parents enfants et travailleurs sociaux.
- **La cohésion sociale et la citoyenneté** par rencontre avec l'autre et l'inscription dans son environnement.

Ces actions sont déclinées en sorties culturelles, ateliers organisés en interne et temps conviviaux (organisés sur le collectif Caron à Athis-Mons et le semi-collectif de Morsang). Les modalités de conception et d'organisation de ces sorties et de ces ateliers qui s'inscrivent dans les projets d'établissements, ont évoluées avec le temps car peuvent se heurter à certaines limites :

- Du côté des personnes accompagnées : Peu de demande car elles sont d'abord préoccupées par leurs difficultés, soit parce-que la culture représente un domaine qu'il leur semble étranger voire défendu.
- Du côté des travailleurs sociaux : Une priorisation des actions en faveur de l'accès aux droits, de l'emploi, du logement, du soin.
- Du côté du mode d'hébergement : l'hébergement dans le diffus privilégié par l'Association rend difficile la mobilisation des personnes.

Des moyens spécifiques sont donc mis en place pour travailler à cette question :

Chaque équipe de travailleurs sociaux inclue une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui travaille en lien avec les travailleurs sociaux et ses collègues des autres services à : proposer une offre adaptée d'évènements (fête des résidents), d'activités et de sorties ; développer un réseau et inscrire les ménages dans leur environnement (centres sociaux, équipements, associations sportives).

Les CESF coordonnent l'organisation des sorties puis les travailleurs sociaux échangent autour de ce projet avec les personnes hébergées en vue de leur inscription.  
Une participation financière symbolique est toujours demandée.

- **Le Conseil à la Vie Sociale**, notamment au travers de leurs enquêtes auprès des personnes accompagnées, **est force de proposition**

2019 c'est

- **9 sorties** : Bowling, découverte de la ferme pédagogique, sorties à la mer (Normandie) et en bases de loisirs. Les résidents présents sont entre six et douze à chaque fois.



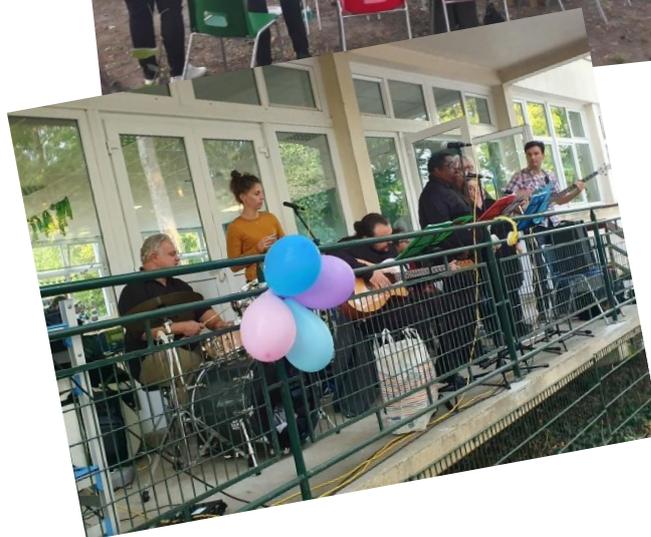
- **Des ateliers collectifs :**

- « **L'Atelier jardin** » hebdomadaire de mars à octobre sur le collectif Caron à Athis-Mons, principalement adressé aux personnes isolées afin de les mobiliser dans une activité et de créer du lien social, en investissant l'espace et les ressources du jardin (par la plantation de fruits, légumes etc). L'animation de cet atelier est faite conjointement par un travailleur social et la CESF.
- **Les ateliers cuisine et peinture** (2 chacun en 2019), à la demande des résidents, avec des thèmes variés (chandeleur, cuisine du monde...) Les résidents sont invités à participer matériellement en apportant un ingrédient. Cet atelier est animé par la CESF.
- **Les ateliers parents-enfants** (3 en 2019) faisant suite à l'expression de difficultés rencontrées par certains parents et aux constats des travailleurs sociaux (relation parent-enfant, sommeil, écrans, pouvoir dire « NON » à son enfant...). Ces ateliers ont été animés par la psychologue du service, aidée par la CESF qui prenait un temps particulier avec les enfants.
- **Les ateliers d'initiation aux premiers secours par l'association Croix-Rouge.**
- **Les ateliers de prévention contre le VIH et les Hépatites virales par l'association AIDES.**

Ces deux derniers ateliers ont été initiés pas le CVS de l'association.

- **Des moments conviviaux :**

- Chasse aux œufs au sein du collectif « Caron », avec créations manuelles au préalable.
- **Fête de fin d'année** sur chacun des services du CHRS Jules Vallès. Chaque ménage hébergé apporte un plat (sucré ou salé) au choix à partager avec les autres.
- **Des temps conviviaux hebdomadaires** sur le semi-collectif de Morsang et des « réunions de maison » mensuelles sur le collectif de Caron. Ces temps sont animés par les travailleurs sociaux et permettent d'aborder différents points concernant le collectif (éventuelles questions ou difficultés rencontrées, organisation pratique, activités proposées par l'association) mais aussi de créer du lien en abordant tout autre sujet.
- **La fête des résidents annuelle** qui est en générale organisée au mois de juin et très appréciée par les résidents. Elle rassemble tous les services de l'association Communauté Jeunesse. Les personnes hébergées apportent un plat ou un dessert afin de rendre ce moment convivial. Des ateliers cuisine sont également réalisés ainsi qu'un atelier décoration (cadre photos pour cette année 2019).



### 3.7. L'exercice de la citoyenneté

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la vie Sociale**.

**L'Association Communauté Jeunesse a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.**

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté
- La capacité à prendre la parole, à débattre
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

**Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :**

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

**Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité.**

En 2019, il réunit 4 représentants des résidents (3 titulaires et 1 suppléants) des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association et 6 représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants).

Ils ont rencontré trois fois dans l'année la Directrice et un membre du Conseil d'Administration pour **questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités.**

**Le CVS, dans l'exercice de la citoyenneté et pour l'intérêt général, a été force de proposition en initiant et en organisant la mise en place d'ateliers autour de :**

- **L'initiation aux premiers secours par l'association Croix-Rouge**
- **La prévention contre le VIH et les Hépatites virales par l'association AIDES.**

Ces actions de prévention ont lieu trois fois par an dans chaque service de l'association.

Par ailleurs une nouvelle initiative a été mise en place en 2019 :

**En décembre 2019, une rencontre a été organisée entre les représentants CVS résidents et salariés nouvellement élus et les anciens représentants résidents.**

Ce temps d'échange et de transmission a visé à reprendre les orientations de l'année écoulée afin de définir ensemble celles de l'année à venir.

Il a été essentiel pour que les nouveaux représentants des résidents puissent s'imprégner au mieux de leur rôle et a permis de renforcer d'avantage l'implication de chacun.

### 3.8 La qualité des hébergements

L'une des missions principales des CESF consiste à veiller à la qualité des hébergements proposés.

Il s'agit d'organiser les nouvelles arrivées et les départs de résidents, de **veiller à ce que les résidents nouvellement arrivés prennent leurs marques dans de bonnes conditions. Cela passe par exemple par la prévention des risques domestiques.** Un affichage de sécurité est prévu pour chaque lieu d'hébergement, dans le but de sensibiliser et de prévenir tout accident.

**En parallèle sur 2019, il a été organisé la remise en place d'état des lieux intermédiaires, au cours de l'hébergement pour garantir un suivi et sensibiliser les résidents à l'importance de l'entretien régulier de son lieu de vie.** Ce travail a également impulsé une réflexion sur le suivi des immobilisations d'achats (mobilier, électroménager, etc...) et l'inventaire des équipements sur chaque hébergement, en lien avec le service comptabilité de l'association.

L'association, à travers le Pôle des CESF, veille annuellement au **respect de normes de sécurité, à la mise en conformité des équipements et à leur vérification** (extincteurs, trappes de désenfumage, vérification tableaux électriques, sécurité incendie sur les collectifs, ...). **Les CESF ont la charge de veiller au bon déroulement des interventions d'entreprises extérieures et des exercices d'évacuation incendie mis en place sur les collectifs.**

**Aussi, dans un souci d'économie et d'écologie, les CESF ont pour mission de créer un maillage partenarial composé d'entreprises, d'associations ou encore de particuliers, autour du dons** (Jouets, jeux, mobilier, etc...).

### Interventions individuelles :

Au-delà des états des lieux entrants / sortants et intermédiaires, les CESF travaillent en lien avec les équipes éducatives et techniques afin d'intervenir sur différentes problématiques repérées :

- Aménagement ou réaménagement d'une pièce
- Utilisation d'un appareil électroménager et son entretien
- Occupation du logement et respect de son environnement
- Règle d'hygiène, d'entretien...
- Prévention des accidents domestiques
- Conseils sur la santé et l'alimentation
- Suivi des interventions techniques de l'association et d'entreprises extérieures
- Lien avec les gardiens, et bailleurs

Durant l'année 2019, au sein de l'antenne Ris-Orangis, 2 résidentes ont eu un accompagnement par la CESF (5 rendez-vous) pour évoquer l'alimentation « cuisiner à moindre coût ». Sur l'antenne d'Athis Mons 3 familles ont bénéficié d'un accompagnement (7 Rendez-vous) principalement concernant des problèmes liés au bâtiment afin de maintenir un environnement sain (moisissures).

## 4. LES SORTIES

34 PERSONNES SORTIES EN 2019

14 ménages sortis

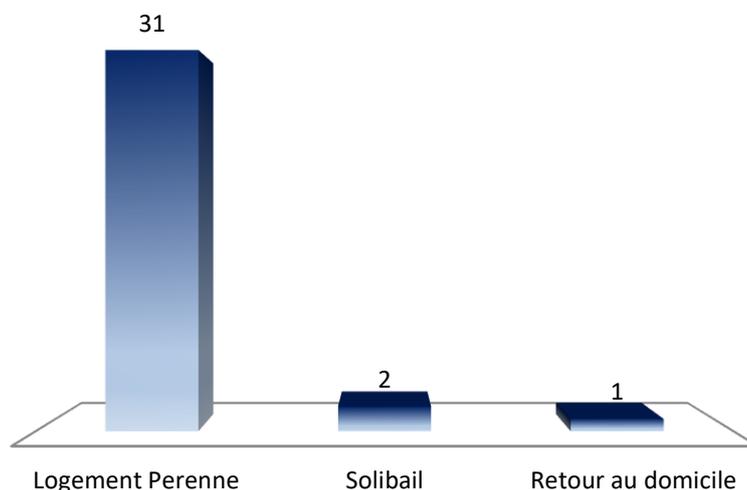
34 personnes sorties



10

femmes 6

hommes et 18 enfants



Durée moyenne de séjour = 28 mois

(comme en 2018)

En 2019, 12 ménages sur 14 (14 adultes et 17 enfants) ont été relogés dont :

- 10 dans le Parc Public, (26 personnes)
- 1 dans le Parc Privé (4 personnes)
- 1 en pension famille (1 personne)

1 ménage (1 femme et son enfant) a été orienté sur le dispositif d'intermédiation locative Solibail

1 jeune femme a fait le choix de retourner au domicile parental.

## 5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS

Les deux psychologues des Antennes d'Athis et de Ris-Orangis du CHRS Jules Vallès ont une fonction clinique et institutionnelle auprès des usagers et des équipes éducatives.

- **Accueil et orientation**

Ils reçoivent chaque nouvel arrivant hébergé lors d'un entretien préliminaire de manière à établir un premier contact et mettre à sa disposition un lieu de parole dont il pourra se saisir ponctuellement en cas de difficulté. Il est alors possible de travailler à une orientation vers le soin (CMP, centre de soins, CMPP, CSAPA, etc.) lorsqu'un suivi s'impose ou vers une réorientation pour ceux qui dans le passé ont déjà bénéficié d'une prise en charge.

- **Public accueilli / Clinique**

En effet, nous faisons le constat qu'un certain nombre de personnes hébergées ont des antécédents de parcours de soins psychiatriques. D'autres présentent des symptômes relevant de pathologies psychiatriques mais sont pourtant restés à l'écart de toute prise en charge, soit parce qu'ils ne subjectivent pas leurs symptômes - en d'autres termes, ils ne s'en rendent pas compte - et par conséquent ne demandent pas à consulter les spécialistes concernés ; soit parce que ces symptômes n'ont jamais été identifiés ni par leur entourage ni par d'éventuels acteurs de santé.

Pourtant, cette souffrance psychique n'est pas sans conséquences sur l'existence de ces personnes qui avec leurs histoires témoignent d'une précarité sociale, très souvent signe d'un « désordre provoqué au joint le plus intime du sentiment de la vie » et non l'inverse.

- **Travail institutionnel et clinique en équipe**

Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter des élucidations cliniques. C'est grâce à ses observations et aux retours des autres professionnels de l'équipe, qu'il est possible d'élaborer de manière collective les orientations de travail à mettre en pratique avec chaque hébergé.

Il est très important, dans ce travail de groupe, de repérer ce qui fait point d'appui pour un sujet afin de soutenir et promouvoir les solutions qu'il privilégie pour s'inscrire dans le lien social (vie professionnelle, ritualisation du quotidien, image du corps, rapport au langage, entre autres). Toutefois, il convient également de relever et surveiller les points de fracture susceptibles de mettre en échec l'accompagnement, voire de précipiter la personne vers une décompensation psychique. D'autant plus que pour certains l'arrivée au CHRS est le dernier rempart avant un décrochage total.

Par ailleurs, ces éclairages cliniques doivent aussi permettre de traiter les impasses que peut rencontrer l'équipe éducative dans le travail d'accompagnement au quotidien, par exemple la question de l'entretien des hébergements notamment pour les personnes qui ont du mal à « habiter » leurs corps. C'est ainsi que les modes d'intervention proposés répondent à la logique subjective de chacun, car il n'y a pas de réponse unique valable pour tous. Il s'agit donc d'un travail sur-mesure qui implique un temps pour comprendre. L'objectif est de procéder avec pertinence pour que chaque hébergé puisse trouver sa façon d'intégrer le tissu social avec le plus d'autonomie possible. C'est pourquoi la durée d'un accompagnement varie d'un cas à l'autre et ne saurait être déterminée par un parcours standardisé généralisable qui ne tiendrait pas compte des singularités des usagers.

## CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE

### 1. PLACES D'URGENCE



**4 places, réparties sur 3 chambres** au sein du collectif Caron situé à Athis-Mons, sont dédiées à l'**accueil inconditionnel et immédiat de 3 ménages (2 personnes seules et 1 adulte avec un enfant de moins de 3 ans) orientés par le SIAO.**

**Le dispositif permet d'allier l'accueil collectif et une solution d'hébergement autonome en chambres individuelles.**

Cet accueil se veut être une réponse spécifique à des personnes qui nécessitent **un abri immédiat après une période d'errance ou une rupture** (sortie d'hospitalisation, décohabitation brutale...) et qui connaissent de grandes difficultés sociales. Souvent éloignées de l'insertion, **cet accueil leur permet de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation** (orientation sur une place d'insertion, pension de famille...).

**La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps** (contrat de séjour de 3 mois renouvelable).

**Cette stabilité de l'hébergement permet :**

- **D'effectuer une évaluation sociale exhaustive des situations et la mise en place d'un accompagnement social global individualisé.**
- **D'instaurer une relation de confiance.**
- **De faire progressivement émerger un projet.**
- **De mettre en place les suivis médicaux, les ouvertures de droits et les mesures de protection nécessaires**

L'animation du collectif est assurée par une CESF présente la semaine, la présence de veilleurs (pour les nuits et les week-ends) et des permanences éducatives sont assurées quotidiennement.

**7 ménages ont été hébergés sur l'année 2019, soit 5 hommes seuls et 2 femmes arrivées enceintes sur la place mère-enfant de moins de 3 ans.** Cela correspond à **4 sorties et 4 entrées sur l'année.**

**Dans le passé, les personnes orientées étaient très éloignées de l'insertion notamment du fait de leur parcours d'errance**, la plupart sortants de la rue (correspondant à 1 seule entrée en 2019).

**Cette année nous avons pu constater un changement notable concernant l'orientation, avec des situations moins fragiles**, correspondant à des publics prioritaires : **1 femme victime de violence quittant le domicile, 2 hommes sortants de CADA.**

**L'accueil sur le dispositif Urgence permet pour certains l'évaluation exhaustive des situations et la détermination des démarches nécessaires à leur future insertion. Ils peuvent ensuite être orientés en peu de temps sur un dispositif d'hébergement d'insertion**, plus adapté, et parfois en interne. L'orientation en interne permet de continuer l'accompagnement mis en place par l'établissement qui connaît déjà bien la situation et avec qui le lien de confiance s'est déjà instauré.

**Ainsi, 2 hommes seuls et 1 femme avec son nourrisson ont été orientés sur des places d'insertion en interne en 2019.**

**Pour d'autres, l'accueil sur une place d'urgence sera plus long, au vu de problématiques plus complexes à travailler** : parcours d'errance, non ouverture de droit, régularisation compliquée, difficultés de santé physique ou psychique et accès au soin, difficultés dans la gestion de la vie quotidienne...

## 2. URGENCE FAMILLES – ALTHO



Depuis 2015, le CHRS a ouvert **55 places ALTHO** (ALternative à l'HOtel) en **direction de familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115**.

Ce dispositif vise initialement à accueillir et accompagner des ménages susceptibles de par leur niveau d'autonomie et de leur situation administrative, professionnelle et budgétaire, d'accéder au logement autonome sur le court/ moyen terme.

Les 55 places d'hébergement ALTHO sont réparties sur **12 appartements** (du T2 au T5).

	T2	T3	T4	T5	Total
Antenne Athis-Mons	2	0	2	0	4
Antenne Ris-Orangis	0	4	3	1	8
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>12 appartements</b>

Comme pour le dispositif d'insertion, **l'hébergement autonome (non-partagé)** dans les communes à proximité des services **au sein de logements diffus est privilégié** par l'Association pour **faciliter l'intégration** des personnes, des familles et de leurs enfants dans le quartier et la ville, les **préparer à l'accès au logement**, et **impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux**.



**15 personnes admises  
(3 ménages)**

3 femmes 2 hommes 10 enfants

	Femme seule	Couples	Total
3 enfants	1	1	2
4 enfants		1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3 ménages</b>

**Le profil de la plupart des premiers ménages orientés sur le dispositif ALTHO dès 2015 différait fortement des attendus de l'orientation** : Les adultes étaient loin de l'emploi, présentaient un **faible niveau d'autonomie dans les démarches** et des problèmes de maîtrise du français (bien que vivant en France depuis plusieurs années). Ainsi **l'instauration d'une relation de confiance et l'intégration du cadre à respecter** (entretiens hebdomadaires obligatoires, bonne occupation du logement) **demandaient du temps et de la souplesse pour permettre le traitement des multiples et délicates problématiques présentées**, repoussant l'accès au logement.

**Nous constatons en 2019, un changement également dans le type d'orientation, avec des situations moins fragiles.**

En effet, les profils se diversifient : deux des trois familles admises avaient déjà un certain niveau d'autonomie dans la gestion de leur quotidien. L'accompagnement porte alors plus sur les démarches nécessaires à leur insertion professionnelle et l'accès au relogement.

**Par contre, toutes ces familles, quel que soit leur niveau d'autonomie et les difficultés présentées, après plusieurs années en hôtel s'attendent à l'accueil à être directement relogés.** Elles ne comprennent pas l'intérêt d'un accompagnement social soutenu qui les invite à s'engager, à se mobiliser personnellement dans leurs démarches.

Si le dispositif répond à leur demande d'être installés dans des appartements et d'être aidés « techniquement » dans l'ouverture et le maintien de leurs droits (aide à la réalisation des démarches administratives), et l'accès rapide à un logement, les premiers ménages orientés ont pu exprimer quelques difficultés à accepter un accompagnement social global soutenu participant à leur insertion et leur autonomie.

Il s'agit d'évaluer dès le pré-accueil l'adéquation possible entre les attentes et les projets des personnes orientées avec le travail d'insertion et d'accès au logement autonome proposé. Les ménages sont informés de nos modalités de travail et sont ensuite invités à prendre le temps (24/48h) avant de confirmer leur demande d'hébergement.

Grâce au partenariat instauré avec le SIAO et un protocole d'accueil adapté, tout est mis en place afin de permettre aux personnes de se projeter dans le travail à effectuer avec nous et de se positionner de façon éclairée en fonction de leurs attentes et de leurs projets.

	Femmes seules	Couples	Total
1 enfant	1		1
2 enfants	2	1	3
3 enfants	1	4	5
4 enfants	1	2	3
5 enfants		2	2
Total	5	9	14 ménages

67 personnes hébergées

14 femmes 9 hommes 44 enfants

Les personnes accueillies sur le dispositif ALTHO, adultes et enfants, bénéficient comme sur le dispositif d'insertion, d'un accueil et d'un suivi personnalisé.

L'accompagnement global proposé par les équipes du CHRS est axé sur le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et au logement.

En 2019, 2 familles sont sorties du dispositif ALTHO :

9 personnes

2 femmes 2 hommes et 5 enfants

Durée moyenne de séjour = 23 mois



### 1 famille a été relogée dans le Parc public :

La famille P., composée d'un couple et de leurs deux enfants, fait partie des familles ayant un certain niveau d'autonomie à leur admission, en décembre 2015. Chacun disposait d'une pièce d'identité européenne et d'une couverture sociale à jour. Monsieur maîtrisait correctement la langue française et travaillait en CDD, tandis que Madame, qui avait une santé fragile, restait au foyer.

Durant leur accueil au CHRS, Monsieur se montrait autonome pour effectuer les démarches nécessaires à la réinsertion de la famille.

Lorsqu'il rencontrait des difficultés, il savait se tourner vers son éducatrice référente, ce qui n'est pas le cas pour toutes les familles accueillies sur ce dispositif. En effet, il est fréquent que des familles habituées à être indépendante ne se saisissent pas de l'aide proposée par l'équipe éducative.

Les droits aux prestations familiales ont pu s'ouvrir rapidement après leur arrivée à Communauté Jeunesse. Monsieur a également pu être aidé dans ses démarches de recherche d'emploi et a signé un CDI en octobre 2017.

Après s'être vu refuser deux propositions de logement, la famille a pu être relogée en mars 2019.

S. GLON  
Educatrice Spécialisée

### 1 famille est partie à l'hôtel :

Le contrat d'hébergement n'a pas été renouvelé. En effet la famille rencontrait des difficultés récurrentes avec le voisinage et n'a pas souhaité traiter cette question malgré la médiation proposée par le service. Elle a préféré quitter le lieu d'hébergement et travailler une orientation vers un dispositif de logement temporaire. Lorsqu'une proposition adaptée à leur situation a été faite par le SIAO, le couple a finalement refusé, estimant le montant de la redevance trop élevée.

## II. LOGIS MONS

### CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

#### 1. ORIGINES DU SERVICE

**La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique.** Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles. Face à une crise qui perdure, voire s'aggrave<sup>1</sup>, de nouvelles priorités et de nouveaux dispositifs ont été définis et créés par les pouvoirs publics, invitant les pratiques à évoluer et à se diversifier.

**L'association COMMUNAUTE JEUNESSE se mobilise dans la lutte contre les exclusions et intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement.** Elle s'est donc inscrite inévitablement dans ces changements avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement.

Ce service proposait initialement à des ménages à la situation socio-économique stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

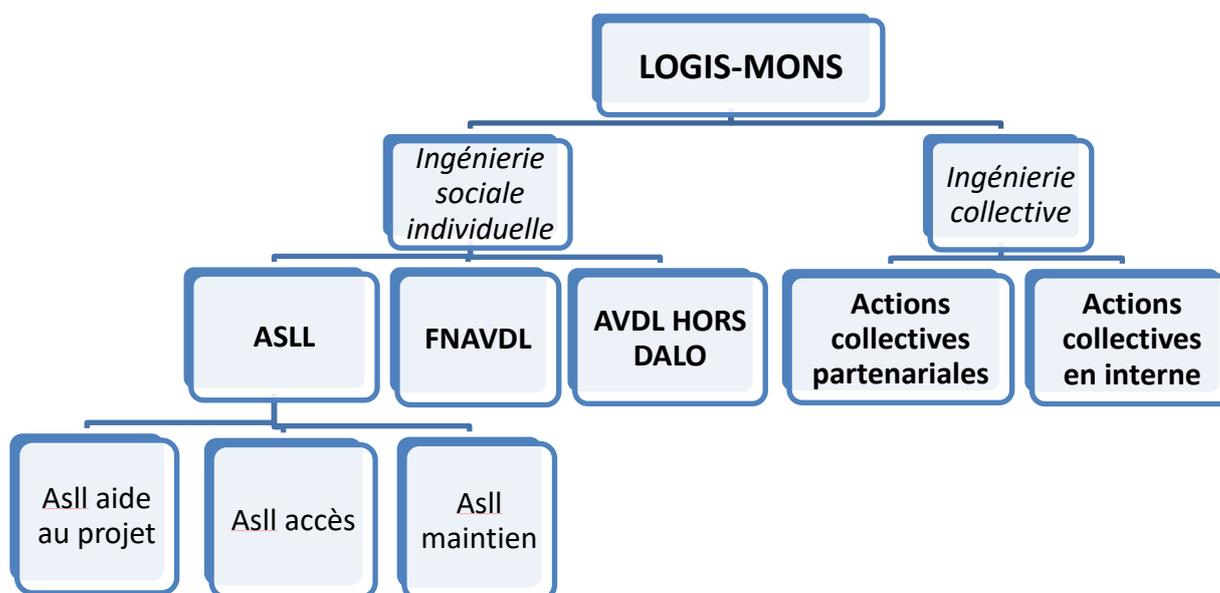
Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité. Ses **missions se sont ainsi fortement diversifiées** en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques. A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, s'est rajouté et développé un accompagnement social « hors les murs » pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.

**Issu du CHRS, le service partage le même projet d'établissement** qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment : le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé d'accompagnement (ASLL, AVDL ou FNAVDL), le projet d'établissement et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent 2 représentants élus par les ménages accompagnés)

En 01 janvier 2019, 1 coordinatrice, 2 assistantes sociale, 2 conseillères en économie sociale et familiale, 1 éducatrice spécialisée et 1 secrétaire-agent d'accueil composent l'équipe.

<sup>1</sup> 24e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre : En 2018, on compte 4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile et 12 millions de personnes touchées par la crise du logement.

## Schéma des dispositifs



Chaque travailleur social accompagne entre 25 à 30 personnes seules ou familles dans le cadre :

- ✚ **De mesures ASLL** financées par le Fond de Solidarité Logement 91 : « ASLL Aide au projet » ; « ASLL Accès » ; et « ASLL Maintien ».
- ✚ **Des diagnostics et des mesures FNAVDL** financés par les services de l'Etat pour les **ménages reconnus PU DALO**.
- ✚ **De mesures AVDL « hors DALO »** financées par les services de l'Etat : « AVDL vers le relogement » ; « AVDL lors du relogement » ; « AVDL dans le logement »

## 2. UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE

Si les appellations changent et avec elles leurs modes d'orientation et de financement, c'est un même type d'accompagnement qui est effectué : individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

**Au total en 2019, 169 ménages ont été accompagnés soient 387 personnes.**

	Nombre ménages	Nombre personnes
<b>Dispositif ASLL</b>	69	172
<b>Dispositif FNAVDL DALO</b>	67	171
<b>Dispositif AVDL Hors DALO</b>	33	44
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>387</b>

Les missions d'accompagnement s'organisent autour des points suivants :

- ✚ Evaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome et leur besoin d'accompagnement (diagnostics FNAVDL, ASLL maintien)

- ✚ Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome (mobilisation des dispositifs)
- ✚ Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire
- ✚ Accompagner à la gestion budgétaire
- ✚ Accompagner pour le maintien dans le logement (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels (minimum 1 entretien par mois), dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

De façon complémentaire, le service propose des actions collectives « ateliers logement » pilotés et animés par la coordinatrice du service, en interne à Communauté Jeunesse et en externe sur le département, dans le cadre de partenariat privilégié (résidences sociales).

La diversité de ses missions exige de construire des partenariats dans l'intérêt des personnes accompagnés.

## CHAPITRE 2 : BILAN DES DISPOSITIFS

### 1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

#### Bilan global des mesures

	Aide au projet	Aide au projet sans hébergement		Accès	Diagnostics maintien	Maintien	Total
2018	134	15		38	6	149	342
2019	150	3		105	5	232	495

En 2018, l'activité avait diminué de façon significative, 25% des objectifs n'avaient pas été réalisés.

En 2019, les orientations du GIP FSL ont été suffisantes et même plus importantes que ce qui était prévu dans nos objectifs conventionnels. Ainsi, on constate une augmentation importante de l'activité sur l'ASLL, + 44% par rapport à 2018.

Logis Mons a ainsi réalisé 495 mesures au lieu des 460 mesures initialement prévues, soient 8% en sus.

#### Les mesures maintien & accès

La plus forte hausse de l'activité se situe au niveau **des mesures accès avec 76% d'augmentation de l'activité.**

A cela s'ajoute **les mesures maintien, avec 55% de mesures supplémentaires orientées en 2019.**

Les mesures maintien sont des mesures complexes, les ménages accompagnés cumulent souvent les problématiques (sociale, budgétaire, insertion professionnelle, ). Elles peuvent faire référence à des fonctionnements familiaux bien ancrés depuis des années ou encore être des événements ponctuels pour un

ménage dans un contexte de vie particulier (perte d'emploi, problème de santé entraînant une baisse de ressources...). Ce sont des accompagnements qui s'inscrivent dans le temps.

### Les mesures d'aide au projet

96% de l'activité a été réalisée soient 150 mesures sur les 156 prévues. La question des vacances dues aux difficultés des attributions sur le logement temporaire entre l'adéquation entre les situations orientées par le SIAO et les exigences du dispositif de logement temporaire en termes de critères (situation administrative, ressources stables, autonomie suffisante) a été réduite. Les nouveaux ménages ont intégré le dispositif en début d'année, ce qui a permis de stabiliser notre activité pour 2019.

#### 1.1.Aide au projet avec hébergement

Le dispositif est cofinancé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (hébergement). **Chaque ménage est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.**

Le service Logis Mons a une capacité d'hébergement de **13 lieux d'hébergement** :

- **9 appartements** dans le diffus (9 studios et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules et familles
- **2 appartements Adoma** (1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille sur la résidence d'Athis-Mons)
- **2 chambres Adoma** pour hommes seuls dans la résidence de Montgeron

#### Les critères d'admission

<b><u>Ressources</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CDI / CDD/Intérim : ouvrant droits au chômage</li> <li>➤ Prestations sociales</li> <li>➤ Dettes : dossier de surendettement – niveau de dettes et encadrement des dettes</li> </ul>
<b><u>Situation administrative</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DLS à jour</li> <li>➤ Réfugié ou récépissé avec autorisation de travailler</li> <li>➤ Femmes victimes de violences : plainte + démarche entamée</li> <li>➤ Divorce, niveau d'avancée : Procédure déjà engagée</li> </ul>
<b><u>Autonomie</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité de la personne à évoluer</li> <li>➤ Envie-adhésion accompagnement : se mobiliser dans le parcours d'admission</li> <li>➤ Langue française</li> <li>➤ Documents à fournir</li> <li>➤ Capacité de repérage, environnement et contexte administratif</li> <li>⇒ Identifier les besoins d'accompagnement de la personne – Le service ne peut pas être dans un accompagnement global. Besoin en accompagnement global ne relève pas de notre dispositif.</li> </ul>
<b><u>Santé</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Souffrance psychique – niveau de soin – frein potentiel</li> <li>➤ Capacité à habiter et gérer ensuite un logement de façon autonome</li> </ul>

	Entrés	Hébergés	Sortis	dont Relogés
<b>Ménages</b>	8	18	5	4
<b>Personnes</b>	10	21	5	4

Les ménages accueillis en 2019 :

**8 nouveaux ménages** (9 adultes et 1 enfant), orientés par le SIAO, ont été admis :

Typologie des ménages	
Homme Isolé	7
Femme Isolée	0
Femme + 1 enfant	1

Situation des ménages à l'entrée dans le logement	
CHRS/CADA	2
FJT/résidence sociale	1
Sans hébergement, errance	1
Logement temporaire	2
Accueil d'urgence	2

Les hommes isolés représentent 88% des ménages orientés contre 70% en 2018. Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations d'hébergement des ménages admis restent précaires.

Les ménages hébergés en 2019 :**18 ménages**

(19 adultes et 2 enfants)

150 mois/mesures comptabilisés

Homme Isolé	14
Femme Isolée	2
Famille monoparentale 1 enfant	1
Couple 1 enfant (majeur)	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

Le service accueille majoritairement des personnes seules compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.

Tranches d'âge	Personnes	Pourcentage
03/17 ans	2	10%
18/25 ans	2	10%
26/35 ans	13	62%
36/45 ans	1	4%
46/55 ans	2	10%
55 ans et +	1	4%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	

**Moyenne d'âge adulte : 33 ans**

La moyenne d'âge des adultes diminue en 2019 (2016 : 43 ans, 2017 : 43 ans, 2018 : 39 ans). Cela peut s'expliquer par le fait que nous avons accueilli une grande majorité de personnes ayant moins de 35 ans. Ils représentent 80% du public accueilli sur le dispositif (Sortants HUDA ou CADA en augmentation.).

- Le niveau de ressources des ménages hébergés à l'entrée :

Ressources mensuelles	Personnes isolées
<500€	1
500 à 900€	6
900 à 1250€	7
1250 à 1500€	4
1500 à 2000€	0
2000 à 2500€	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement.

**L'ensemble des personnes accueillies ont des ressources en dessous ou avoisinant le montant du SMIC** contre 81% en 2018.

- Niveau d'endettement à l'entrée :

Montant	Ménages
Sans	16
- de 1000€	1
- de 5000€	1
- de 10000€	1
+ de 10000€	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

**11% des ménages hébergés en 2018 ont présenté une situation d'endettement à leur entrée, fragilisant leur budget et compliquant leur accès à un logement pérenne.**

L'accompagnement social proposé vise à traiter et dépasser ces difficultés dans les 2 ans (encadrement de la dette, dossier de surendettement.).

### Les ménages sortis en 2019

**7 ménages sortis dont 4 relogés**

8 adultes

- Situation des ménages par rapport au logement à la sortie

Mode de Sorties	Ménages
<b>Relogement</b>	
Relogement ACD	<b>1</b>
Droit commun / via Syplo	<b>3</b>
<b>Autres</b>	
Orientation en résidence sociale	<b>1</b>
Rupture du contrat	<b>2</b>
<b>Accompagnement à l'Accès</b>	
ASLL	<b>2</b>
AVDL	<b>1</b>

**57% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome.**

Le service a été conduit à **travailler à l'anticipation des sorties et des orientations et à être plus vigilant à l'adéquation entre les situations orientées par le SIAO et les exigences du dispositif** de logement temporaire en termes de critères (situation administrative, ressources stables, autonomie suffisante).

**75% des ménages relogés ont sollicité et nécessité un accompagnement social lors de leur entrée dans le logement** afin de consolider et stabiliser leur situation.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 16 mois et de 19 mois pour les 4 ménages relogés. Cette période illustre cette année le temps nécessaire à la stabilisation et à la consolidation des situations des personnes et le manque d'offre de logement qui perdure pour des ménages aux ressources modestes.

### 1.2. Aide au projet sans hébergement

En 2018, le GIP Fonds de Solidarité Logement 91 a orienté vers le service des **ménages locataires de la résidence sociale Habinser à Draveil** afin de **travailler à l'évolution de leur situation et à leur accès dans un logement autonome et pérenne**, dans le cadre d'une mesure ASLL Aide au projet.

Le dernier accompagnement a pris fin en 2019.

	Accompagnés	Sortis	dont Relogés
<b>Ménages</b>	1	1	0
<b>Personnes</b>	2	2	0

### 1.3. L'accompagnement social lié à l'ACCES au logement

Afin d'accompagner dans le cadre de leur installation dans le logement des ménages relogés (non DALO) préalablement suivis en Aide au Projet ou Maintien, ou sortant de structures d'hébergement orientés par le Fonds de Solidarité Logement 91, le service réalise des mesures ASLL Accès de 2 ans maximum.

Depuis fin 2019, le nouveau règlement intérieur du **GIP FSL est applicable. Il réduit cette période d'accompagnement à 1 an.**

	Entrés	Accompagnés	Sortis
<b>Ménages</b>	15	19	17
<b>Personnes</b>	40	50	43

#### Les ménages accompagnés en 2019 :

Homme Isolé	2
Femme Isolée	2
Famille monoparentale 1 enfant	4
Famille monoparentale 2 enfants	4
Famille monoparentale 3 enfants	1
Couple	2
Couple 2 enfants	2
Couple 3 enfants	2
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>

<b>Orientations FSL</b>	<b>11</b>
<b>Orientation SIAO</b>	<b>1</b>
<b>Orientations Internes</b>	<b>7</b>
(suite ASLL 6 ; CHRS 1)	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>

**19 ménages**  
(25 adultes, 25 enfants)

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et garantissant sur le long terme leur maintien dans ce dernier. Plusieurs dimensions sont travaillées : Installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.

### Les fins de mesure 2019 :

La durée moyenne de l'accompagnement des ménages sortis est de **6 mois**.

**17 ménages**

(21 adultes, 22 enfants)

#### 1.4.L'accompagnement social lié au MAINTIEN dans le logement

	Entrés	Accompagnés	Sortis
<i>Ménages</i>	17	31	15
<i>Personnes</i>	49	87	39

Le Logis Mons a réalisé 232 mesures de maintien sur 2019.

### Les nouvelles mesures en 2019 :

**17 ménages**

(23 adultes, 26 enfants)

dont 4 mesures à la suite d'un diagnostic

1 diagnostic n'a pas été suivi d'accompagnement

70% des nouveaux ménages orientés sont des familles avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales).

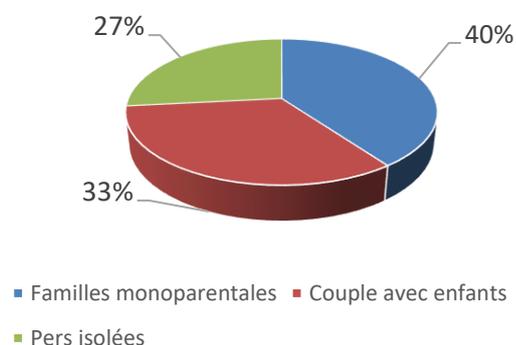
Homme isolé	2
Femme isolée	2
Couple	1
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	1
Couple 3 enfants	1
Couple 4 enfants	1
Couple 5 enfants	1
Famille monoparentale 1 enfant	4
Famille monoparentale 2 enfants	2
Famille monoparentale 3 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

Les ménages suivis en 2019 :

Homme isolé	4
Femme isolée	4
Couple 1 enfant	5
Couple 2 enfants	2
Couple 3 enfants	1
Couple 4 enfants	1
Couple 5 enfants	1
Famille monoparentale 1 enfant	4
Famille monoparentale 2 enfants	5
Famille monoparentale 3 enfants et +	3
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

**31 ménages/87 personnes**  
(42 adultes et 45 enfants dont 14 majeurs)

**Typologie des ménages suivis**



**73%** des ménages accompagnés sont des familles monoparentales ou couples avec enfants.

- Situation des ménages suivis en 2019 par rapport aux ressources et à l'emploi :

	Adultes	Enfants majeurs
CDI temps plein	11	2
CDI temps partiel	5	
CDD - 6 mois	3	
Intérim /contrat aidé	6	
Formation rémunérée		1
<b>Montant des ressources Ménages</b>		
Sans		1
retraite < 500 €	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>14</b>
De 500 à 900 €		4
De 900 à 1250 €		10
De 1250 à 1500 €		2
De 1500 à 2000 €		6
De 2000 à 2500 €		2
+ 2500 €		3
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>

**Seuls 38% des adultes ont un CDI. 36% sont inactifs et 21% occupent un emploi précaire.**

**62% des ménages accompagnés ont des ressources inférieures à 1500€.**

- Situation par rapport à l'endettement au début de la mesure

<b>Endettement</b>	<b>Ménages</b>
Sans	1
- de 1000 €	2
- de 5000 €	11
- de 10 000 €	8
+ de 10 000 €	9
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

**45% des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieur à 5000€ au début de la mesure.**

Les fins de mesure en 2019 :

**15 ménages**

(20 adultes, 19 enfants)

- Situation par rapport à l'endettement en fin de mesure

<b>Endettement</b>	<b>En début de mesure</b>	<b>En fin de mesure</b>
Sans	0	6
- de 1000 €	0	1
- de 5000 €	6	1
- de 10 000 €	3	2
+ de 10 000 €	6	5

6 ménages ont totalement soldé leurs dettes grâce à la mobilisation d'aides financières (subvention FSL) ou le respect des plans d'apurement négociés.

<b>DUREE ACCOMPAGNEMENT</b>
24
24
23
18
18
12
12
6
6
6
5
3
1
1

**La durée moyenne de l'accompagnement des ménages sortis est de 11 mois (de 1 à 24 mois).**

## 2. LE FOND NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

La mesure d'accompagnement FNAVDL financée par l'Etat (DRHIL) vise à favoriser l'insertion dans le logement de personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique dont la demande de logement a été reconnue prioritaire et urgente par la Commission DALO.

La mise en place de ce dispositif a donc demandé de travailler en **étroite collaboration entre les deux associations pour convenir des outils de coopération et de suivis de l'activité.**

### 2.1. Les origines de la demande

Transmises par la DDCS, les orientations font suite à une demande de réalisation d'un diagnostic et/ou d'un accompagnement FNAVDL :

- La **COMED** du 91 : pour des ménages à la situation sociale et économique évaluée comme fragile et récemment reconnus PU DALO, dont le maintien du statut est conditionné à la mise en place d'un diagnostic.
- **L'Etat** pour des ménages PU DALO qui n'ont pas encore accédé au logement après plus de 6 mois, voire plusieurs années.
- Des **BAILLEURS** : pour des ménages PU DALO accédant au logement.
- Les DDCS d'autres départements pour des **TRANSFERTS** de ménages issus de leurs territoires et accédant au logement sur l'Essonne.
- 

**En 2019, l'AISH et CJ ont été saisis pour travailler au diagnostic et à l'accompagnement de 88 ménages (soit 48 pour Logis-Mons et 40 pour l'AISH )**

ORIGINE DE LA DEMANDE					
<i>Services à l'origine de la demande</i>	COMED	ETAT	BAILLEURS	TRANSFERTS	TOTAL
AISH	31	0	6	3	40
CJ Logis-Mons	39	0	8	1	48
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>88</b>

### 2.2. Les Diagnostics

Le diagnostic est l'évaluation de la situation sociale du ménage au regard de son autonomie et de sa capacité à assumer les responsabilités d'un locataire. Il vise à définir et à réaliser les démarches et

orientations nécessaires et adaptées en fonction de la situation particulière du ménage afin de garantir son accès et/ou son maintien dans le logement. Il peut être léger (3H) ou approfondi (6H).

La durée du diagnostic ne peut excéder 3 mois. La majorité des diagnostics réalisés sont d'une durée moindre : 1 à 2 mois. Les services ont décidé de ne pas se limiter au déclaratif d'un premier rendez-vous et de rassembler toutes les pièces justificatives nécessaires à rendre compte de la réalité des situations des ménages. Ils assurent donc cette évaluation après **2 entretiens**.

**Suite à cette évaluation, le service préconise ou non une mesure d'accompagnement et son niveau d'intensité**

DIAGNOSTICS	Réalisés		Refus	Sans suite Ou prêts au logement	Préconisations d'Accompagnement	Diagnostic en cours au 31/12/2018
	Légers	Approfondis				
AISH	26	8	0	3	34	3
CJ	35	13	4	5	42	0
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>3</b>

**93% des saisines ont nécessité la réalisation d'un diagnostic. (Pour CJ, ainsi que pour l'AISH, 3 ménages transférés d'un autre département n'ont pas nécessité un diagnostic).**

**4 ménages ont opposé un refus au diagnostic. En majorité, pour CJ les ménages qui ont refusé étaient déjà relogés.**

Au-delà du risque de perdre leur statut DALO, nous constatons que **la très grande majorité des ménages sont rapidement contactés et se saisissent de l'aide proposée par nos services pour soutenir leur accès au logement.**

**93 % des diagnostics ont fait l'objet d'une préconisation d'accompagnement** des ménages motivés par les besoins de leur situation et leur motivation à être soutenus dans leurs démarches.

### 2.3. Les ménages accompagnés en 2019

#### 135 ménages accompagnés pour les 2 associations en 2019

Soit pour CJ, 67 ménages accompagnés

Soit pour AISH, 68 ménages accompagnés et 3 ménages pour lequel le diagnostic était toujours en cours fin

2019

- Composition familiale :

Composition Familiale	AISH	CJ	TOTAL
Personne isolée	26	23	49
Couple	2	1	3
Couple avec enfants	18	9	27
Famille monoparentale 1, 2, 3 enfants	22	34	56
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>135</b>

Ce sont principalement des familles monoparentales et des personnes seules (42% de familles monoparentales, 36% isolés,) qui sont rencontrées.

Composition Familiale	Année 2018	Année 2019
Personne isolée	38%	36%
Couple	2%	2%
Couple avec enfants	21%	20%
Famille monoparentale 1, 2, 3 enfants	39%	42%

Nous constatons pour cette année 2019, une augmentation de la proportion de familles monoparentales accompagnées en AVDL.

- Situation des ménages accompagnés en 2019 par rapport au logement :

Hébergement/Logement	AISH	CJ	TOTAL
Locataires	15	25	40
Hébergement chez des tiers	21	24	45
Logement temporaire / résidence sociale	12	8	20
Hôtel	6	5	11
Accueil d'urgence	1	1	2
Sans hébergement	11	4	15
Caravane	1	0	1
Foyer post-cure	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>135</b>

**45 % des ménages rencontrés bénéficient d'un logement stable** pérenne ou temporaire (résidence sociale, pension de famille, logement ALT...).

**22% sont hébergés ou en hôtel et 8% sont sans aucun hébergement** (en errance ou vivent dans leurs véhicules).

- [Situation des ménages accompagnés en 2019 par rapport à l'emploi :](#)

CJ/ AISH ont accompagné **135 ménages** (des couples, des personnes isolées...), soit un total de **165 personnes accompagnées (majeurs)**. (77 personnes majeurs pour CJ et 88 pour l'AISH)

**38% des personnes rencontrées sont en situation d'emploi** mais **seuls 10% bénéficient d'un emploi stable (CDI Temps plein)**.

**36% sont sans activité et 24 % sont en recherche d'emploi ou en formation.**

Situation emploi	AISH	CJ	Total
CDI Temps plein	10	7	17
CDI Temps Partiel	8	9	17
CDD/ CUI/CAE	8	5	13
Auto entrepreneur	5	0	5
Intérim	2	8	10
Formation rémunérée	2	0	2
Formation non rémunérée	0	2	2
En recherche d'emploi	25	15	40
Sans emploi / invalidité	26	30	56
Retraité	2	1	3
Nombre total de personnes accompagnées	88	77	165

- [Niveau d'intensité des accompagnements menés durant l'année 2019 :](#)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
AISH	45	22	1	68
CJ	34	31	2	67
TOTAL	79	53	3	135

- ✚ **Niveau 1 : Léger**, pour des ménages prêts au logement qu'il faudra accompagner lors de la proposition
- ✚ **Niveau 2 : Moyen**, pour des ménages qui nécessitent d'être soutenus pour effectuer les démarches nécessaires pour faire évoluer et stabiliser leur situation administrative et économique afin d'être prêts au relogement.
- ✚ **Niveau 3 : Approfondi** pour des ménages dont l'accès ou le maintien dans le logement s'avère particulièrement difficiles pour des raisons autres qu'administratives ou économiques (endettement très élevé et non encadré, problèmes psychologiques ou médicaux lourds...).

Lorsque le ménage est prêt au relogement, il est signalé comme tel sur SYPLO. Le travailleur social veille à maintenir la DLS et le dossier à jour en attente d'une proposition logement. Cette phase est nommée phase de veille et décomptée comme ¼ de mesure (la charge de travail est estimée moindre, l'opérateur reste en veille dans l'attente d'une proposition de logement pour la famille.)

- Type d'accompagnement effectué :

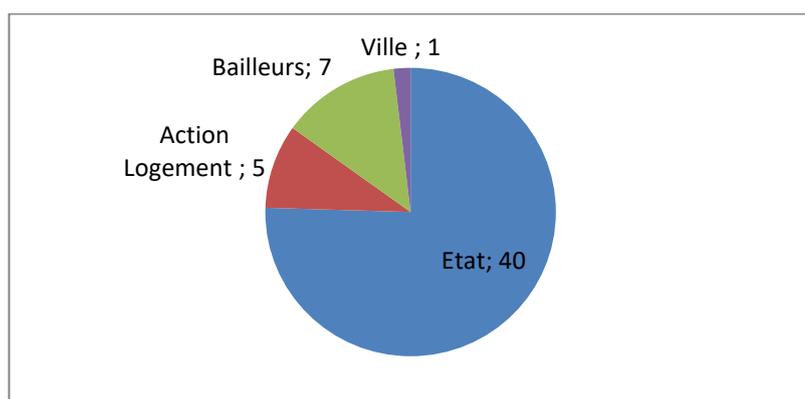
	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement Dans le Logement	TOTAL
AISH	52	41	93
CJ	48	51	99
TOTAL	100	92	192

Les ménages qui ont été orientés pour de l'accompagnement vers le logement peuvent ensuite bénéficier en fonction de leurs besoins d'un accompagnement dans le logement, lorsqu'ils sont relogés.

D'autre part, l'AISH et CJ peuvent être directement saisis par l'Etat pour accompagner un ménage dans le logement sans passer par de l'AVL ;

*Nous avons traité plus d'ADL en 2018 qu'en 2019. (+70% pour CJ passant de 30 ménages à 51 ménages).*

#### 2.4. Les ménages relogés en 2019



**53 % des ménages** bénéficiant d'une mesure d'AVL ont été relogés durant l'année 2019

(Dont 26 accompagnés par le service du Logis-Mons et 27 accompagnés par l'AISH)

#### Les modes de relogement :

- Relogement Etat : 75.5% soit 40 ménages (18 CJ – 22 AISH)
- Relogement action logement : 9% soit 5 ménages (4 CJ – 1 AISH)
- Relogement prospection bailleur : 13.5% soit 7 ménages (3CJ – 4 AISH)
- Relogement mairie : 2% soit 1 ménage (CJ)

Une fois que nous indiquons sur le fichier SYPLO que la famille est prête à être relogée, nous avons pu constater que la DDCS faisait rapidement une proposition de logement au ménage.

Après 3 années d'exercice, nous avons davantage de recul pour effectuer un bilan quant à la durée moyenne des relogements :

Durée moyenne de relogement après inscription sur SYPLO	AISH	CJ	TOTAL
0 à 3 mois	12	9	21
3 à 6 mois	15	9	24
6 à 10 mois	18	5	23
+ 10 mois	1	1	2
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>24</b>	<b>70</b>

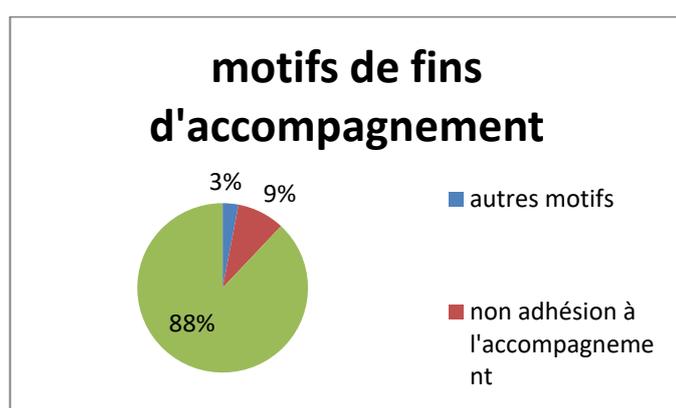
En 2019, la durée moyenne des relogements est de 5.7 mois pour l'AISH et 4.2 pour Communauté jeunesse. (Durée calculée entre le moment où le ménage est indiqué dans SYPLO comme « prêt au relogement » et le moment où il est relogé).

## 2.5. Les fins d'accompagnements

**36 mesures d'accompagnement FNAVDL sur 68 ont pris fin en 2019 pour l'AISH**

**38 mesures d'accompagnement FNADL sur 67 ont pris fin en 2019 pour CJ**

Motifs de fin de mesure	AISH	CJ	TOTAL
Atteinte des objectifs	32	33	65
Non adhésion au contrat	4	3	7
Autres motifs	0	2	2
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>74</b>



En 2019, 88 % des mesures ont pris fin car les objectifs étaient atteints.

Depuis l'origine de la convention, il y a eu **220 fins de mesures AVDL** (109 pour l'AISH, 111 pour CJ).

La durée moyenne d'accompagnement est de **9.4 mois pour l'AISH** et **6.1 mois pour CJ**.

### 3. AVDL HORS DALO

Les mesures AVDL hors Dalo, sont destinées aux ménages, présentant des difficultés sociales ou financières susceptibles de compliquer leur accès, leur installation et leur maintien dans un logement, qui ne sont pas reconnus prioritaires et urgents DALO.

Les mesures sont orientées par le SIAO ou directement par les résidences sociales avec qui Le Logis Mons a constitué un partenariat : ADEF (Evry), Arapej, Adoma (Athis-Mons).

#### 3.1 L'accompagnement individuel

#### MOIS MESURES CONSOMMES

	SIAO	Résidences Sociales	Sortants CJ	TOTAL
<b>Ménages accompagnés</b>	12	14	7	33
<b>Personnes accompagnées</b>	13	19	12	44
<b>Mois mesures</b>	95	105	45	245

2018	Entrés	Accompagnés	Sortis
<b>Ménages</b>	15	33	12
<b>Personnes</b>	20	44	18

#### Une baisse des orientations des résidences sociales qui se consolident

Comme 2018, on constate une baisse de l'activité qui s'est poursuivie de 2018 à 2019. Seulement 59% de l'activité a pu être réalisée. Cette baisse de l'activité se traduit par le manque d'orientations des résidences sociales et le manque d'orientations en interne.

Les résidences sociales concernées (ADEF et ARAPEJ) expliquent cette situation par le turn over des équipes (absence de responsable de résidence et médiateurs, déficit d'interlocuteurs directs). Les postes ont été pourvus courant 2019, les orientations des résidences sociales ont de fait été retardées. Cela peut se traduire par le délai nécessaire à la prise de poste et connaissance des situations susceptibles d'être identifiées avec un besoin d'accompagnement vers le logement.

#### Des mesures internes réduites

Au regard des enjeux que posait l'évolution du dispositif AVDL et sa refonte et mutualisation avec le FNAVDL, le positionnement de Communauté Jeunesse a été de ne pas engager de mesures en interne, ne sachant si ces accompagnements pouvaient être pérennes.

## TYOLOGIE DES FAMILLES

Typologie des familles	MENAGES ACCOMPAGNES	DONT NOUVELLES MESURES
Hommes isolés	17	7
Femmes isolées	8	4
Couple	1	1
Couple 1 enfant	1	0
Famille monoparentale 1 enfant	4	2
Famille monoparentale 2 enfants	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>15</b>

### Typologie des familles



Les ménages accompagnés sont en majorité des hommes (51%). Il y a également une proportion importante de femmes isolés (24,42%).

## ORIENTATIONS DES MESURES

Orientations		NOUVELLES MESURES	MENAGES ACCOMPAGNES
<b>Accompagnement Vers le logement</b>			
Résidences sociales	ADOMA	4	7
	ARAPEJ	4	4
	ADEF	2	3
<b>Accompagnement Vers ou Dans le logement</b>			
SIAO		2	12
<b>Accompagnement Lors du relogement</b>			
Communauté Jeunesse	CHRS	1	3
	LOGIS	1	4
	MONS		
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>33</b>

Conformément à nos constats, il y a eu une baisse d'orientations des nouvelles mesures.

- ✚ Baisse des orientations en interne que nous avons anticipée au regard des incertitudes pesant sur le dispositif.
- ✚ Les orientations d'ARAPEJ et ADEF se sont faites en cours d'années et elles ont impacté cette baisse d'activité.

- ✚ Sur les 12 ménages sortis, **2 ménages ont été relogés**. Ces relogements ont été réalisés dans le parc public. Les 10 autres ménages sont sortis du dispositif car leur situation a changé et ils n'étaient plus relogeables (situation administrative bloquante...) ou trop éloignés du relogement (insertion sociale et professionnelle à travailler).

**Au 31/12, 4 ménages étaient en cours de proposition logement.**

- ✚ La durée moyenne de l'accompagnement des ménages sortis est de 12 mois (2 à 38 mois).

### 3.2 L'accompagnement collectif

Dans le cadre de l'AVDL, conformément à la commande de l'Etat, une autre forme d'intervention sociale est mise en œuvre, visant la participation active des ménages et leur responsabilisation dans le processus d'accès au logement : des ateliers de préparation à l'accès au logement sont ainsi proposés aux ménages hébergés et suivis par l'association (CHRS, suivis AVDL) ou par d'autres structures partenaires (Mission Locale Nord Essonne, ADEF Evry, ADOMA Athis,).

Il s'agit de **clarifier, de dynamiser leur projet logement, de développer leurs connaissances, et de favoriser leur implication et leur mobilisation dans leurs démarches de relogement.**

Ces ateliers permettent également de **repérer les ménages susceptibles d'avoir besoin d'une mesure AVDL** pour les accompagner au relogement et à la sortie d'une résidence sociale.

#### **Objectifs pour les participants :**

- ✚ Connaître les droits et les devoirs du locataire
- ✚ Etablir des critères de choix qui tiennent compte de la réalité des offres
- ✚ Renforcer des apprentissages autour de la gestion du budget logement
- ✚ Préparer l'installation réelle dans le logement, de prévenir des accidents domestiques...
- ✚ Favoriser le maintien dans le logement par la prévention des impayés de loyers

#### **Les ateliers sont organisés en 6 modules :**

- ✚ Atelier 1 : Vers le logement ; de l'idéal à la réalité (représentations personnelles, dispositifs existants)
- ✚ Atelier 2 : Devenir locataire (démarches qui précèdent l'entrée dans le logement)
- ✚ Atelier 3 : Être locataire, ça veut dire quoi ? (Droits et devoirs)
- ✚ Atelier 4 : La vie dans le logement (savoir habiter, gérer son budget)
- ✚ Atelier 5 : Sécurité dans un hébergement collectif
- ✚ Atelier 6 : Famille « Sécurité dans le logement »

**90 personnes ont participé à ces ateliers comptabilisés au nombre de 14.**

**Une moyenne de 6,4 personnes par atelier.**

	Mission Locale Nord Essonne	Communauté jeunesse	Adoma Athis et Corbeil	ADEF EVRY ET VIRY	TOTAL
<b>Nombre d'ateliers</b>	3	5	2	4	14
<b>Module</b>	Ateliers 1, 3, 4 et autre	Ateliers 1,2,3,4	Ateliers 1	Atelier 2,4 et kijoulou	
<b>Participants</b>	17	21	24	28	90

### **Partenariat avec les résidences sociales**

- ✚ Notre service a eu une diminution des ateliers sur ADOMA (Corbeil, Athis-Mons) qui peut s'expliquer par le départ de la responsable insertion sociale parcours logement qui a quitté ses fonctions en cours d'année et il n'y avait pas de nouveau référent nommé pour co animer et organiser les actions collectives sur le deuxième semestre. Cependant, il y a eu 12 personnes par atelier ce qui reflète les besoins de ces résidences et la mobilisation des équipes. Merci à eux pour leur collaboration pendant 7 ans (2013) sur les actions collectives.
- ✚ Une nouvelle médiatrice a pris son poste à l'ADEF ainsi qu'une nouvelle responsable de résidence. Les ateliers ont donc pu être remis en place sur EVRY et se sont ouverts à la demande de l'ADEF, à la résidence de VIRY. Le premier atelier sur VIRY a vu la participation de 9 résidents. Un très bon démarrage.  
Merci à Céline DOUSSINAULT, médiatrice, qui s'est investie dès son arrivée dans ce travail partenarial débuté avec l'ADEF dès 2016.

Toutes les résidences nous ont fait part de leur souhait de continuer les actions collectives pour 2020 car les besoins de leurs résidents sont toujours présents et les équipes motivées. Nous les remercions toutes de ce travail partenarial qui fut très riche tout au long de ces années.

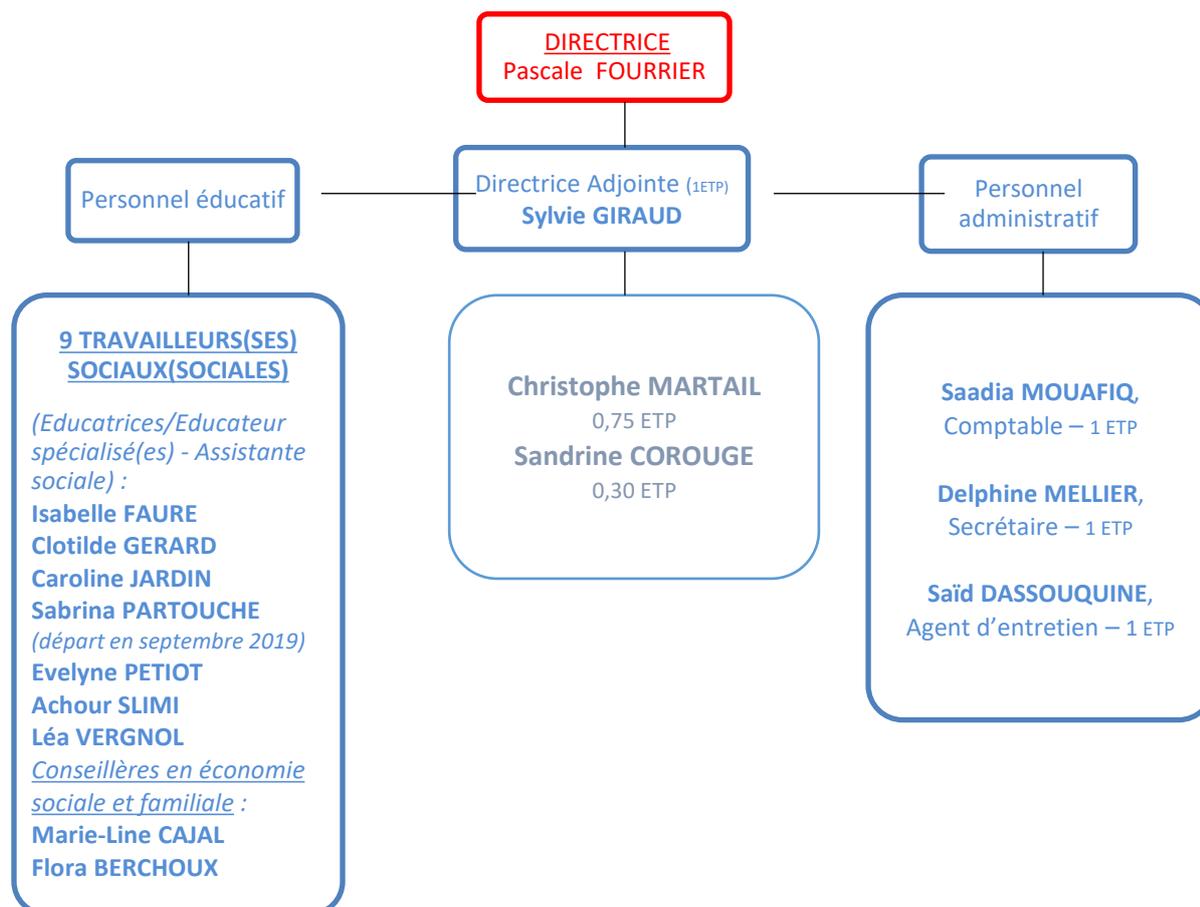
### **Partenariat Mission Locale Nord Essonne**

- ✚ Concernant la mission locale Nord Essonne, 1 atelier a été annulé par la mission locale là encore du fait d'une équipe renouvelée en 2019. Cependant, les besoins sont les mêmes que les années précédentes. La collaboration est toujours très positive.

✚ Nous avons participé à leur journée sur le thème « logement et jeunes » à destination des professionnels, au mois de mai. Cette journée partenariale s'est déroulée sous forme d'ateliers. Beaucoup d'échanges entre les différentes structures présentes. Le support des jeux proposé a permis d'aborder la question du logement des jeunes de façon ludique forte intéressante.

Merci à Magali PLANTAT et à l'équipe de la mission locale/CLLAJ pour la collaboration débutée en 2014, pendant 6 ans. Là aussi, l'équipe a confirmé leurs besoins concernant les ateliers collectifs pour 2020 sur le thème du logement.

## II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»



10 Quai de la Borde – Bâtiment A2 – 91130 RIS-ORANGIS

01 70 58 93 37 permanence d'accueil - 01 70 58 93 30 permanence écoute

- Un CHRS spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : 103 places dont 39 en insertion, 19 en CHU et 45 en Urgence Familles
- Un LEAO : Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation
- des actions de formation / sensibilisation
- une domiciliation administrative

## Préambule :

Ce rapport d'activité 2019 est particulier, il est en effet le dernier RA de ce bel établissement que ma fonction de directrice adjointe m'enjoint à mettre en musique.

L'année 2019 s'est déroulée sous les offices de la consolidation structurelle des dispositifs et des actions menées par l'établissement, de l'étayage des pratiques, des valeurs et de la dynamique projective qui s'y rattachent et par voie directe, de l'affirmation de son expertise et spécificité.

Ceux sont désormais 103 places d'hébergement installées qui sont mises à disposition des femmes victimes de violences conjugales et des enfants, dans le cadre d'appartements individuels.

Les 15 places financées en 2018, sont désormais regroupées avec nos 30 places ALTHO déjà installées ; c'est ainsi 45 places fléchées en directions des familles à l'hôtel qui sont proposées.

L'ensemble des places de notre CHRS permettent ainsi d'accueillir, 32 femmes et 71 enfants dont les besoins d'accueil, de sécurité et d'accompagnement spécialisé sont des principes incontournables à la sortie des violences, à la mise en œuvre et à la pérennisation d'un projet d'insertion global, au développement durable.

C'est un LEAO actif et repéré, à l'engagement persistant qui écoute, accueille, accompagne et oriente de nombreuses femmes dans une offre plurielle et pluridisciplinaire. Une file active renouvelée chaque année à 80% qui dit la persistance des violences et la légitimité de ces dispositifs.

C'est une activité de formation souple, aux actions modélisées « violences conjugales, sexuelles et sexistes » qui se déploient et répond aux évolutions sociétales.

Une activité de prévention créative qui s'enrichit en 2019 d'outils d'intervention et se déclinent aujourd'hui auprès des adultes, jeunes adultes et adolescent(e)s ...

Des interventions adaptées, ouvertes et innovantes que nous proposons en lien avec un besoin repéré ou une sollicitation de ce point de vue. Un panel de prestations tournées vers les professionnel(le)s et acteurs/actrices de terrain, vers les populations fragilisées et vers ceux et celles pour lesquelles la question des violences fait écho.

C'est une domiciliation efficiente qui permet aux femmes d'engager des démarches liées aux violences conjugales et d'en finaliser dans un cadre qui leur assure sécurité et attention.

Un levier et un outil particulièrement adapté pour les femmes qui parce qu'elles prennent contact visuellement et humainement avec un lieu fléché « violences conjugales », peuvent à leur rythme, pousser leur questionnement, nourrir leur réflexion et s'identifier dans une situation de violences.

Ce « ticket d'entrée », permettra à de nombreuses femmes, particulièrement celles en tout début de démarches, de se rassurer et s'assurer, d'être suffisamment en confiance pour interpeler et solliciter un rendez-vous avec le LEAO.

Des dispositifs élaborés, portés par des salarié(e)s en mouvement et tournés vers l'avenir !

### ***Adhésion à la FNSF : la boucle est bouclée !***

L'action fédérative et partenariale est inscrite comme un principe actif depuis la création de Communauté Jeunesse. Garante d'une représentativité et d'une efficacité auprès des pouvoirs publics, nous soutenons à travers elle, des principes et valeurs d'intervention et d'accompagnement, une perspective plus ample de justices sociales, une vision de la place du social et de son coût.

La démarche d'adhésion à la Fédération Nationale Solidarité Femmes rencontre non seulement l'adhésion de Communauté Jeunesse par ce principe mais aussi, rappelle que l'association l'Aide et Accueil Aux Femmes en Difficultés, association dont l'établissement est issu, a toujours été étroitement liée à la FNSF et à sa militance. Les anciennes salariées, toujours présentes, s'en souviennent.

L'adhésion à la Fédération Solidarité Femmes île de France actée par son Assemblée Générale en juin 2019, est un événement important pour l'établissement. On pourrait aisément dire que l'établissement a abouti un cycle de redéfinition et de réflexion : démarche de modélisation articulant l'histoire de cet établissement à une évolution et actualisation, d'inclusion en tant que « jeune » établissement fléché de l'association Communauté Jeunesse. Conjointement, un travail de réinscription et de légitimation dans la sphère partenariale spécialisée qui longtemps, avait partagé activité et engagement avec cet établissement via son association initiale, l'AAAFD et ce, jusqu'en 2010, date de son rattachement à CJ.

C'est ainsi au regard du chemin parcouru avec les équipes, l'association et les partenaires spécialisés que la décision de l'association Communauté Jeunesse via son établissement Femmes Solidarité 91 de faire candidature à la FNSF île de France s'est fondée.

C'est aujourd'hui, un établissement construit et repéré, porté par de solides valeurs et une éthique partagée qui rejoint cette fédération et rencontre en son sein, la solidarité, l'engagement, la ressource et la force d'action dont nos structures spécialisées ont nécessairement besoin de mettre en synergie. Intervenir auprès des femmes et des enfants victimes de

violences conjugales, se joue dans nos pratiques et activités quotidiennes mais doit aussi se fonder par une inscription fédérative.

La pertinence et l'expertise, la force d'expression et d'intervention de la fédération dans le champ public et auprès des autorités publiques, légitiment et renforcent les structures de terrain qui à leur tour, l'enrichissent et lui donnent du crédit. Dimension singulière et collective s'articulent et sont fécondes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et par effets directs, dans la protection de leurs enfants.

Cette adhésion porte en elle une aspiration à poursuivre et engager l'histoire de cet établissement dans une dimension plus collégiale, identifiée et fléchée, Dans les grandes évolutions que traverse le secteur social, elle est ainsi une réponse et une réflexion que nous souhaitons soutenir et à laquelle nous souhaitons participer, dans la singularité des structures et dans les orientations qui nous unissent. C'est un engagement à faire valoir notre savoir-faire dans la question, oh combien complexe, des violences conjugales, à faire valoir l'apport des structures fléchées dans le champ du médico-social et de l'insertion, auprès des partenaires et bien sûr à faire valoir les moyens dont ces structures ont besoin pour ce faire.

Elle crée bien sûre du rapprochement et de l'appartenance entre les structures adhérentes du département et permet en tout état de cause, une garantie auprès des femmes et enfants, d'un maillage partenarial mieux articulé et affûté, d'une inscription et énergie renforcées dans le champ des violences faites aux femmes et l'émergence de projets à venir.

### ***Le Grenelle contre les violences conjugales :***

Le grenelle contre les violences conjugales a permis de « mettre » en surbrillance pendant 3 mois combien les violences conjugales sont actives dans notre société ; particulièrement, la question des féminicides a pu trouver écho auprès d'un plus grand public durant cette période. Et c'est important.

Nombre de mesures évoquées parlent aux associations spécialisées : création de lieux neutres pour les enfants, renforcement des formations des professionnel(le)s, grille d'évaluation du danger, possibilité de porter plainte à l'hôpital... Certaines n'ont pas manqué de soulever des questionnements et débats d'ordre éthique et déontologique.

Ces mesures couvrent différents registres qui s'articulent dans les situations de violences conjugales : celui de l'accompagnement social et psychologique, de la protection, de la réponse pénale et judiciaire, de la prévention, de l'éducation et de la formation. L'ensemble permettrait une réelle efficacité dans la lutte contre les violences, la garantie d'une prise en charge ajustée pour les victimes - femmes et enfants - mais aussi au travers de l'éducation et de la formation, de faire progresser une société vers l'égalité femmes-hommes, levier essentiel pour endiguer les violences faites aux femmes.

Le grand Delta reste les moyens financiers mis en œuvre pour permettre à ces mesures et dispositifs de se déployer et de répondre pragmatiquement aux faits de violences conjugales, les moyens consentis aux actrices/acteurs de terrain qui ne peuvent que constater l'ampleur du problème et de la tâche. À ce jour, les violences conjugales n'ont pas reculé.

L'établissement s'est bien sûr mobilisé sur la réflexion menée à propos du Grenelle contre les violences conjugales et s'est positionné sur un appel à projet fin 2019 portant sur la création de places d'hébergement urgence début 2020 via la DRIHL. Il s'est engagé sur la formation en 2020 des travailleurs/euses sociaux/les de la prévention spécialisée, projet porté par la FNSF île de France (Fonds Catherine).

### ***Les écrits : photo de l'établissement***

L'équipe éducative a eu pour demande de faire un écrit sur un aspect de sa pratique qu'elle considère fort ou fondateur. Chacune et chacun ont laissé libre cours à leur choix.

L'ensemble de ces écrits professionnels témoigne d'une singularité dans les situations évoquées, les thèmes choisis, mais tous sont traversés et forgés par une éthique commune et intégrée de l'accompagnement des personnes. Et c'est bien ce qui réunit et s'actionne collectivement qui évoque plus que tout autre développement, l'identité de cet établissement.

Cette mise en image du travail engagé dans la réalité et dans ce qui le soutient, place la question de la prise en compte de l'altérité au centre. Non pas dans ce qui fait différence mais ce qui toujours nous échappe. Et c'est bien dans cette position à l'autre que se crée la rencontre, apparaît ce qui peut nous rapprocher.

L'accompagnement s'articule dans l'espace relationnel qui se crée dans la rencontre entre le/la professionnel(le), les femmes et enfants accueilli(e)s, se relaie et s'interroge en équipe pluridisciplinaire, est en relation directe avec le projet d'établissement et le projet associatif. Et c'est bien dans une déclinaison, un jeu de poupées russes, que la pratique se construit et se fonde avec consenti à chacun(e) – professionnel(le) et personnes accueillies -, un espace de choix, de circulation et de décision.

Absentes de ces écrits, les équipes administrative et technique qui, si elles ne produisent pas de textes, participent de leurs places à l'élan collectif, et s'inscrivent pleinement dans ce qui se dirait l'esprit et l'âme de cet établissement.

***Sylvie GIRAUD, Directrice Adjointe.***

## CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT

	REALISEES	A REALISER	TAUX D'OCCUPATION %
Nombre de journées sur le <b>CHRS</b> <i>(INSERTION / CHU / URGENCE FAMILLES)</i>	<b>39240</b>	37595	<b>104.38 %</b>
<b>INSERTION (39 places)</b>	<b>15302</b>	14 235	<b>107.50 %</b>
<b>C.H.U. (19 places)</b>	<b>6845</b>	6 935	<b>98.70 %</b>
<b>URGENCE FAMILLES (45 places)</b>	<b>17093</b>	16425	<b>104.07 %</b>

ADMIS	HEBERGES	SORTIS
<p><b>ménages</b></p> <p>4 ménages admis en INSERTION 4 ménages admis en CHU 7 ménages admis en URG. FAM.</p>	<p><b>ménages</b></p> <p>15 ménages hébergés en INSERTION 11 ménages hébergés en CHU 20 ménages hébergés en URG. FAM.</p>	<p><b>ménages</b></p> <p>5 ménages sortis en INSERTION 4 ménages sortis en CHU 7 ménages sortis en URG. FAM.</p>
<p><b>personnes</b></p> <p>8 pers admises en INSERTION 10 pers admises en CHU 24 pers admises en URG. FAM.</p>	<p><b>personnes</b></p> <p>52 pers hébergées en INSERTION 29 pers hébergées en CHU 71 pers hébergées en URG. FAM.</p>	<p><b>personnes</b></p> <p>13 pers sorties en INSERTION 9 pers sorties en CHU 25 pers sorties en URG. FAM.</p>

### 1. L'ACTIVITE DE L'HEBERGEMENT

Sur l'année 2019, **15 ménages soit 15 femmes et 27 enfants** ont été admis sur l'ensemble des dispositifs :

- **4 ménages** ont été admis sur l'Insertion par le biais d'une orientation SIAO, l'ensemble est originaire du département de l'Essonne. En amont de leur arrivée, deux familles ont trouvé refuge chez un tiers (famille/ ami(e)s), une famille était hébergée en urgence à l'hôtel et une autre, arrivait du domicile.

- **4 ménages** ont été admis sur le CHU par le biais du SIAO, l'ensemble est originaire du département de l'Essonne. En amont de leur arrivée, deux familles ont trouvé refuge chez un tiers (famille/ ami(e)s), une famille était hébergée en urgence à l'hôtel et une autre, arrivait du domicile.

- **7 ménages** ont été admis sur l'Urgence Familles : **6** via le SIAO et **1** orientation interne via l'insertion. A l'exception d'une famille arrivée de province, toutes les familles sont originaires de l'Essonne.

L'ensemble des familles de ce dispositif, a transité par un accueil de première réponse, en chambre d'hôtel par le biais du SIAO 115.

Pour **2** familles ce dispositif de première réponse a duré, s'est étiré dans le temps, ne constituant plus une première réponse mais un " hébergement installé", 3ans 9 mois pour l'une et 9 mois pour l'autre famille. Le projet ALTHO s'adressait initialement à ces familles.

Pour les **5** autres familles leur séjour à l'hôtel s'est situé dans une mise à l'abri relayé rapidement par une orientation adaptée. Ces familles ont séjourné entre 1 mois à 1 mois et demi à l'hôtel,

**13** familles et **2** femmes isolées ont été accueillies dans le cadre d'appartement individuel. L'accueil sur un appartement est pour nous une priorité répondant aux besoins des femmes et des enfants dans leur quotidien. La « pérennisation » des démarches engagées/à engager, particulièrement du point de vue des démarches liées aux violences, constitue le ferment pour aboutir un solide projet d'insertion.

### ***Focal sur l'orientation :***

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO.

La convention « relative à l'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales », signée en 2018 entre la Préfecture de l'Essonne, le SIAO 91 et quatre associations - Femmes Solidarité 91, Opepia, LEA et l'AISH – traduit un engagement à « travailler de concert » pour améliorer le repérage, l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences.

Dans le même mouvement, le SIAO 91 et notre établissement formalisaient une collaboration par la mise en place de modules de sensibilisation en direction des professionnel(le)s du SIAO 91 accompagnant les personnes hébergées à l'hôtel dès 2018 puis vers les écoutant(e)s du 115. Ces modules, en direction des écoutant(e)s du 115, prévus en 2019 ont été reportés en 2020.

En 2019, la question de l'amélioration du repérage et de l'orientation des femmes victimes de violences conjugales restent d'actualité : Le nombre de femmes victimes de violences conjugales inscrites au SIAO ou signalées comme telles n'est pas représentatif de la demande en la matière, le nombre de femmes hébergées à l'hôtel et repérées « femmes victimes de violences conjugales » n'est de même pas représentatif. Cette question est d'autant plus traversée par l'évolution des dispositifs - plateforme unique hôtelière - qui ne manquent pas d'apporter de nouveaux enjeux en la matière.

Il existe donc un enjeu de repérage à différents niveaux : La complexité de cette problématique appelle à poursuivre le travail de réflexion sur la mise en place de pratiques, de protocoles et d'investigations spécifiques.

Articuler les compétences des acteurs SIAO et des associations spécialisées se justifie : mutualiser les forces vives permettrait d'améliorer le dispositif, particulièrement en direction du travail d'évaluation et d'orientation des femmes hébergées à l'hôtel.

Un accompagnement spécialisé via les LEAO permettrait ainsi de mettre en œuvre rapidement :

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation
- Un travail sur les violences - travail essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ -
- Un travail autour des démarches ciblées à engager au plus vite
- Un travail d'orientation au regard de l'évaluation globale de la situation

Cette mise en relation avec les LEAO répondrait aux besoins des femmes mises à l'abri. Elle leur assurerait, quel que soit leur choix de pouvoir solliciter/resolliciter un relais fléché et identifié, en toute circonstance et dans le temps qui est le leur.

### ***Les personnes hébergées :***

**Sur l'année 2019, 46** femmes et **106** enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.

Les nombreux enfants accueillis relèvent d'un accompagnement au même titre que leur mère. Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, l'établissement se positionne sur un travail à initier avec le groupe familial et chaque personne le constituant.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes sont des victimes directes dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, tout dispositif confondu, la sécurité et la stabilité de l'hébergement, mais aussi du cadre d'accompagnement, sont indispensables, ce sont de puissants leviers qui s'actionnent dans des temps contextuels différenciés et répondent ainsi à des besoins singuliers.

Ils permettent :

- aux femmes qui arrivent directement du domicile et à celles mises à l'abri en urgence à l'hôtel de maintenir l'acte posé, de se rassurer, de reprendre souffle dans un premier temps. De se poser et de déposer une parole entendue et actée par leur accueil sur l'établissement,

- à celles dont le séjour à l'hôtel s'est prolongé, parfois sur de longs temps, de construire durablement un nouveau projet de vie avec leurs enfants.

Pour l'ensemble, quel que soit le contexte d'arrivée, le vécu de violences s'exprime intensément, réitère par le biais des enfants et s'inscrit dans l'histoire de ces femmes et ces enfants.

Pour l'ensemble, la rencontre avec l'établissement se joue du côté d'un entendement, celui de l'accueil fléché « violences conjugales », et ce ticket d'entrée est bien en lui-même ce qui permet aux femmes une première réassurance ou une confirmation, celle d'être reconnue victime.

Fort de ce constat, l'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial. Afin d'assurer leur sécurité, l'ensemble bénéficie d'une domiciliation administrative à l'adresse du siège de l'établissement.

### Typologie familiale des personnes hébergées

	INSERTION		CHU		URG. FAM.	
<b>Femmes isolées</b>	4	27 %	2	18 %		0 %
<b>Famille monoparentale +1 enfant</b>		0 %	1	9 %		0 %
<b>Famille monoparentale + 2 enfants</b>	2	13 %	7	64 %	11	55 %
<b>Famille monoparentale + 3 enfants</b>	5	33 %	1	9 %	7	35 %
<b>Famille monoparentale + 4 enfants et +</b>	4	27 %		0 %	2	10 %
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>		<b>11</b>		<b>20</b>	

Une seule femme avec un enfant a été hébergée en 2019 ; cette femme avait du reste était accueillie avec 2 enfants dont une jeune adulte qui est partie en 2018.

L'hébergement s'est ainsi recentré sur l'accueil de femmes ayant 2 à 4 enfants et plus.

Ce mouvement s'éclaire d'une part par une demande d'accueil majoritairement en direction des familles avec plusieurs enfants mais aussi par notre volonté et vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adapté est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s.

L'accueil de femmes isolées se maintient sur 3 hébergements. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).

### Age des personnes hébergées

Tranches d'âges des personnes hébergées							
	0 à 2 ans	3-17 ans	18-25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	TOTAUX
<b>INSERTION</b>	6	27	5	6	5	3	<b>52</b>
<b>C.H.U.</b>	2	14	3	3	4	3	<b>29</b>
<b>URG. FAM.</b>	7	41	3	10	10		<b>71</b>

Moyenne d'âge des enfants : 9 ans sur l'Insertion et le CHU, 7 ans sur l'Urgence Familles.

Globalement, l'éventail des tranches d'âge des femmes et des enfants nous indique que le processus mis en œuvre dans l'acte de séparation est singulier, souvent long et accidenté. Il insiste sur le fait que la violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant. Ces enfants ont été exposés à la violence conjugale avec les effets traumatiques qu'elle engendre, victimes directes, ils ont souvent été un élément déclencheur pour le départ du domicile, indiquant à leur mère les effets ravageurs des violences exercées. La grossesse s'inscrit comme

une période propice à l'instauration et à l'aggravation des violences, les dangers pour la santé maternelle et périnatale sont élevés.

En 2019, 2 naissances ont eu lieu, ces tous petits sont les derniers d'une fratrie de 2 ou 3 enfants

L'âge de l'ensemble des femmes hébergées se concentre dans la tranche 26/45 ans (82%) avec majoritairement des enfants de plus de trois ans.

**Les jeunes majeur(e)s et les adolescent(e)s :**

En s'appuyant sur la définition de l'OMS, la période de l'adolescence couvre les tranches d'âge de 10 à 19 ans. Afin d'identifier le nombre de jeunes majeur(e)s, nous limiterons ces tranches d'âge aux 10/17 ans :

32 adolescent(e)s de 10 à 17 ans sont hébergé(e)s avec leur mère-enfants,  
9 jeunes adultes de 18 à 25 ans sont hébergés avec leur mère.

Ces jeunes représentent **39%** de la population globale des enfants. Ils ont souvent vécu de longues années au cœur des violences et ont été souvent déboutés de leur place d'enfant. Les enjeux de loyauté envers leurs parents sont actifs et très invalidants quant à leur développement/structuration.

Leur rapport à l'adulte est de fait, complexe et la réalité de l'hébergement pas toujours acceptée comme telle. Leur accompagnement demande donc adaptabilité, créativité et pertinence. Ces adolescent(e)s nous mettent régulièrement au travail afin d'adapter des réponses à leurs besoins. Il s'agit alors de leur proposer une mise en relation qui leur permet de s'approcher et d'établir un contact avec l'adulte perçu dans son crédit et sa fiabilité.

**Montant des ressources des personnes hébergées à leur entrée**

Ressources des ménages hébergés à leur entrée							
	Sans ressource	-500 €	500-900€	900-1250€	1250-1500€	1500-2000€	TOTAUX
<b>INSERTION</b>	5	4	2	2	1	1	<b>15</b>
<b>C.H.U.</b>	2		3	5		1	<b>11</b>
<b>URG.FAM.</b>	5	6	2	2	4	1	<b>20</b>

Globalement, les familles hébergées en CHRS disposent de faibles ressources et se situent sous le seuil de pauvreté. Tout dispositif confondu et représenté, 26 % de femmes hébergées étaient sans ressource à leur arrivée.

Pour l'ensemble des familles hébergées, le delta ressource a pesé dans la décision de quitter le domicile. La situation de précarité économique et de vulnérabilité rend d'autant plus difficile la perspective de mettre en acte un départ et de se projeter dans un possible avenir.

La question des ressources est en lien direct avec la violence conjugale qui impacte directement l'insertion, l'autonomie et l'accès aux droits des femmes qui la subissent : effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement...

L'accès aux ressources est une priorité dans l'accompagnement engagé dès l'arrivée.

Des aides financières sont attribuées aux femmes sans ressource ou ayant de faibles revenus. Ces aides sous forme d'espèces et de tickets services permettent aux ménages de disposer d'un minimum de ressources et d'autonomie.

Elles contribuent à la cohérence de l'accueil et du travail éducatif et concourent à préserver la dignité des personnes. Elles bénéficient essentiellement aux femmes en cours de régularisation administrative et à celles dont les allocations familiales sont bloquées (changement de département ou allocations perçues par leur ex-conjoint).

Mensuellement, une participation aux frais d'hébergement est calculée au regard des ressources des familles.

Une caution est demandée à l'entrée dans l'hébergement.

A leur arrivée, seulement 16 femmes sur 46 soit 35% tout dispositif confondu, avaient une activité salariée. 25% d'entre elles avaient avec un contrat CDI temps plein leur assurant une autonomie du point de vue financier :

- 4 en CDI temps plein,
- 6 en CDI temps partiel
- 2 en CDD + de 6 mois
- 1 en CDD - de 6 mois
- 1 en intérim / contrat aidé
- 2 en formation rémunérée

Cette photographie au moment de l'entrée recouvre plusieurs réalités :

De nombreuses femmes hébergées ont un faible niveau d'étude ou ont des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, le manque d'expériences professionnelles - beaucoup sont restées au foyer pour élever le ou les enfants, beaucoup ont été privées de liberté - les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle afin de se protéger. Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

Les aider à se reconstruire et regagner de l'estime est un objectif majeur qui touche de front la capacité de ces femmes à s'envisager dans de toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se ré-envisager dans un emploi adapté à leurs compétences. En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- ✓ La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- ✓ L'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- ✓ L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

2. L'accès aux droits

	INSERTION	CHU	URG. FAM.
<b>Carte nationale d'identité</b>	5	3	3
<b>Carte d'identité européenne</b>	2	3	1
<b>Carte de résident 10 ans</b>	2	1	5
<b>Carte de résident 1 - 2 ans</b>	2		7
<b>Récépissé avec autorisation W</b>	3	3	3
<b>Sans titre de séjour</b>	1	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

Sur l'ensemble des dispositifs, **54 %** des ménages sont dans une situation administrative stable, autorisant l'accès à toute démarche d'insertion.

**39 %** des ménages sont dans une situation administrative précaire ou fragile, **7 %** n'ont pas de statut.

Les violences conjugales (physiques, psychologiques, administratives et économiques) s'inscrivent souvent dans des histoires de vie marquées par des traumatismes à répétition, soit/et dans le cadre familial et culturel, soit/et dans le cadre du pays d'origine.

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. La situation dans laquelle elles se trouvent à l'arrivée est souvent très éloignée de celle évoquée en amont. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour régir à la situation de violences. La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre.

Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique. Se reconstruire passe par l'accueil et l'inscription dans le pays d'accueil.

Constituer un dossier de demande de régularisation est un travail de longue haleine. Les femmes victimes de violences conjugales se heurtent d'autant à des difficultés en lien direct avec la situation de violences exercées, la violence poursuit là sa route et sa contrainte : difficultés pour rassembler les pièces attenantes aux enfants, pour récupérer leurs documents... Ainsi, une activité de certains auteurs pour barrer toute possibilité de régularisation ou l'entraver et dénier ainsi les faits de violences.

Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes. Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes, cependant la régularisation reste longue et se complexifie. Elle se finalise réellement avec un titre de séjour sur la durée qui ouvre sur une sécurité à tout niveau tant pour les femmes que les employeurs et bailleurs. Nous nous y engageons.

## Couverture sociale

	INSERTION	CHU	URG. FAM.
Sécurité sociale		4	2
Sécurité sociale + mutuelle		3	2
Sécurité sociale + CMU Complément.	3		1
CMU de base	2		1
CMU de base + CMU Complément.	7	1	11
Aide Médicale Etat	1	2	1
SANS	2	1	2
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé. C'est en cela que nous faisons nôtre, la définition de référence de l'Organisation Mondiale de la Santé qui met bien sans détour, l'accent sur la santé physique et mentale. : « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

L'étude de l'Organisation Mondiale de la Santé menée en 2013 évoque des risques accrus pour les femmes victimes de violences conjugales de connaître des problèmes de consommation d'alcool, de dépression, de troubles psychosomatiques... Pour les enfants, des risques importants de fragilité émotionnelle, de troubles à caractère anxieux et dépressifs... Femmes comme enfants sont sujets à développer des symptômes liés à un état de stress post-traumatique.

En cela, l'accès aux soins - physiques et psychologiques – pour l'ensemble, est un impératif auquel nous répondons fortement dans la mise en œuvre de l'accès aux droits mais aussi dans un accompagnement « vers ». Les démarches propres à régulariser leurs situations administratives et favoriser l'accès aux soins sont mises en œuvre très rapidement.

Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles est un actif puissant et s'inscrit radicalement dans un objectif partagé concernant la prise en compte de la santé des familles. Dès leur arrivée, les familles rencontrent le psychologue ; ce premier rendez-vous ouvre et articule un espace de réparations aux femmes et aux enfants soit dans la mise en œuvre d'un suivi, soit dans l'éclairage clinique proposé à l'équipe dans l'accompagnement.

Madame F ne s'épanche pas sur son vécu, elle distille ici et là quelques brèves d'une vie cabossée. Son sens de la répartie doublé d'un humour décalé lui sert de rempart aux questions intrusives. Cette posture défensive s'efface assez rapidement pour laisser place à une position avenante et ouverte.

Madame F est orientée par le SIAO en 2017 sur une place dite d'urgence. Les éléments transmis par les différents intervenants sociaux interrogent la pertinence de l'orientation. Madame est reconnue handicapée et relève d'une protection judiciaire. Une association de protection de majeurs vulnérables est en charge de la mesure de curatelle. Le mari violent dispose aussi d'une reconnaissance MDPH et d'une mesure de curatelle exercée par la même association.

L'équipe éducative s'est questionnée sur les modalités d'accompagnement, sur les perspectives d'insertion professionnelle et surtout sur la capacité à occuper un logement autonome. Le caractère fléché « femmes victimes de violences conjugales » de l'hébergement comme la référence à l'inconditionnalité de l'accueil ont prédominé. L'hébergement en appartement hôtel garantissant une présence journalière, nous avons procédé à l'accueil.

Madame F est victime de violences conjugales depuis son mariage, il y a 20 ans. Elle a longtemps minimisé le comportement de Monsieur en le dédouanant par ses abus d'alcool et un contexte de vie précaire. Le couple a traversé une longue période d'errance en alternant l'occupation de squats et des hébergements provisoires. De cette union sont nés 6 enfants, tous placés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Madame F a également été placée en famille d'accueil en province, elle n'a plus aucun lien avec ses frères et sœurs.

Le premier contact avec Madame F laissait entrevoir une fragilité, une difficulté à définir des priorités et à organiser son quotidien. On observe aussi que Madame F est très marquée par les nombreuses années de violences conjugales.

Par ailleurs, elle souffre d'épilepsie depuis l'enfance ce qui lui impose un suivi régulier. La précarité subie durant toutes ces années affecte plusieurs domaines de son existence. Elle est dans l'incapacité de s'astreindre à une prise de traitement journalier, de se rendre auprès de son médecin traitant et de passer les examens médicaux indispensables.

L'accompagnement va mettre l'accent sur le soin en privilégiant le suivi de Madame en milieu hospitalier et en la soutenant pour nouer un lien avec un médecin traitant à proximité de l'hébergement. Madame est dans l'incapacité de prendre les transports en commun. Ces premières observations vont mener l'équipe éducative à orienter l'accompagnement sur une approche concrète des difficultés rencontrées. La prise en charge va s'articuler autour du FAIRE AVEC, cela consiste à renforcer la relation d'aide. Nous l'accompagnerons systématiquement à tous les rendez-vous médicaux. Madame a pu bénéficier durant son temps de présence d'un parcours santé qui a permis d'ajuster son traitement contre l'épilepsie et d'avoir un suivi régulier auprès du centre de santé communal (soins dentaires).

Parallèlement, Madame F s'engage dans un travail thérapeutique auprès du psychologue de l'Etablissement. Elle bénéficie également d'un accompagnement spécifique de la CESF. L'intervention consistera à faciliter sa connaissance de son environnement proche, repérer les commerces, les transports et les équipements publics.

Notre approche se fonde sur la relation de confiance, nous devons inclure autant que possible madame dans l'élaboration de son projet d'insertion par le logement. Les possibilités d'orientations ont été longuement discutées. Madame formulait initialement une demande de logement autonome. Elle motive sa décision par sa capacité à mieux appréhender son quotidien, par l'élargissement de ses centres d'intérêts et une meilleure connaissance de son milieu de vie. L'accompagnement au soin et l'intervention de proximité ont permis de définir une solution adaptée. Une chute au centre commercial d'Evry va bouleverser ce choix d'orientation. Madame admet que face à certains événements, elle est vite démunie. Nous suggérons une orientation en Pension de Famille. Le SIAO de l'Essonne facilite une rencontre avec un gestionnaire, Madame F a investi cet espace, les réponses apportées l'ont confortée dans son choix.

Début septembre 2019 madame est accueillie dans une Pension de famille, elle se saisit des outils mis à sa disposition et intègre la dimension collective, sollicite l'aide de l'intervenant social. Le jugement de divorce est prononcé. L'ambivalence qui parfois pouvait apparaître dans les premiers mois de la prise en charge envers Monsieur n'existe plus. Forte d'un accompagnement éducatif et thérapeutique, Madame F a pu se restaurer et se dégager des violences conjugales et renouer des liens avec sa fille aînée.

Achour SLIMI,  
C.H.R.S.

### Procédures civiles et judiciaires

	INSERTION	CHU	URG. FAM.
<b>Plainte</b>	4	6	9
<b>Main courante</b>	3	2	4
<b>Plainte + main courante</b>	2	1	1
<b>Aucun acte</b>	6	2	6
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

#### Le pénal :

- 40 % des femmes hébergées en Insertion ont porté plainte
- 63 % de femmes accueillies sur le CHU ont porté plainte.
- 50 % de femmes hébergées sur l'Urgence Familles ont porté plainte.

Tout dispositif confondu :

- 50% ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint
- 28% ont déposé une main courante dont 20% exclusivement et 8% accompagné d'une plainte
- 30% de femmes n'ont pas fait de démarche.

En amont de leur arrivée, une majorité de femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence. La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire.

Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...). Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet. Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public. L'accueil et l'écoute qui leur sont faits dans les commissariats et gendarmeries sont déterminants. La suite donnée par la justice - retenir ou pas la plainte - a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques que cela engendre.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

Les récents mouvements visant à libérer la parole et dénoncer les violences ont un impact certain sur la capacité des femmes à déposer plainte et à sortir du silence. Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt la plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...).

Cependant, certaines femmes ne déposent pas plainte malgré le soutien et le travail engagé sur le vécu des violences. Leur « résistance » à poser cet acte et leur positionnement à ce propos sont à considérer dans l'emprise que provoque les violences conjugales mais aussi dans leur singularité/complexité et parcours de vie. Ce n'est pas sans soulever des questionnements et faire surgir des regrets. Dans cette vaste problématique qu'est la violence conjugale, un essentiel s'attache d'autant plus à notre pratique auprès des femmes, celui de les considérer dans leurs choix, leur histoire et leur cheminement.

---

Lorsque nous travaillons auprès de femmes victimes de violences conjugales, il est essentiel de prendre en compte la singularité de chaque situation. Nous n'abordons pas les violences de la même manière selon le parcours de vie, la période et les formes de violences vécues... tout simplement selon la personne que nous accueillons.

Prenons pour exemple la situation de Madame P Avant son arrivée au CHRS, Madame P vivait dans des conditions précaires, elle était enfermée la majorité du temps et subissait des violences psychologiques, verbales et sexuelles de la part de son ex conjoint. Madame P nous a fait part de son histoire de vie chaotique, victime de violence dès l'enfance elle a été placée. La violence s'est ensuite perpétuée dans ses relations amoureuses. Madame P est une femme vulnérable qui présente des difficultés notamment sur le plan de l'autonomie.

Elle se laisse facilement influencer et peut parfois mettre en danger son intégrité physique et psychique pour avoir l'affection et l'intérêt d'autrui. Pour Madame P, le terme de violence signifie une forte agression physique.

Celle-ci a été victime de violences une grande partie de sa vie, par différentes personnes. Ainsi, elle a tendance à banaliser les situations de violence.

La prise en compte des femmes dans leur intégrité implique également la prise en compte d'une temporalité singulière. Pour certaines femmes, la rupture du couple conjugal et l'éloignement physique leur permette de prendre du recul sur leur situation et de prendre conscience, de l'asymétrie inacceptable de la relation dans laquelle elles se trouvaient. Il apparaît alors clairement les notions de victime/agresseur. Pour Madame P, même plusieurs semaines après son arrivée, le statut de femme victime de violences conjugales ne semblait toujours pas avoir de sens pour elle. Un des objectifs de notre accompagnement a été d'amener Madame P à différencier les comportements bienveillants des comportements malveillants pour pouvoir se protéger. Différents professionnels ont travaillé en partenariat sur cette situation afin de guider et soutenir Madame P dans ses choix et lui éviter de nouvelles mises en danger.

« Le libre choix » fait partie des valeurs que l'équipe éducative tente de transmettre à toutes les femmes accompagnées. Nous les questionnons afin de trouver ce qui peut faire levier pour elle. Nous n'avons pas accompagné Madame P déposer plainte pour les violences qu'elle a subie car elle n'y trouvait pas de sens et notre insistance sur cette démarche aurait produit des effets de contrainte, situation qu'elle avait vécu quotidiennement. En revanche nous l'avons aidé à repérer les signes d'une relation saine ou non afin d'être en mesure de se protéger ou d'interpeler au cas où, d'autre part, il était important pour elle de pouvoir les transmettre à ses enfants pour les protéger des situations de danger.

Léa VERGNOL,  
C.H.R.S.

---

### Le civil :

Les femmes engagent une procédure civile dans le cadre de leur accompagnement.

L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser et se rassurer, un accompagnement qui les sécurise, les informe sur leurs droits et leur permet de faire des choix. L'enjeu y est très fort, mobilise fréquemment peurs et aspirations, la question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

L'accompagnement autour de ces procédures est un engagement de longue haleine. Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Le réseau partenaire est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

### 3. SOUTIEN A LA PARENTALITE : ENFANTS & PARENTS

#### Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Victimes directes, les effets des violences de leur père sur leur mère mais aussi le contexte d'insécurité au quotidien qu'ils ont vécu au domicile familial, ont des retentissements profonds et durables dont il est essentiel de prendre la mesure et d'en comprendre les expressions singulières.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères - école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien. Les effets nombreux dont l'attaque de l'estime de soi et le renforcement des sentiments négatifs à l'endroit de leur mère sont fréquents.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Nous accompagnons des femmes et des enfants confrontés à des violences conjugales. Nous pourrions dire que nous sommes témoins des effets délétères des violences conjugales : séparations brutales, modification des liens d'attachement, des relations, des rôles parentaux ainsi que des places imparties à chacun dans la dynamique familiale.

Il faudra du temps, pour que les enfants acceptent ces changements et qu'ils puissent cicatriser leurs plaies.

Dans les situations que nous rencontrons, il est très difficile pour les enfants d'évoquer leurs *besoins*- se sentir protégés des enjeux relationnels, des conflits et de la violence- et d'exprimer leurs émotions- parler de leurs sentiments confus et souvent, ambivalents, de leur tristesse et colère...-

Les enfants subissent de plein fouet les violences conjugales et souffrent d'être au cœur du conflit.

La famille est le plus souvent une affaire de choix, mais la séparation et ses conséquences ne résultent pas du choix des enfants, qui eux, généralement, souhaitent que leurs parents restent ensemble, ou après coup, reviennent vivre ensemble.

Nous rencontrons différentes situations au CHRS, mais, lorsque l'enfant vit au milieu des violences, il peut souhaiter que ses parents se séparent, ne supportant plus l'insécurité, l'angoisse, les tensions et la destruction. Mais ce qu'il peut désirer, ce n'est pas tant le départ d'un de ses parents mais que la souffrance et la violence cessent.

Les enfants ont tous à vivre des étapes différentes en fonction de leurs âges, de leurs développements et de leur capacité à *gérer* l'angoisse. Ces étapes participent à la constitution de leur identité. Le climat de violences conjugales va influencer directement sur les réactions des enfants : plus le climat est violent et insécurisant, plus l'enfant sera mis à mal et maltraité.

Le nourrisson n'aura pas la capacité de se représenter et de mentaliser ce qu'il ressent, il s'exprimera alors par des plaintes corporelles diverses comme des troubles du sommeil, de l'appétit...

Vers deux ou trois ans, nous pourrions être alertés par des perturbations dans l'acquisition du langage et du développement psychomoteur de l'enfant, par des colères ou/et une régression dans la maîtrise de son corps récemment acquise...

A partir de trois ans, c'est l'âge de la scolarité, il a déjà ses repères à l'école, avec ses copains... Isolement, sentiment de culpabilité, grande maturité ou agressivité pourront alerter sur sa souffrance et son mal-être...

Pour l'adolescent, qui n'est plus un enfant, mais pas encore un adulte, le désir de grandir et d'avoir son autonomie est souvent lié au besoin d'être rassuré et encouragé par ses parents. Difficile de trouver cet équilibre dans le contexte qu'il vit et celui qu'il a traversé. L'adolescent peut être profondément bouleversé : difficultés à contrôler ses émotions, comportements mal adaptés.... Le cadre scolaire, symbole d'une autorité parentale à laquelle il ne croit plus, peut devenir insupportable.

Notre travail avec les enfants hébergés ne se résout pas qu'à leurs besoins primaires, nous nous devons de leur apporter une aide individualisée la plus adaptée possible afin de les protéger des conséquences de la violence conjugale dont ils ont été directement victimes.

Pour se faire, dès leurs arrivées, nous sommes attentives et à leur écoute. Une fois une relation établie, nous pourrions en fonction de leurs âges, ensemble, parler autour du livret d'accueil qui a été spécifiquement travaillé pour eux. Ce sera le moment d'échanger sur leurs émotions, leurs ressentis mais aussi de redonner certaines précisions que leurs mamans ont quelques fois du mal à expliquer.

Nous mettons du tiers dans la relation « *mère-enfant* ». Nous pouvons lors de nos visites dans l'appartement mettre en place un espace avec et pour les enfants, que ce soit par le jeu, par des dessins ou tout simplement, le temps de prendre le temps de parler d'eux, avec eux, de l'école, de leur copain, copine, de leur santé, de leur projet, de leur avenir... L'important c'est de donner du sens au présent et à la prise en charge, en empathie avec l'enfant et en soutien auprès de sa maman. Nous nous devons d'aider l'enfant à grandir dans un milieu protégé et le plus adapté aux situations rencontrées.

C'est grâce à un cheminement, un travail d'équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires, que nous pourrions travailler la place de chacun et prendre des décisions respectant au mieux les besoins de chaque enfant.

**Evelyne PETIOT,**  
**C.H.R.S.**

---

### **Du côté des mères :**

Les violences conjugales ont des effets d'altération des capacités maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur et les barrent dans leur rôle de parent. Elles provoquent un effondrement à tout niveau et dans l'après coup de la séparation, les confrontent à "un vaste chantier" à reconstruire tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Aider les mères, c'est aider leurs enfants, aider l'enfant, c'est aider leur mère.

Le soutien à la parentalité vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à éclairer conjugalité de parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi.

Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... - que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

Ces actions/ateliers à désignation exclusive « femmes » ou « enfants », s'inscrivent dans une visée de renforcer l'individualisation de chacun(e) et ce, dans une place plus ajustée. Ils participent en cela à redéfinir le groupe familial, à étayer la parentalité et la place des enfants, à soutenir et valoriser l'ensemble.

---

Dans le cadre de mon mémoire de fin de formation d'éducatrice spécialisée, j'ai été amenée à élaborer un projet.

Lors du stage, j'ai observé que les enfants ayant été exposés aux violences conjugales occupaient des places particulières au sein de leur famille. Je me suis interrogée sur la possibilité pour les enfants de poser des mots, auprès des éducateurs et des éducatrices, sur ce que génèrent ces places attribuées et les émotions qu'ils y associent.

J'ai également pensé que le fait de créer un espace dans lequel il est possible pour eux d'exprimer leur propre opinion et leurs émotions permettrait de favoriser leur autonomie.

J'ai réfléchi à la création de différents jeux pouvant être utilisés comme support à la relation avec les enfants. Après réflexion et échanges avec les professionnels de l'équipe, je me suis intéressée à la méthode du « photolangage ». La méthode consiste à s'appuyer sur des images, des photos, pour favoriser la prise de parole spontanée au sein d'un groupe. Ce support permet de libérer la parole des participants dans un cadre sécurisé et accompagné.

J'ai souhaité m'inspirer de cette méthode pour la création du jeu. Les différents éléments fournis m'ont permis d'élaborer plusieurs objectifs qui sont les suivants : aborder plusieurs situations en groupe, notamment autour de la place de l'enfant, en utilisant les photos comme support ; permettre aux enfants d'échanger sur leurs représentations et de profiter des interactions du groupe ; faciliter la prise de parole, l'écoute, la prise de conscience.

J'ai alors réalisé des cartes en choisissant différentes images. Les images représentent uniquement des enfants afin qu'ils puissent se projeter. J'ai également été attentive à choisir des images qui paraissaient agréables.

Les cartes représentent des actes et des situations de la vie quotidienne des enfants (par exemple : se réveiller, aller à l'école, faire ses devoirs, jouer avec son frère ou sa sœur...). Certaines autres cartes font preuve d'une certaine singularité (par exemple : faire le ménage, se disputer avec son frère ou sa sœur, s'occuper de son petit frère ou de sa petite sœur, consoler quelqu'un d'autre...). Les cartes sont disposées sur une table et les enfants sont invités à en choisir une en fonction de la question posée, par exemple : « choisissez une carte qui vous rend joyeux et, si vous le souhaitez, expliquez-nous pourquoi. »

J'ai proposé à Marie-Line, professionnelle CESF, de m'accompagner pour l'animation de ce jeu. Je trouvais intéressant et nécessaire qu'il y ait un deuxième regard, complémentaire, sur les réponses apportées par les enfants.

Deux séances de ce jeu ont été programmées. Durant chacune d'elles, les enfants ont exprimé leurs émotions, en les associant particulièrement à certaines scènes de la vie quotidienne ou à des événements vécus.

Marie-Line et moi avons fait un retour à l'équipe pour chacune des séances. Les réponses/commentaires apportés par les enfants et l'évocation de leurs interactions, ont permis d'ouvrir à des échanges au sein de l'équipe et d'établir des liens avec le travail éducatif mené auprès des mères.

**Julie GUICHARD,**  
**Stagiaire éducatrice spécialisée – C.H.R.S.**

---

#### 4. SORTIE ET RELOGEMENT EN 2019

Tous les relogements sont en parc public

VIA...	ACD	GIP Action Logement	DROIT COMMUN	DALO	Nbre de ménage	Nbre de pers.
<b>INSERTION</b>			1		1	3
<b>C.H.U.</b>	2	1			3	8
<b>URG. FAM.</b>	3	1	1		5	17

Au total, **9** familles (9 femmes et 17 enfants) ont été relogées (pour 16 familles sorties).

Au fil des années, le nombre de relogement est stable.

Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes.

Globalement, l'ensemble de nos familles est relogé, prioritairement via le bureau logement de la DDCS et dans le cadre des ACD. Deux familles ont bénéficié de l'appui du CRE et ont été relogées par le GIP action, toutes deux étaient salariées.

Une question difficile subsiste pour les familles dont les ressources sont issues de minimas sociaux. Cela reste un handicap pour le relogement ou en être considérablement la durée.

La frilosité des bailleurs ou le manque de proposition PLAI adapté à ces familles prolongent considérablement leur temps de séjour. Plusieurs familles ont vécu cette situation d'attente de relogement malgré notre assurance à les considérer dans une situation stable ouvrant de fait, à un relogement.

#### **Les autres sorties :**

1 famille a été orientée en interne de l'Insertion vers l'Urgence Familles pour raison de sécurité.

Insertion : 1 femme isolée a été orientée en structure de soins, 1 famille est retournée au domicile. Nous avons mis fin à la prise en charge d'une famille.

CHU : 1 femme a accédé à une pension de famille.

Urgence Familles : 1 famille a été orientée en logement temporaire et 1 famille est retournée au domicile après le départ de Monsieur.

La diversité de ces sorties souligne la singularité des situations rencontrées et du parcours de chaque famille.

	<b>RESSOURCES DES MENAGES SORTIS ET RELOGES</b>					
	INSERTION		C.H.U.		Urgence Familles	
	A l'entrée	A la sortie	A l'entrée	A la sortie	A l'entrée	A la sortie
<b>SANS</b>	1		1			
<b>500-900 €</b>			2		2	1
<b>900-1250 €</b>				2	3	1
<b>1250-1500 €</b>						1
<b>1500-2000 €</b>		1		1		2
<b>TOTAUX</b>	<b>1</b>		<b>3</b>		<b>5</b>	

7 familles sur 9 sont relogées avec un emploi :

- 1 femme en CDI à temps plein,
- 3 femmes en CDI à temps partiel,
- 1 femme en CDD + de 6 mois
- 2 en intérim et formation rémunérée

L'inscription dans l'emploi dans les contrats déterminés et/ou partiels est un grand classique, l'équilibre économique qui en découle reste juste et fragile, il faut relever que les familles reçues en CHRS font parties des populations les plus exposées à une paupérisation, particulièrement en matière d'emploi.

L'ensemble a recouvré ou stabilisé des droits en matière d'accès aux soins et aux prestations.

**Durée de séjour**

INSERTION		C.H.U.		URGENCE FAMILLES	
Composition familiale	Temps de Prise en charge	Composition familiale	Temps de Prise en charge	Composition familiale	Temps de Prise en charge
Famille 1 (3 pers)	5 ans et 9 m.	Famille 1 (2 pers)	3 ans & 8 m.	Famille 1 (4 pers)	5 mois
Famille 2 (4 pers)	1 an	Famille 2 (3 pers)	1 an & 9 m.	Famille 2 (3 pers)	5 mois
Famille 3 (1 pers)	1 an	Famille 3 (1 pers)	2 ans & 6 m.	Famille 3 (3 pers)	1 an
Famille 4 (1 pers)	6 mois	Famille 4 (3 pers)	3 ans & 3 m.	Famille 4 (3 pers)	3 mois & 3 sem.
Famille 5 (4 pers)	8 ans et 5 m.			Famille 5 (4 pers)	2 ans & 10 mois
				Famille 6 (4 pers)	8 mois
				Famille 7 (4 pers)	1 an & 2 m1/2
<b>TOTAUX</b>	<b>5 ménages</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>4 ménages</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>7 ménages</b>
Durée <u>moyenne</u> de séjour en insertion :		Durée <u>moyenne</u> de séjour en C.H.U. :		Durée <u>moyenne</u> de séjour en Urgence Familles :	
<b>3 ans et 4 mois</b>		<b>2 ans et 7 mois</b>		<b>1 an</b>	

Que ce soit sur l'insertion ou les dispositifs d'urgence, souvent une situation interpelle par sa longueur... Ces situations parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps. L'accès au logement peut prendre du temps, particulièrement au regard des ressources. A souligner, l'impact de la violence conjugale est dans cet accès au logement très présent. Procédures civiles et désolidarisation des baux ont des effets directs et dans le temps, sur le logement des femmes.

A la marge, un séjour de longue durée peut traduire une difficulté particulière et inédite avec un ménage, ce qui est le cas pour une famille hébergée sur l'insertion depuis plus de 8 ans dont la prise en charge a été interrompue face à l'impossibilité d'aboutir avec elle un projet.

Les moyennes sont donc à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

Il est important de questionner le temps dans nos prises en charge. Combien de temps faut-il pour qu'une femme se réinsère ? Six mois, un an, trois ans de prise en charge dans notre centre d'hébergement ?

Nous prenons au sérieux ce temps que les femmes passent au CHRS. Pour preuve, il est rythmé par les contrats établis entre elles et nous.

Certaines restent peu de temps. L'hébergement le plus court est d'un mois et le plus long s'étire sur plusieurs années... La moyenne de temps de séjour, ne reflète pas le temps nécessaire pour se reconstruire et se réinsérer, il est différent selon les femmes.

Pour rappel, le but de notre hébergement est de permettre aux femmes de se poser, se reconstruire et repartir « le mieux possible », en fonction de leur situation.

Les femmes accueillies sont dans un état très dégradé. Les violences subies, ont eu, sur elles, un effet destructeur. La façon et le temps pour y faire face et se remettre de ces situations, sont singuliers à chacune.

Chaque femme arrive avec son histoire, souvent complexe et douloureuse, chacune avec sa situation administrative. Certaines ont un travail et ont engagé une procédure devant le juge des affaires familiales, d'autres pas. Certaines sont en lien avec une famille, des amis ou totalement isolées... L'ensemble conditionne en partie ou a des effets sur leur faculté à réagir, sur le temps qu'il leur faut pour mener à bien un projet. Si certaines réagissent promptement, mettent de l'énergie à rebondir et peuvent en peu de temps se réinsérer et partir du centre d'hébergement, d'autres sont plus invalidées par les effets de leur histoire et ont besoin d'un autre temps.

Il est donc primordial, pour nous travailleur-se-s sociaux/ales qui les accompagnons, de débattre autour des situations et de nous adapter, tout en gardant le « cap » dans le cadre de nos missions.

La sortie de l'hébergement a lieu quand la femme accède à une situation d'autonomie avec des ressources suffisantes pour assumer un loyer, une situation claire par rapport à la séparation et si possible une certaine assise psychologique qui lui permettra de faire face aux situations à venir.

Pour répondre au mieux aux femmes et faire en sorte qu'elles sortent « dans les meilleures conditions », il est nécessaire d'être dans le même « tempo » qu'elle. L'hébergement est une étape qui leur permettra de se renforcer, de se sentir plus autonome, le temps pour ce faire, consenti à chacune, est une nécessité.

**Isabelle FAURE,**  
**C.H.R.S.**

---

## 5. RAPPORT D'ACTIVITE C.ESF

L'année 2019 a vu la réalisation de 51 ateliers pour les familles, répartis comme suit :

- \* 7 ateliers enfants
- \* 17 ateliers soutien à la parentalité
- \* 8 concernant les accidents domestiques
- \* 7 sur les économies d'énergie et le tri sélectif

Les 12 autres ateliers se sont répartis sur l'impact des écrans, l'égalité femmes-hommes, cuisine du monde, budget/accès au logement et 2 sorties collectives.

Au cours de cette année 2019, nous avons assuré en priorité les ateliers de prévention des accidents domestiques ainsi que ceux sur les économies d'énergie et le tri sélectif, ateliers rendus obligatoires à l'admission de nouvelles familles sur leur lieu d'hébergement.

Priorité a également été donnée aux états des lieux de sortie incontournables (13 sur 2019) mais aussi intermédiaires (10 en 2019) réalisés avec notre ouvrier d'entretien, ce qui nous permet de voir comment les logements sont investis et entretenus en cours de séjour. Cela permet également d'échelonner et d'anticiper les travaux éventuels ou les achats à réaliser.

### **Le soutien à la parentalité**

L'accent a été mis sur les ateliers auprès des familles en relais avec les référents sur le soutien à la parentalité. Ces séances ont été réalisées au domicile de façon très régulière pour trois familles notamment. Il s'agissait d'observer la relation mère-enfants dans un premier temps, d'informer et de conseiller sur l'évolution physique et psychique des enfants, de sensibiliser et soutenir les mères par rapport à leur rôle dans l'évolution et l'éveil de leur enfant notamment par le jeu ou la parole, et enfin de les ouvrir sur des relais extérieurs (PMI, médiathèque, ludothèque) afin de favoriser leur intégration sociale.

Le soutien à la parentalité au domicile peut s'appuyer sur des outils comme les jeux de société, pour initier une dynamique de jeu entre une mère et ses enfants mais aussi au sein de la fratrie, lorsque les relations sont conflictuelles ou tendues. Ce temps de jeu soutenu par la conseillère permet à la famille d'être dans un rapport ludique, d'échange, d'écoute et de compréhension mutuelle.

Cela peut également offrir la possibilité à la famille de s'exprimer (désaccords, incompréhensions) dans un cadre sécurisé par les règles du jeu et les règles de vie en famille, rappelées par les adultes présents lorsque cela est nécessaire (mère des enfants et conseillère), avec une recherche de solutions en groupe. Les jeux peuvent ensuite être prêtés aux familles pour soutenir ces temps de partage, après le passage de la conseillère ESF.

Les conseillères utilisent également des livres de contes appartenant à la bibliothèque de l'établissement, qui sont prêtés aux familles, dont les thèmes peuvent être choisis en fonction des difficultés repérées (sensibiliser à l'usage des écrans, les émotions, expression affective mère-enfants, égalité filles-garçons...), et dont certains sont lus à ce moment-là aux enfants par les conseillères. Cet atelier est l'occasion de proposer aux mères hébergées de les aider à s'inscrire à la bibliothèque municipale et de les accompagner avec les enfants. En effet, la bibliothèque est un lieu privilégié pour son ouverture sur la culture, elle permet aux femmes et aux enfants de partager une activité ensemble, chacun peut y trouver son bonheur en fonction de ses intérêts et de son âge.

Par ailleurs, un programme d'ateliers à destination des enfants et de leurs mères a été établi, d'octobre 2019 à juillet 2020, dont un atelier et une sortie nature. Ces ateliers poursuivent plusieurs objectifs :

1. Sensibiliser les familles à la protection de l'environnement, l'idée étant de recycler plutôt que jeter, de créer plutôt qu'acheter, et de respecter et protéger la nature et la biodiversité
2. Valoriser les compétences des enfants et de leurs mères, soutenir l'estime de soi et favoriser la création de liens sociaux, ce qui est particulièrement important pour des familles ayant subi un contexte de violences conjugales

Un atelier a pu être mis en place en fin d'année 2019, donnant lieu à la création de décorations de Noël exposées dans les bureaux de Femmes Solidarité 91.

*Marie-Line CAJAL & Flora BERCHOUX,  
C.H.R.S.*

## 6. RAPPORT PSYCHOLOGUE

### Données relatives au public reçu

#### Eléments quantitatifs

Nombre d'entretien				Nombre de personnes		
entretien familial	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
38	64	11	59	23	39	62
<b>113</b>						

*La tenue et la prise des rendez-vous ont été très impactées par les grèves de transport et la raréfaction des trains jusqu'à Ris Orangis via la ligne D.*

### UNE QUESTION DE REGARD

Madame M. fut hébergée avec ses 2 enfants dans un des appartements de notre établissement pendant un peu moins de 4 ans. Peu de temps après son arrivée, sur sa demande, j'ai suivi son fils pour des symptômes en relation avec les violences conjugales qu'ils avaient subies au domicile familial. Son fils allant beaucoup mieux et satisfaite du suivi, madame M. a demandé à être aidée à son tour.

Madame n'a pas travaillé depuis de nombreuses années. Elle cherche activement un emploi. Elle est aidée en cela par le pôle emploi. Elle a refait son CV, s'est entraînée en vue d'entretiens d'embauche à travers des simulations mais rien n'y fait : régulièrement, elle décroche des rendez-vous pour un premier contact puis plus rien. On ne la rappelle jamais. Elle déprime.

Lorsque je la rencontre, elle me parle de ses difficultés à décrocher un poste parce qu'elle n'arrive pas à « séduire » lors du premier entretien. Nous en déduisons ensemble qu'il y a peut-être quelque chose chez elle qui, malgré elle, ne favorise pas sa candidature auprès des éventuels employeurs.

Madame M. est une femme de 48 ans qui présente bien et n'a aucun problème pour s'exprimer. Elle est consciencieuse et prépare ses entretiens en se documentant sur l'entreprise.

A priori, elle met ce qu'il faut dans la balance pour remporter la mise. Pourtant, rien. Sa boîte mail ne reçoit que des

réponses négatives, ... quand elle reçoit des réponses.

Pourquoi les employeurs éventuels ne voient-ils pas en elle la professionnelle idéale pour le poste alors que sur le papier et compte tenu de ses compétences, elle devrait être retenue au moins pour un second entretien ? Question intéressante mais peut-être est-il plus pertinent de se (lui) poser une autre question : pourquoi et comment madame M. donne-t-elle une impression suffisamment mitigée pour qu'on l'oublie ou qu'on l'élimine de l'équation ?

De fait, madame M. n'a pas du tout confiance en elle. Sa mauvaise estime d'elle-même, d'abord héritée de son enfance, fut quotidiennement attaquée par le père de ses enfants et ce, pendant des années jusqu'à ce qu'elle décide de quitter le domicile conjugal. Monsieur, outre les violences physiques qu'il lui infligeait, lui tenait un discours pervers qui la rabaisait sans cesse tout en la maintenant à une place de « bonne à tout faire » à la maison. Et elle, d'échouer systématiquement dans cette impossible entreprise d'être celle qui allait soigner cet homme toxicomane et sauver toute la famille comme elle aurait voulu le faire dans sa propre famille d'origine.

La question de sa valeur reviendra sans cesse tout au long de sa thérapie. Comment séduire lorsqu'on nous a persuadé, jusqu'ici, qu'on ne valait pas le coup, qu'on était juste bonne à élever les enfants, et encore, etc. ? Certaines phrases de son passé résonnent encore tellement en elle : « tu n'as rien dans la tête ! », « tu n'arriveras jamais à rien ! », « tu es une incapable ! ».

Dans les entretiens d'embauche qu'elle passe, madame M. ne vient-elle pas inconsciemment confirmer ces affirmations ? Ne transmet-elle pas inconsciemment à ses interlocuteurs qu'elle ne sera pas à la hauteur des exigences du poste, que le boulot sort de ses compétences, qu'elle n'a rien à leur apporter ? Le pire moment pour elle survient lorsqu'il est question de ses prétentions salariales. C'est toujours un moment de gêne intense. Honte, culpabilité, masochisme secondaire et répétition morbide d'un modèle œdipien pathogène qu'elle a retrouvé dans la relation violente avec le père de ses enfants, ce sont les ingrédients de son comportement névrotique.

L'essentiel de la thérapie sera donc de l'amener à *prendre conscience* de ce regard qu'elle pose sur elle-même, regard hérité de nombreuses années à subir des attaques de son narcissisme, puis à l'interroger et, en quelque sorte, à l'amener à *changer de lunettes*. Cela ne pourra se faire que si l'ensemble des professionnels qui travaillent avec elle change également de regard sur elle. Redorer le blason de son narcissisme défaillant ne sera pas possible sans elle, évidemment, mais il devra également se faire à travers un changement de perspective radical dans notre façon de prendre en charge cette famille, et ce de manière globale. C'est à cette condition qu'elle pourra, peut-être, se sentir capable et valeureuse.

Lui dire qu'elle a de la valeur ne sert à rien si nous ne pivotons pas dans le suivi entrepris avec elle. C'est en changeant notre regard sur elle qu'elle pourra changer de regard sur elle-même, à commencer par la façon dont on décrit le suivi psychosocial. Les mots ont leur importance, et définissent la place que l'on attribue à l'autre. S'agit-il d'une prise en charge ou d'un accompagnement ? S'agit-il encore de faire pour elle, à sa place ? De faire avec elle ? De l'amener à se projeter, puis la laisser faire en ayant nous-mêmes confiance ?

### ***Il était une fois ...***

Il était une fois un jeune garçon qui vivait dans la montagne. Un jour qu'il se baladait vers les sommets qu'il connaissait si bien, il découvrit un gros œuf magnifique dans un nid qui lui sembla abandonné. Sans vraiment réfléchir ni penser aux conséquences, il s'en empara, redescendit au village et mit l'œuf à couver dans le poulailler de la ferme de ses parents.

Quand l'œuf vint à éclore, un oisillon en sortit et grandit parmi les poussins, picorant sa nourriture comme ses compagnons.

Un jour, en regardant en l'air, il aperçut un aigle, majestueux, qui planait au-dessus de la ferme. Sentant ses ailes frémir et son cœur s'emballer, il s'adressa à ses frères poulets :

- " Vous avez vu l'allure, j'aimerais en faire autant et voler aussi haut ! "

Mais ses frères s'esclaffèrent et l'un d'eux répondit :

- " Mon dieu qu'il est idiot ! Cet oiseau n'a rien à voir avec nous, c'est un aigle. Et c'est bien le seul ici à pouvoir voler aussi haut. "

Un peu vexé, honteux de son désir, frustré dans son élan, le petit aiglon retourna gratter la poussière et picorer son grain, comme ses camarades, le bec au sol.

Il ne remit jamais en cause la place qu'on lui avait assignée par mégarde sur cette Terre, place qu'il croyait légitime. (Inspiré d'un conte tibétain).

## Conclusion

Imaginez que l'aiglon de cette histoire ait refusé de se laisser définir par les autres et qu'il se soit pleinement appuyé sur son désir... Comme l'aigle dans le ciel, il serait devenu ce qu'il est.

Souvent, on ne croit que ce que l'on voit. Or, souvent aussi, on ne perçoit que ce en quoi l'on croit préalablement, c'est-à-dire ce à quoi on s'attend ou pour lequel nous avons été préalablement habitué, en quelque sorte *conditionné*. Ce cercle vicieux rend difficile tout changement de lunettes et donc un changement de perspective. C'est la raison pour laquelle, la plupart du temps, il s'avère que notre façon de considérer un problème EST le problème !

De fait, on ne peut découvrir de nouvelles réalités, y compris pour l'autre, qu'en changeant de lunettes. C'est en modifiant ma représentation du monde que je peux entrer dans un processus créatif de changement pour l'autre et pour moi-même. Dans une certaine mesure, c'est en changeant mon regard sur le monde que je change le monde, et ce, presque totalement à mon insu. C'est pourquoi un bon communicant dans la relation d'aide est toujours quelqu'un qui est capable de changer de regard sur l'autre, tant il est vrai que changer de regard sur l'autre, c'est déjà l'aider à changer. **Johann Wolfgang Von Goethe** traduisait cela en ces termes : « *Traitez une personne pour ce qu'elle est et elle restera ce qu'elle est. Traitez une personne pour ce qu'elle pourrait être et elle deviendra ce qu'elle pourrait être* ».

## Épilogue

Après quelques semaines de thérapie, un nouveau CV et une nouvelle recherche d'emploi, madame M. trouva un travail, poste sur lequel elle fut ensuite confirmée et qui, aujourd'hui, la satisfait pleinement. Depuis, elle est même revenue consulter pour travailler sur elle afin de pouvoir demander une augmentation, qu'elle a obtenue.

« *Le seul, le vrai, l'unique voyage, c'est de changer de regard* ». **Marcel Proust**

**Christophe MARTAIL,**  
**Psychologue clinicien - C.H.R.S.**

## CHAPITRE 2 : LIEU D'ECOUTE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Créé fin décembre 2011, notre LEAO est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants. Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

### Ses prestations :

- ✓ L'écoute inconditionnelle et bienveillante sur place ou par téléphone
- ✓ L'Accueil, l'accompagnement dans les démarches juridiques, judiciaires et administratives
- ✓ L'orientation dans un travail de partenariat
- ✓ Une consultation psychologique sur place
- ✓ Une domiciliation administrative spécifique pour ce public
- ✓ Des actions de sensibilisation pour tout partenaire et public, particulièrement les jeunes
- ✓ Une offre de conseils auprès des professionnels(le)s et particulier(e)s

Nos prestations s'inscrivent dans une articulation prenant en compte le contexte et l'historicité des violences, l'impact de celles-ci dans la réalité et sur le psychisme.

Il est essentiel de mener de front une double intervention : celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique. Recouvrir un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance.

Que ce soit à l'écoute ou sur l'accueil, un relais vers l'espace thérapeutique est toujours possible et soutenu lorsque la situation appelle à cela.

La souplesse et la variété de l'offre sur le LEAO assurent de répondre à de nombreux besoins et ce, dans le temps des femmes.

### Outil d'évaluation :

Via une base de données spécifique, des fiches individuelles sont renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'écouter la parole des femmes « comme elle vient », d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité.

Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

## 1. L'ACTIVITE ECOUTE

### 1 temps plein d'écoutante réparti sur l'équipe éducative, 30 heures de permanences par semaine

L'outil téléphone est un support très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.

Sur l'année 2019, **516** femmes ont été écoutées, chiffre en augmentation dans les effets des mouvements de mobilisation et du Grenelle.

**450** femmes, **87%**, ont appelé un numéro spécialisé pour la première fois. Chaque année, le renouvellement de notre file active est autour des **80%**, pourcentage qui reste stable. L'ampleur des situations de violences conjugales est une évidence.

Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés. Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique.

Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

#### L'écoute téléphonique

Ce poste consiste à écouter et conseiller les femmes qui appellent. Toutes, n'appellent pas pour les mêmes raisons. Certaines souhaitent parler de ce qu'elles vivent au quotidien, d'autres s'interrogent sur ce que sont les violences conjugales et cherchent à vérifier si elles sont concernées par ce processus. Certaines femmes nous demandent conseil et se renseignent sur leurs possibilités, d'autres encore souhaitent quitter leur conjoint, ou engager des démarches judiciaires.

Notre travail consiste à écouter ces femmes, leur expliquer ce qu'est la violence conjugale et comment elle s'articule pour qu'elles puissent faire des liens s'il y en a. Il s'agit également de les conseiller juridiquement, afin qu'elles sachent ce que la loi leur permet de faire et leur expliquons alors la marche à suivre (plainte, aide juridictionnelle, avocate, divorce). Nous pouvons leur donner des conseils pratiques comme de préparer leur départ (mettre leurs documents administratifs en sécurité, en faire des photocopies etc...) et bien sûr, les orienter vers les partenaires.

Si une femme est prête à entamer des démarches, nous pouvons lui donner les coordonnées des avocates. Elle peut également prendre un RDV physique, au LEAO afin d'être accompagnée dans ses démarches où rencontrer la psychologue.

L'important, lorsque nous répondons au téléphone, c'est d'écouter. En effet, ces femmes appellent avant tout pour cela, pour que quelqu'un puisse entendre ce qu'elles vivent au quotidien. Nous les conseillons en fonction de là où elles en sont, ainsi nous construisons notre accompagnement en fonction de leur demande. Il n'y a aucun jugement de notre part concernant leur réflexion et leur décision car nous savons à quel point il est important qu'elles puissent cheminer et faire des choix qui leur sont propres. C'est d'ailleurs ce qui sous-tend le fait qu'il n'y ait pas de contractualisation, ce sont les femmes qui nous contactent lorsqu'elles en éprouvent le besoin.

**Clotilde GERARD,**  
**C.H.R.S.**

A propos des femmes :

La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

**37%** des femmes ont entre **26 et 45 ans**, **4%** entre **18/25**, **9%** entre **46/55**, et **3%** plus de **55 ans**. (**47%** non précisé...).  
**72%** des femmes ont des enfants dont **50%** de **1 à 2** enfants.

La surreprésentation des femmes avec enfants témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.

Seulement **4%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire et nous nous y employons.

**81%** des femmes sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :

- \* **67%** des femmes sont encore au domicile. Pour **41%** d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et de révéler les violences qu'elles subissent. Pour, **26%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.
- \* **33%** ont quitté le domicile, souvent en urgence pour une mise à l'abri, nombreuse se retrouvent dans des situations précaires voire d'errance qui fragilisent considérablement l'acte de départ.

**19%** de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

**43%** de femmes ont déposé plainte en 2019, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche... Le traitement de la plainte pourra durer des mois et beaucoup resteront sans nouvelle et sans suite.

L'activité du LAEO se situe dans une dimension dynamique en aval ou en amont d'une démarche de plainte.

## 2. LES PRESTATIONS

Sur l'année 2019, **950** entretiens auprès des femmes ont été dispensés.

### ► Motifs de la demande

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.

Les demandes		Les réponses & informations	
Conseils	26%	Ecoute	19%
Suivi	65%	Suivi/soutien	59%
Juridique	10%	RDV accueil	19%
Hébergement	3%	Juridique	30%
Social	2%	Social	5%
Demande de RDV	19%	Médical	1%
		Hébergement	8%
		UCMJ	2%

L'écart entre la demande et la réponse évoque le travail réalisé dans l'entretien et les éléments qui ont surgi ou se sont précisés durant ce temps d'échange et d'écoute.

Les réponses et informations proposées par les écoutant(e)s s'appuient sur la demande initiale puis se déroulent du point de vue de ce qui est repéré, évalué et traduit des situations. Elles sont la résultante d'une écoute attentive de chaque femme, dans un contexte singulier et sont toujours explicitées.

Notre numéro d'Écoute est aussi sollicité par des professionnels(le)s et particulier(e)s qui veulent évoquer une situation de violences conjugales dont ils ont connaissance ou dont ils ont été témoins. Des conseils et un soutien leur sont dispensés. Ces contacts sont importants, ils parlent de personnes sensibilisées et réactives qui participent de leur place à dénoncer les violences, à assister les femmes et les enfants.

### Des orientations :

**15%** services sociaux, (MDS, CCAS...)

**21%** Police, gendarmerie

**26%** Avocate

**16%** SIAO

**22%** Autres (association spécialisées, domiciliation, médical, psychologue)

Les orientations sont faites après un travail sur le contexte de violences et la situation des femmes. Elles sont proposées lorsque les femmes se sentent prêtes à faire les démarches.

Cela entend un travail partenarial important comme une connaissance des dispositifs et de leur évolution.

A noter, l'Écoute accueille des femmes pour qui les démarches dans la réalité ne sont pas encore envisagées sur ce temps, elles n'en sont pas là.

## 3. L'ACTIVITE ACCUEIL

### *2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires*

Cette activité s'articule en complément de l'écoute téléphonique par un accueil in situ des femmes, un accompagnement dans les démarches, une consultation psychologique et une domiciliation administrative.

Le cadre de l'Accueil repose sur un principe d'inconditionnalité, toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée à son rythme, sans jugement et dans la singularité de son histoire. Aucune contractualisation n'est envisagée, cet espace est celui de la parole et des mises en acte des femmes, dans le temps qui est le leur.

Les femmes sont accueillies sur place dans le cadre d'un rendez-vous ou d'une visite spontanée. Les accueillantes et la psychologue s'engagent dans une responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique ce qui permet aux femmes de s'inscrire dans un espace relationnel repéré, de s'y poser et d'y avancer.

Le travail d'équipe a un axe pluridisciplinaire, « travailler ensemble » est un cadre de référence et un contexte d'intervention pour répondre aux besoins et à la demande des femmes. Il permet à l'équipe une réflexion croisée, complexe, nécessaire face aux situations des femmes rencontrées.

#### « Le libre choix »

Il est souvent difficile de venir nous voir ; c'est déjà avoir posé le mot violences conjugales sur sa relation de couple. Depuis toujours, au LÉAO, nous veillons à garantir un accueil particulier. Tout est fait pour que la femme se sente attendue, avec un temps pour elle, dans une salle d'entretien chaleureuse. Elle peut ainsi nous confier son histoire, souvent pour la première fois, sans que sa parole soit mise en doute ou qu'elle soit jugée. La violence conjugale se caractérise par une prise de pouvoir sur l'autre, exercée de façon régulière et accompagnée de différentes formes de violences. Nous aidons la femme à repérer et identifier le discours et les agissements de son partenaire pour pouvoir s'en défaire. Le but est qu'elle puisse se réapproprier son identité propre, qu'elle pense par elle-même et non plus à travers l'autre. Les choix et les décisions engagent leur trajectoire de vie, il est nécessaire que ce soient les femmes qui les prennent. Qu'il s'agisse de la prise de rendez-vous avec nous ou tout(e) autre professionnel(le) (psychologue, juriste, AS, avocat(e)...), d'un dépôt de plainte ou d'une procédure judiciaire, c'est à la femme de choisir, d'en être à l'initiative. Si elle s'en remet à « nous » pour ses choix, nous occupons la place et endossons le costume laissé vacant de son partenaire ! Se dégager de l'emprise est un travail qui prend du temps mais Ô combien nécessaire pour reprendre possession de sa vie.

Ainsi, à la fin d'un entretien, lorsque j'indique à Madame A., 44 ans, que c'est un lieu qu'elle peut choisir d'investir à son rythme et que c'est donc à elle à nous solliciter à nouveau, si elle le souhaite, elle semble perdue. Je lui explique qu'ici, elle n'a pas à rendre compte des démarches qu'elle engage, ou pas. Elle éclate en sanglots en disant : « *c'est ça le problème. Toute ma vie, j'ai toujours dû me justifier sur tout !* »

Fortes de notre expérience et de nos connaissances sur le sujet, nous continuerons à accompagner les femmes, en veillant à respecter leurs choix, même si elles changent de décision, pour qu'elles réalisent leurs projets, à leur rythme.

**Caroline JARDIN,**  
**L.É.A.O.**

En 2019, **233** femmes ont sollicité l'Accueil, **198** femmes dont **139 pour la première fois** ont été reçues soit par le biais d'une visite sur place soit par une prise de rendez-vous, la file active a été renouvelée à **85%**.

**35** femmes (**15%**) ne sont pas venues à leurs rendez-vous.

**166** femmes bénéficient/ont bénéficié d'un suivi de proximité. Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés. Quasiment toutes sont originaires de l'Essonne.

**29%** des femmes ont été informées par des services sociaux

**24%** par la Police, Gendarmerie, avocates...

**21%** par le 39/19 (et/ou elles-mêmes)

**15%** par des associations

**11%** par des proches

*Il est important de noter une augmentation de la fréquentation de l'accueil malgré le départ d'une des accueillantes en aout, remplacée en novembre 2019, des mouvements de grève SNCF qui ont impacté la tenue des rendez-vous comme la prise de nouveaux rendez-vous ainsi que la raréfaction des trains jusqu'à Ris-Orangis via la ligne D ; l'accès à nos locaux est devenu difficile voire impossible pour certaines.*

### A propos des femmes :

**87%** de femmes ont un ou plusieurs enfants, dont **7%** attendent un bébé.

**81%** sont mariées, en union libre ou pacsées / **71%** sont au domicile et pour **32%** d'entre elles, le conjoint en est parti.

**4%** ont entre 18 et 25 ans.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles, elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ». Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés.

Les jeunes femmes que nous recevons sont fréquemment dans des contextes lourds, elles présentent souvent de grandes fragilités contextuelles, souvent en relation avec leur histoire familiale. La plupart du temps, ces jeunes femmes sont accompagnées par un membre de la famille. L'articulation psycho-social est très adaptée à ces situations.

**39%** ont entre 26 et 35 ans,

**37%** entre 36 et 45 ans,

**20%** entre 46 et + de 55 ans.

**36%** de femmes ont un emploi et **64%** sans emploi. **9%** de femmes n'ont aucune ressource.

Les situations de précarité sont de plus en plus fréquentes et accentuées d'année en année, les femmes appelantes sont pour les  $\frac{3}{4}$  dans des contextes économiques très dégradés. La mixité sociale est de même moins représentée.

Nous constatons un état de paupérisation qui parle de femmes dont la liberté et l'autonomie sont barrées par le conjoint et/ou la famille. 9% d'entre elles, sans titre de séjour, sont dans un total dénuement.

Leur marge d'autonomie est très faible, les angoisses et les hésitations concernant l'avenir n'en sont que plus vives, la sensation d'isolement renforcée.

Reste pour l'ensemble les difficultés liées à une séparation dont les effets de basculement touchent tous les domaines de la vie, y compris le domaine professionnel.

**43%** de femmes ont déjà porté plainte avant de nous rencontrer et **42%** après.

**12%** ont déposé une main courante avant de nous rencontrer et **0,02 %** après.

La main courante n'est pas anodine, c'est un appel, le signalement que quelque chose « se passe »...

C'est en tout cas, une démarche à ne pas négliger dans le parcours complexe des femmes victimes de violences conjugales ; certaines ne porteront pas plainte de peur des représailles de Mr, dans la culpabilité de lui porter préjudice, sous pression des familles, dans un sentiment d'emprise... La main courante est un recours pour elle, qu'elle pense sans poursuite et c'est souvent en cela qu'elles peuvent faire la démarche.

C'est alors difficile pour certaines lorsque des poursuites s'engagent, dans une réponse du judiciaire qu'elle n'avait pas envisagé, paradoxe entre la prise en compte du sérieux de la situation et la démarche envisagée par certaines femmes.

Les femmes accompagnées sur le LEAO ne déposent plus de main courante ou quasiment pas. Le travail autour des violences dans ses effets de réassurance, de réflexion et d'information « annule » le recours à la main courante et permet à ces femmes de recouvrir un espace de décision.

### ➤ Des prestations :

L'activité de l'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Toute femme qui nous sollicite soit par téléphone, soit directement sur place, est entendue dans sa demande ; en effet, rappelons que ce dispositif accolé au CHRS, bénéficie de son infra structure et de la mobilisation de l'ensemble du personnel. Lors de la prise de rendez-vous, lorsque notre structure est éloignée du domicile ou de l'hébergement de la personne, nous proposons une orientation vers des structures spécialisées plus à proximité. Majoritairement, les femmes maintiennent leur rendez-vous.

---

#### « Le temps des femmes »

Se défaire de l'emprise de son partenaire, faire le deuil de sa relation conjugale, retrouver l'estime de soi, surmonter sa peur, se sentir prête à engager des démarches : voilà un bref éventail de ce que les femmes, dont la confiance en elles a été amoindrie, doivent affronter.

Elles seules décident du rythme et nous suivons leur tempo.

Ainsi, en 2019, plusieurs femmes nous ont appelé(e)s avec un premier contact remontant à 10 ans, avec un suivi régulier ou avec des années d'interruption. Certaines parce qu'il y a encore lieu de faire appel à la justice même après une séparation, et d'autres qui arrivent à la concrétisation de cette rupture. Elles font appel à nous car elles savent qu'une partie de leur histoire est déposée ici, nous connaissons leur cheminement et respectons leurs choix, même s'ils nous inquiètent parfois.

Une autre femme, après un unique appel en 2017, nous recontacte et sa situation nécessite une mobilisation immédiate et un accompagnement intensif : 14 entretiens sur place, 51 par téléphone, 50 échanges de mails et 10 accompagnements chez l'avocate et au tribunal.

Il nous est donc impossible de connaître par avance la nature de notre accompagnement et de quantifier le nombre d'heures ou d'« actes » pour un suivi.

**Caroline JARDIN,**  
**L.É.A.O.**

---

#### ➤ Des entretiens

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens sont denses et il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leurs permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes.

Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

\* **731** entretiens ont été sollicités par le biais d'une visite spontanée ou d'un rendez-vous sur place, dont **390** entretiens par téléphone dans le cadre du suivi. **63** n'ont pas été honorés. Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ».

#### ➤ Des actes et des démarches :

- ✓ **81** dossiers ou documents ont été menés à bien : **52%** de dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, **31%** d'attestations et **17%** de divers documents : régularisation administratives, courriers au procureur ou avocats...
- ✓ Au cours de l'année 2019, dans le cadre de leur suivi, **42%** de femmes ont déposé plainte, **43%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante.
- ✓ **6%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **82%** pour une procédure civile et **12%** pour une procédure administrative.

Pour les femmes rencontrées plus ponctuellement, toutes sont informées sur les droits auxquels elles peuvent prétendre en matière de violences conjugales et droits généralistes.

Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

Ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier ou de la démarche à engager et sur l'étape qu'ils occupent dans le parcours singulier de chacune.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Cette transcription est une mémoire vive permettant aux femmes d'interpeller le dispositif sur le temps qui est le leur, dans le temps dans lequel s'inscrivent les violences conjugales.

Il n'est pas inhabituel qu'une femme nous demande de produire une attestation des années après son passage sur l'établissement où réengage un suivi.

### ➤ Les accompagnements extérieurs :

Sur l'année 2019, **39** accompagnements ont été effectués : **60%** au tribunal, **31%** chez l'avocate et **9%** au commissariat.

Il faut préciser que le nombre d'accompagnements est tout à fait tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales. Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.

En amont, un important travail de préparation est engagé avec les femmes et auprès des partenaires directs. Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité.

Ainsi, les contacts avec la police et la gendarmerie ont vu une réelle évolution au cours des dernières années, particulièrement en relation avec les modules de formation que nous dispensons auprès d'eux. Ces temps de formation et d'échanges ont permis de construire un partenariat de proximité, avec des fonctionnaires identifiés que nous pouvons interpeller et vers lequel(e)s, nous pouvons orienter des femmes pour un dépôt de plainte. C'est une réelle plus-value à tout niveau.

### ➤ Les orientations et les contacts partenaires :

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

**42%** vers une avocate de notre réseau,

**33%** vers un commissariat/gendarmerie,

**26%** ont été orientées vers les services sociaux, **17%** vers les MDS pour la constitution d'un dossier SIAO Insertion, **11%** vers le 115,

**24%** vers une association spécialisée, une offre médicale ou psychologique.

Le travail partenarial est un principe actif dont la mise en relation autour de suivis/situations permet à chacun de se repérer et se compléter. Le travail en partenariat assure aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

Les contacts avec les avocats(e)s sont particulièrement actifs, ceux avec les travailleurs sociaux très réguliers.

Les contacts avec la police et la gendarmerie, resserrés et efficaces.

### ➤ La domiciliation administrative : un agrément pour **40** femmes « hors hébergement »

**56** femmes au total sur l'année ont pu bénéficier de la domiciliation avec **392** courriers reçus. Il y a eu **14** renouvellements, **24** fins de domiciliation (dont **2** pour admission au CHRS) et **1** résiliation.

Les personnes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité. Cette prestation s'adresse aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable, à celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité, à celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

75% des femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil. La domiciliation leur a ainsi permis de prendre contact avec notre structure et de solliciter une aide ou dans le cadre de leur suivi, d'en avoir connaissance et d'en bénéficier.

#### 4. LA PRISE EN CHARGE THERAPEUTIQUE : psychologue à temps partiel

Nombres de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	301	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	48 (dont 36 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	196	Nombre de femmes <u>reçues</u>	34 (dont 22 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	105	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	14

Notre consultation a été fermée durant 2 mois suite à l'arrêt de travail de notre psychologue. Par ailleurs la tenue et la prise des rendez-vous avec elle ont été très impactées par les grèves de transport et la raréfaction des trains jusqu'à Ris Orangis via la ligne D.

#### Psychologue du LEAO

La psychologue du service reçoit chaque femme qui en fait la demande, reçue dans le cadre du LEAO.

La demande est singulière à chacune : Certaines viennent pour pouvoir se séparer de leur partenaire violent; ou parce que celui-ci les a mises à la porte et qu'elles ne le supportent pas. D'autres viennent interroger un choix de partenaire, repérant une certaine répétition dans leur lien amoureux. En effet, les femmes qui s'adressent au LEAO n'en sont pas toutes au même temps. Elles sont en couple ou séparées depuis plusieurs années déjà. Elles ont ou non engagé des démarches dans la réalité... Ce qui suffirait à indiquer qu'il n'y a pas de parcours type (se séparer, porter-plainte ou vice-versa...) pour toutes les femmes victimes de violence conjugale. Et au-delà, qu'il n'y a pas une situation-type, comme on tend aujourd'hui à réduire la particularité de chaque situation dans un universel. Pour chaque femme, il y a une histoire, une modalité de lien singulier à un homme aussi violent que celui-ci puisse être.

L'accompagnement proposé par le dispositif LEAO ne saurait donc répondre à un programme d'emblée préétabli et « fléché ». Il tient compte, voire se « cale », sur la subjectivité et la demande de chaque femme. Laquelle demande ne peut être clairement formulée/n'est pas toujours clairement formulée, voire se construit au fil des entretiens avec la psychologue ou les éducatrices.

Les réunions d'équipe (avec les deux éducatrices, la directrice adjointe et la psychologue) ont précisément pour objet de traiter cette question de la demande, afin d'orienter, à partir de là, notre travail et accompagnement – qu'il soit « psy » ou « social ». Si le dispositif a notamment une mission d'information et d'accompagnement auprès des femmes reçues, il importe en effet d'entendre quand une femme s'adresse au LEAO, où elle en est subjectivement parlant. Au risque sinon de précipiter des démarches et interventions dans la réalité (par exemple, porter plainte contre son partenaire, quitter le domicile conjugal) qui ne seront pas suivies d'effets, voire pourront être vécues dans l'après-coup comme une effraction.

Du reste, nous faisons le constat que pour maintes femmes qui s'adressent au LEAO, il s'agit déjà dans un premier temps, d'être entendues là où elles en sont, afin de cheminer dans leur histoire singulière et leur rapport à la violence conjugale. C'est souvent ce qui pourra leur permettre d'acter quelque chose de leur côté.

**Sandrine COROUGE,**

**Psychologue clinicienne - L.E.A.O.**

## CHAPITRE 3 : LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR

Les femmes victimes de violences conjugales rencontrent des interlocuteurs différents en des temps donnés de leur parcours. La prise en compte et les réponses apportées à ces femmes diffèrent selon les représentations rattachées à cette problématique, l'information et les repères qui y sont associés, la connaissance des dispositifs spécialisés en la matière.

L'établissement dispense des formations et sensibilisations **sur la question des violences conjugales auprès de publics très diversifiés**. Il répond à toute sollicitation, informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

L'établissement est dans une démarche projective et créative en la matière pour solliciter de nouveau partenariat mais aussi construire des outils répondant à des besoins évalués.

L'ensemble des actions facilite et encourage la prise de conscience, la mobilisation et le dégageant des victimes de violences conjugales.

Ces actions sont de précieux atouts pour aider les personnel(e)s et acteurs/actrices de terrain à la détection des situations de violences et à en faciliter leur révélation. Elles contribuent à entretenir un réseau permanent mobilisé sur cette problématique.

Sur l'année 2019, l'équipe a animé **43 sessions d'une demi-journée** de sensibilisation. Les actions de sensibilisation 2019 ont été dispensées auprès de **225 personnes : 136 femmes et 89 hommes**

- \* **5 sessions** auprès d'étudiant(e)s ; ces sessions portent sur une sensibilisation « traditionnelle » ou s'inscrivent dans une aide à projet
- \* **1 session** dans le cadre d'un stage de responsabilisation (CIDFF et SPIP de l'Essonne) auprès d'auteurs de violences conjugales a regroupé 14 personnes
- \* **1 session** auprès des animateurs Jeunesse (Conseil Départemental)
- \* **3 sessions** auprès des bénévoles de l'association Arc en ciel.

Depuis Mars 2007, une convention tripartite passée entre l'État, la Police/Gendarmerie et trois associations spécialisées permet au professionnel(le)s d'intervenir dans la tenue de permanences en commissariats et gendarmeries ou d'engager des actions de sensibilisation auprès du personnel de police/gendarmerie.

Depuis 2014, l'établissement a porté son investissement sur le volet « sensibilisation des personnels de police et gendarmerie ». Nous assurons annuellement 18 sessions de 3 heures « Accueil des femmes victimes de violences conjugales et recueil des plaintes » auprès de la police et de la gendarmerie.

Cette prestation se déroule dans nos locaux. L'externalisation des professionnel(le)s est une donnée importante pour susciter de la disponibilité et s'engager dans ce qui est proposé. L'immersion dans une structure d'accueil permet de prendre contact avec l'activité du secteur sociale ; la rencontre et les échanges entre les différent(e)s professionnel(le)s s'instaurent sur un autre mode de part et d'autre.

La prestation « Accueil des femmes victimes de violences conjugales et recueil des plaintes » s'inscrit dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenants par une meilleure évaluation de leurs situations lors **d'un dépôt de plainte**. Elle vise à cet effet à **soutenir et sensibiliser** les professionnel(le)s de terrain :

- \* **18 sessions** de sensibilisation, ont regroupé 27 gendarmes et 21 policiers / 24 femmes et 24 hommes

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Nous nous orientons sur 2020 sur des interventions touchant plus de personnel(le)s des forces de l'ordre. Au regard des retours d'expériences de ces formations, nous sommes convaincu(e)s de leur pertinence pour l'ensemble, particulièrement pour les victimes.

Il faut cependant préciser qu'il est souvent difficile de maintenir les plannings envisagés quant à la présence de toutes les personnes inscrites - en effet, les événements imprévus modifient leur disponibilité et possibilité d'être présent aux sessions prévues.

Depuis 3 ans l'accent est mis vers des actions de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes et des publics diversifiés, particulièrement les plus fragiles. Favoriser la réflexion, échanger et informer sur toute question relevant de l'égalité femmes/hommes relève d'un objectif essentiel à mener.

### L'importance de la prévention

En quoi la prévention peut-elle apporter un changement de comportement auprès d'un jeune public ?

Dans les établissements scolaires, les relations entre filles et garçons peuvent être génératrices de tension et d'agressivité. Elles sont souvent dues à la construction identitaire, à la découverte de l'autre et aux rapports de séduction mais aussi à l'image stéréotypée que renvoie la société. Ces comportements sexistes et ces violences à caractère sexuel sont l'affaire de tous.

La réflexion engagée lors de ces ateliers avec différents outils pédagogiques, a pour objectif de transmettre des connaissances, de favoriser l'échange et de se questionner.

Réfléchir sur la place des hommes et des femmes dans la société et plus largement sur la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Le respect de l'autre sexe est inscrit parmi les compétences sociales et civiques que tout élève doit acquérir et développer au cours de sa scolarité. L'apprentissage de l'égalité entre les garçons et les filles est une condition nécessaire pour que, progressivement, les clichés s'estompent et d'autres modèles de comportement se construisent.

La prévention, c'est permettre aux adolescent(e)s d'échanger et de débattre en mixité, de les aider à se positionner par rapport aux valeurs qui permettent de vivre ensemble, tout en respectant la parole de chacun(e).

**Fabienne BEAUMONT,**  
**Stagiaire C.ESF – C.H.R.S.**

- **15 sessions** dans le cadre de l'action « Équité toi » et de son aménagement pour les plus jeunes, ont regroupé **135 personnes** (89 femmes/filles et 46 hommes/garçons).

### **BILAN 2019 des actions prévention-sensibilisation**

Pour rappel, le jeu **EQUITE Toi** permet de débattre sur l'égalité des droits hommes/femmes dans tous les domaines (maison, école, travail et vie sociale et citoyenne) et de prévenir toutes les formes de violences, discriminations ou préjugés existants.

En 2019, 8 séances ont été réalisées en externe :

- 2 en mission locale de Viry -Chatillon, auprès de 14 jeunes
- 2 au conseil départemental (dispositif Tremplin citoyen) auprès de 8 jeunes et 3 professionnels
- 1 à la MJC de Ris dans le cadre d'un « café poussette » a compté 14 participants (13 femmes et 1 homme).
- 3 enfin ont été réalisées auprès des femmes accueillies par l'association Arc en Ciel sur le quartier de l'Ermitage à Corbeil-Essonnes. 23 femmes au total ont participé.
- 1 auprès de 3 femmes hébergées

Chaque groupe est différent, L'essentiel pour nous est toujours de partir de ce que les participant-e-s amènent et de s'adapter au groupe. Les échanges sont à chaque fois très riches et en relation avec les contextes de vie des participant-e-s.

Fortes de notre expérience acquise depuis 4 ans au travers des ateliers, ma collègue et moi, persuadées de l'intérêt de ces actions de prévention dès le plus jeune âge, avons sur 2019, utilisé d'autres outils dans le prolongement d'Équité toi avec des plus jeunes.

- 2 séances avec un jeu de cartes intitulé **SE CONNAITRE**, ont été menées auprès d'une classe de jeunes collégiens (4<sup>ème</sup>) sur Savigny dans le cadre de la semaine santé organisée par la ML Nord Essonne.

Le thème de cette année était l'estime de soi. Le jeu « Se connaître » facilite l'expression et l'échange, tout en valorisant les compétences de chacun. 13 filles et 11 garçons y ont participé.

- 4 séances ont été réalisées auprès de 2 classes de collégiens (5<sup>ème</sup>) sur Grigny avec le jeu de cartes **QU'EN DIT ON ?** dans le cadre d'une semaine santé interne à l'établissement. Ce jeu explore des représentations et des attitudes en ce qui concerne les conduites à risque, la vie familiale, scolaire, sociale, sexuelle et les violences. Il permet d'aborder des situations conflictuelles ou qui posent problème et de réfléchir à son positionnement. Au total 47 élèves ont participé soit 24 filles et 23 garçons.

Nous espérons pouvoir poursuivre dans les mois prochains ce travail engagé....

**Marie-Line CAJAL & Isabelle FAURE,**  
**C.H.R.S.**

---

L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires. En 2019, 2 stagiaires ont réalisé leur stage sur l'établissement :

- 1 stagiaire DEES 3<sup>ème</sup> année en stage long,
- 1 stagiaire DEC.ESF, en stage de dernière année.

En complément, l'établissement est sollicité pour des interventions sur les questions en lien avec les violences conjugales. Ce peut être sur des temps forts comme celui de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars ou de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre mais aussi dans le courant de l'année sur sollicitations de partenaires. Pour exemple, l'animation d'un stand « violences faites aux femmes » dans le cadre de l'orange-day, des magasins Casino, l'animation du débat suite à la projection du film « Jusqu'à la garde » auprès des professionnel(le)s et du public à l'initiative de la Direction de la vie culturelle et Citoyenne de Viry Chatillon, l'intervention à la journée organisée contre les violences faites aux femmes par l'Irfase auprès des étudiant(e)s, professionnel(le)s et partenaires, la participation à la table ronde journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes organisée par le groupement de gendarmerie de l'Essonne auprès des intervenant(e)s institutionnel(le)s et associatifs/tives...

Et toujours, nous répondons aux sollicitations de l'état, du Conseil Départemental pour toute mise en œuvre de groupe de travail partenarial visant à améliorer la prise en charge des femmes victimes et réunions thématiques, pour toute représentation et participation dans des dispositifs à ce propos.

L'établissement s'est bien sûr mobilisé sur la réflexion menée à propos du Grenelle contre les violences conjugales et s'est engagé sur des projets à venir.

# Vous subissez des humiliations,



des insultes, des menaces,  
des pressions psychologiques,  
des coups, des agressions sexuelles,  
des viols conjugaux, ...

**Accueil gratuit  
et confidentiel**

**Femmes  
Solidarité  
91**

**LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL  
ET D'ORIENTATION SPÉCIALISÉ POUR LES  
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

Une professionnelle vous propose une écoute bienveillante ainsi que des conseils adaptés à votre situation, lors de nos permanences téléphoniques les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30 au :

**01 70 58 93 30**

Vous pouvez également nous contacter pour prendre rendez-vous au 01 70 58 93 37 de 9h00 à 18h00. Des professionnelles (éducatrices spécialisées et psychologue) vous accueillent sur place pour un entretien concernant votre situation de violences conjugales.

**Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler**

En France, 1 femme meurt suite aux violences de la part de son conjoint tous les 2,5 jours

**Ces violences sont inacceptables et punies par la loi.**



ASSOCIATION  
COMMUNAUTÉ  
JEUNESSE

Depuis 1981, notre établissement est spécialisé dans l'écoute, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.



**Femmes  
Solidarité 91**

10 quai de la borde  
Batiment A2  
91130 Ris-Orangis

## IV. PEREN & ANTEA

### CHAPITRE 1 : PEREN

#### Introduction

Cette année 2019 fut une année faste pour le PEREN et pour ANTEA ; faste dans le sens où nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés en matière de possibilités d'accueil mais également d'implantations extérieures.

Je m'explique. Après quelques années difficiles en termes budgétaires (baisses très importantes de financement ayant dans un premier temps principalement impacté ANTEA, puis dans un second temps le PEREN) nous avons aujourd'hui réussi à rééquilibrer l'ensemble.

Ce rééquilibrage est passé par le déménagement du PEREN, par l'externalisation de permanences, mais également par des changements dans l'équipe.

Nous avons été contraints de quitter nos locaux occupés par le PEREN depuis plus de 15 ans, délocalisant ainsi la permanence du PEREN d'Athis Mons à Ris Orangis. Cette opération s'est faite courant 2018 et en 2019, les psychologues ont eu à cœur de reformaliser un nouveau partenariat local. Ce fut un succès puisque l'ensemble des partenaires du secteur ont accueilli l'équipe « à bras ouverts », orientant dès le début leur public, le bouche à oreille faisant très vite le reste. La lecture de ce rapport d'activité vous explicitera cela plus précisément.

Par ailleurs, nos budgets nous ont enfin permis d'embaucher un cinquième psychologue clinicien dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette embauche est importante à double titre puisqu'il s'agissait de trouver une personne ayant une expérience importante tant dans l'accueil des adultes que des enfants et des adolescents. Ceci a concrétisé le souhait de l'association, débattu en conférence des financeurs ces deux dernières années, d'ouvrir nos permanences à un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents.

Ainsi, le PEREN, qui jusqu'alors ne recevait que des adultes (les enfants et les adolescents étant accueillis par son antenne ANTEA), a pu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 commencer à recevoir un public mineur. Cet accueil s'est concrétisé par l'ouverture d'une permanence supplémentaire à Athis Mons (le mercredi toute la journée) et l'ouverture de trois permanences au sein des nouveaux locaux du PEREN, à Ris Orangis.

Ainsi, vous pourrez remarquer une augmentation considérable de la file active des enfants et des adolescents, sans pour autant que la file active des adultes n'en pâtisse puisqu'elle aussi a considérablement augmenté.

Enfin, les psychologues ont répondu présents lorsque nous avons été sollicités pour tenir des permanences en dehors de nos locaux.

Ainsi en 2019, deux permanences sont tenues dans les CCAS de Juvisy sur Orge et d'Athis Mons. Une permanence est tenue dans les locaux de l'accueil de jour de St Vincent de Paul. Une permanence se tiendra en 2020 dans les locaux de Ris Emploi. Par ailleurs, nous assurons la supervision d'équipe de 3 associations. Malgré cette augmentation globale de l'activité en 2019, nous commençons déjà à manquer de temps...

En effet, force est de constater que plus nous proposons les services du PEREN et d'ANTEA, plus nous avons de demandes et de sollicitations. Nos partenaires, souvent « engorgés » depuis longtemps, se sont vivement saisi de notre offre. Par ailleurs, ce que nous avons toujours remarqué, le bouche à oreille fonctionne extrêmement bien, preuve s'il en est, de la satisfaction du public accueilli. Ainsi, nous pourrions aisément accueillir encore plus d'enfants, d'adolescents et d'adultes si nous pouvions embaucher un sixième psychologue ; Ce qui ne peut se faire qu'avec une augmentation de nos subventions...

Mais la question de la souffrance psychique (qu'elle concerne sa prévention ou sa prise en charge) est sans nul doute une priorité pour l'ARS, pour le Conseil Départemental et pour la DDCS, qui financent fidèlement ce dispositif.

A ce titre, je tiens à remercier particulièrement la Réussite Educative de Savigny sur orge, en sa représentante, madame Faure, ainsi que la mairie de Savigny, qui depuis l'ouverture de la permanence de Grand Vaux, se bat chaque année pour compenser les baisses de financement de la Politique de la Ville.

Enfin, puisque c'est eux qui font la qualité du PEREN et son antenne ANTEA, puisque c'est eux qui représentent son efficacité, son professionnalisme et sa réactivité, je tiens à remercier les psychologues de ce dispositif :

- **Sandrine Corouge, Romain-Pierre Renou** qui accueillent les enfants et les adolescents
- **Leandro Jofre** qui accueille les enfants, les adolescents et les adultes
- **Gilles Duchemin, Olivier Pinto** qui accueillent les adultes

Pascale Fourier  
Directrice

Cette année 2019, l'activité du PEREN à Ris-Orangis a continué de proposer une offre d'écoute de proximité pour un plus grand nombre d'Essonniens de ce territoire et ses alentours, puisque le PEREN n'est pas sectorisé.

L'équipe du PEREN a poursuivi le développement du réseau autour de Ris-Orangis en rencontrant de nouveaux partenaires pour pouvoir leur présenter les différentes missions du PEREN et en renforçant le lien avec les institutions sociales, médico-sociales et sanitaires déjà connues.

Ainsi au cours de l'année 2019, l'équipe du PEREN a continué à rencontrer les professionnels d'institutions partenaires :

- MDS de Montgeron
- Conférence Saint Vincent de Paul
- CRAMIF à Ris-Orangis
- PIJ à Ris-Orangis
- Equipe projet CLMS et participation à la plénière
- CCAS de Ris-Orangis
- CMP de Sainte Geneviève des Bois
- CMP d'Evry
- PMI de Ris-Orangis
- Service Retraités -Temps Libre de la Mairie de Ris-Orangis
- PMI de Savigny
- Centre de Soins pour Adolescents « L'Entretemps » à Savigny
- PMI Grigny
- Ris Emploi (proposition d'un partenariat)
- MDS Draveil
- ESAT « La Châtaigneraie » à Yerres
- Réussite Educative
- L'Atelier Santé Ville de Ris-Orangis
- Participation aux « Rencontres de la santé 2019 en Essonne, faire de la santé l'affaire de tous ! » au Génocentre d'Evry-Courcouronnes.

Ces rencontres institutionnelles avec différents partenaires ont permis de poursuivre le développement de la visibilité du PEREN et de consolider le travail d'orientation mutuelle. En effet, ces différents contacts offrent la possibilité d'orienter des patients vers le PEREN et/ou par le PEREN vers des structures de prise en charge spécifique pour un public commun.

Cette visibilité accrue du PEREN par les dispositifs autour de Ris-Orangis a produit une augmentation de la demande et de la file active lors de l'année 2019, tout en maintenant une proposition de premier rendez-vous donné rapidement.

## 1. L'ACTIVITE AVEC LE PUBLIC

### 1.1. L'activité en direction du public

#### 1.1.1. Les nouvelles demandes

Le PEREN a reçu 289 nouvelles demandes au cours de l'année 2019, soit en moyenne 26 nouvelles demandes par mois.

Parmi ces 289 demandes, 45 personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit 15% de l'ensemble des demandes, ce qui reste un chiffre faible.

#### 1.1.2. La file active

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de 2019, soit 277 personnes (244 nouvelles demandes ayant bénéficié d'une action et 33 personnes déjà reçues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

#### 1.1.3. L'accueil du public

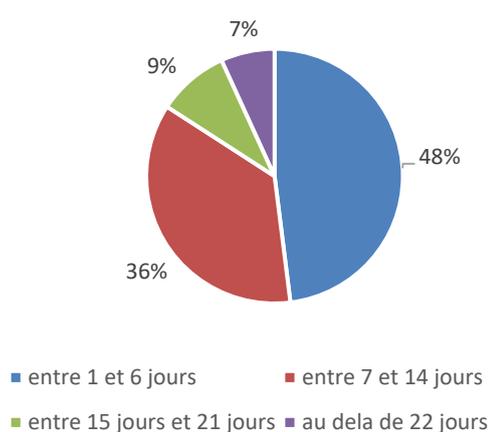
2647 actes cliniques ont été réalisés en direction du public, dont 1318 entretiens.

Les contacts hors entretiens concernent tout ce qui a trait à la mise en place et l'organisation de ceux-ci.

La moyenne est de 5 entretiens par personne reçue.

	2019
<b>Contacts avec le public</b>	<b>2647</b>
Hors entretiens	1329
Entretiens	1318

Délais d'attente entre le 1<sup>er</sup> contact et le premier RV



84% des personnes demandeuses connaissent un délai d'attente de moins de 14 jours pour obtenir un premier rendez-vous.

Et 48% des demandes aboutissent à un premier rendez-vous donné en moins de 6 jours, soit pratiquement la moitié.

Le PEREN répond à la demande des essonniens dans un délai très bref et continue à fonctionner sans liste d'attente. Il accueille en horaire continu, pendant les horaires de déjeuner et deux soirées dans la semaine.

### 1.2. L'orientation du public vers les structures de soins

		<b>Orientations</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>Soins</b>	<b>Soins psy.</b>	Soins adultes gratuits :		
		- secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY)	34	28%
		- structures de soins associatives (CSAPA)	27	
		Secteur libéral psy	2	1%
	<b>Soins somatiques</b>	Soins pour mineurs :		
		CMPP		24%
		CMP infanto-juvénile	2	
Antea	50			
	<b>Soins somatiques</b>	Médecins généralistes	20	9%
		Partenaires locaux	42	19%
		Secteur social et associatif	42	19%
		<b>TOTAL</b>	219	100 %

En 2019, 79% du public a été orienté (219 orientations pour une file active de 277 personnes).

Ce résultat équivaut à 18 orientations par mois en moyenne.

80% des personnes reçues bénéficient d'une orientation vers nos partenaires.

62% de ces orientations se font vers des soins, qu'ils soient psychiques (53% du total des orientations) ou pas (9 % d'orientations vers les médecins généralistes).

	<b>2019</b>
<b>Contacts avec les partenaires</b>	<b>550</b>
Contacts cliniques	317
Autres contacts	233

En dehors des CMP, des contacts téléphoniques avec les psychiatres du secteur libéral autour de Ris Orangis ont montré qu'il y a un temps d'attente avant un premier rendez-vous, notamment chez les praticiens conventionnés de secteur 1, pouvant accueillir une patientèle précaire, bénéficiaire de la CMU.

Face à l'urgence de certaines situations, il peut être nécessaire d'accompagner la personne vers le secteur lorsqu'il y a une rupture dans le suivi et le traitement.

Au-delà de sa mission d'accès aux soins, le PEREN assume une fonction de relais plus global vers ses partenaires, intervenants du champ social ou associatif, pour 38% de nos orientations en 2019. L'accompagnement physique vers des structures médico-sociales est également une possibilité, lorsque la situation sociale est urgente.

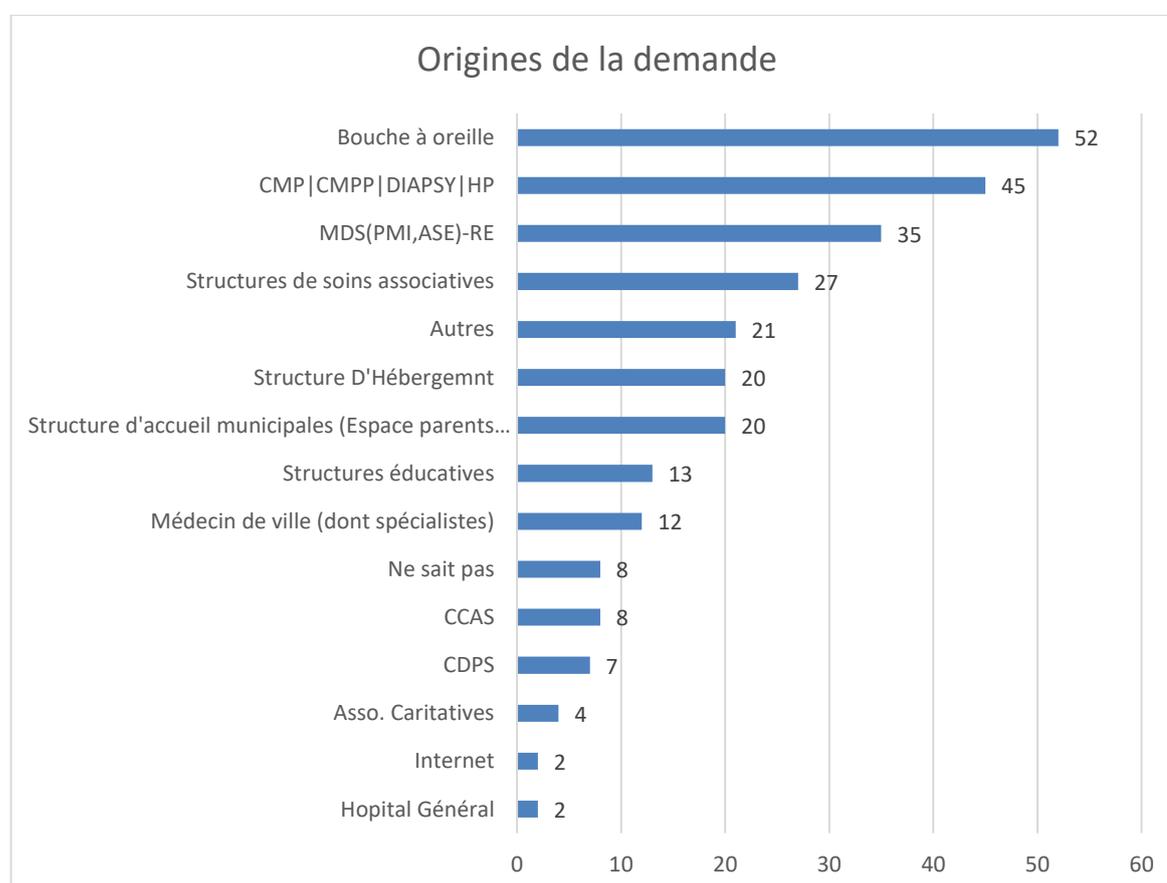
## 2. LE TRAVAIL EN RESEAU

### 2.1. L'activité avec les partenaires

550 actions vers le réseau de partenaires ont été réalisées en 2019.

Ces contacts avec les partenaires se répartissent pour 57% en contact cliniques, c'est-à-dire en lien avec un public commun reçu au PEREN, et pour 43% en contacts liés à la présentation du dispositif ainsi qu'au maintien de liens de travail avec notre réseau de partenaires.

### 2.2. Répartition selon l'origine de la demande



La MDS et les autres services du département (PMI, ASE, CDPS) sont à l'origine de 15% des orientations vers le PEREN. Ce résultat témoigne des liens de travail en partenariat maintenus et renouvelés.

En y ajoutant les structures d'hébergement (7%) et les CCAS (3%), c'est le quart (25%) des demandes qui a pour origine des professionnels du champ social.

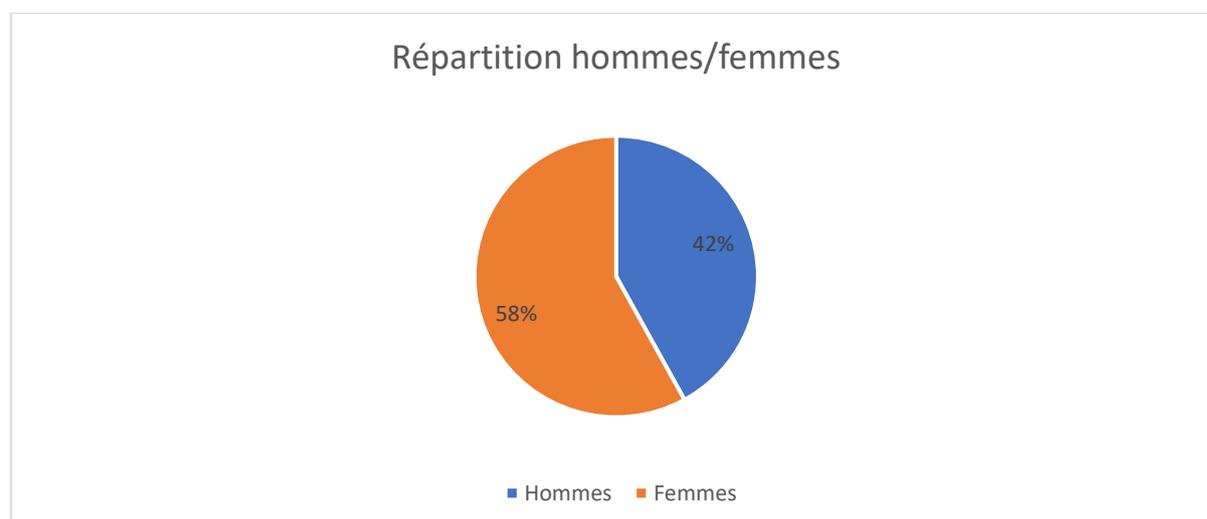
Les multiples partenaires du champ sanitaire prennent part pour 31% dans l'origine de la demande du public, dont 16% adressé par les CMP.

Social et sanitaire totalisent plus de la moitié de l'origine du public reçu en 2019 : 56%.

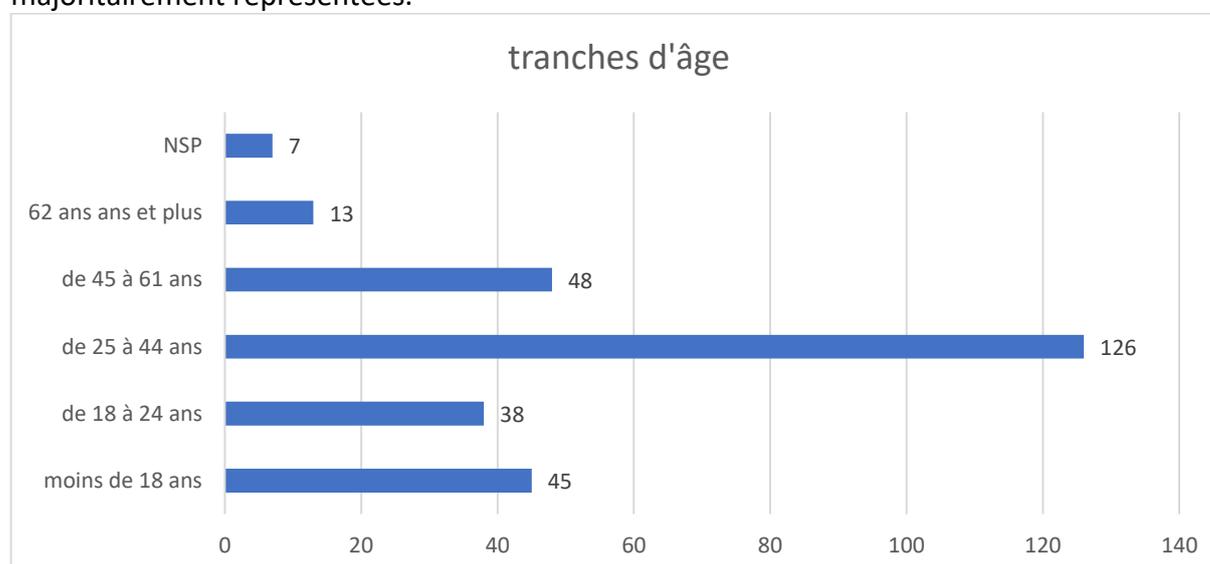
Le bouche à oreille est en augmentation avec 19% de l'origine des demandes vers le dispositif, témoignant de la confiance du public.

### 3. LA FILE ACTIVE : TYPOLOGIE DU PUBLIC

#### 3.1. Par sexe et par âge



La répartition entre les hommes et les femmes reste inchangée d'une année sur l'autre. Les femmes sont majoritairement représentées.



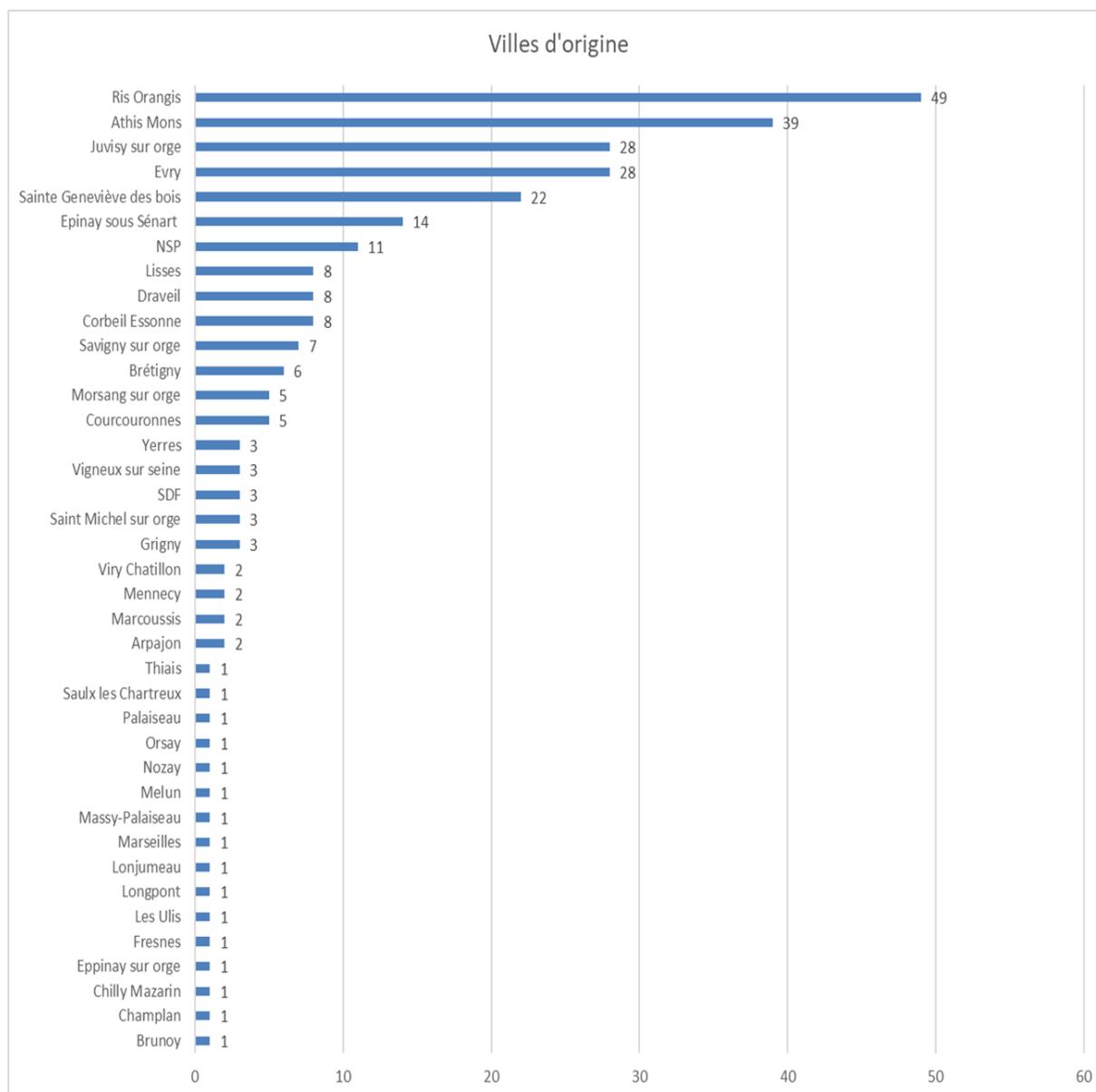
En valeur absolue, la présentation des tranches d'âges montre une configuration gaussienne pour les personnes majeures des deux sexes.

Près de la moitié du public accueilli se situe dans la tranche d'âge des 25-44 ans : 45%.

Toutes les tranches d'âges sont représentées.

Les mineurs reçus ont été orientés vers des dispositifs adaptés.

### 3.2. Répartition par ville de résidence



L'action du PEREN se diffuse sur plus de 30 villes du nord de l'Essonne.

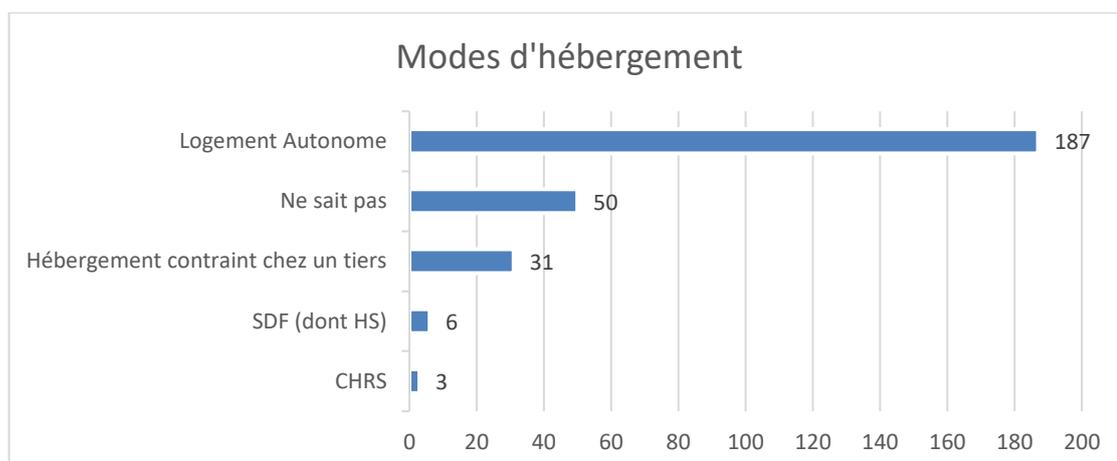
Ris-Orangis est la ville la plus représentée avec 18%.

Athis-Mons (14%) et Juvisy (10%) restent importantes dans ce tableau.

Du fait de liens de travail spécifiques avec le secteur de la psychiatrie, la ville d'Evry (10%) et de Sainte-Geneviève-des-Bois (8%) restent toujours fortement représentées.

Progressivement, le territoire d'intervention du PEREN s'étend dans une aire avec un périmètre plus large autour de Ris-Orangis.

### 3.3. Par modes d'hébergement

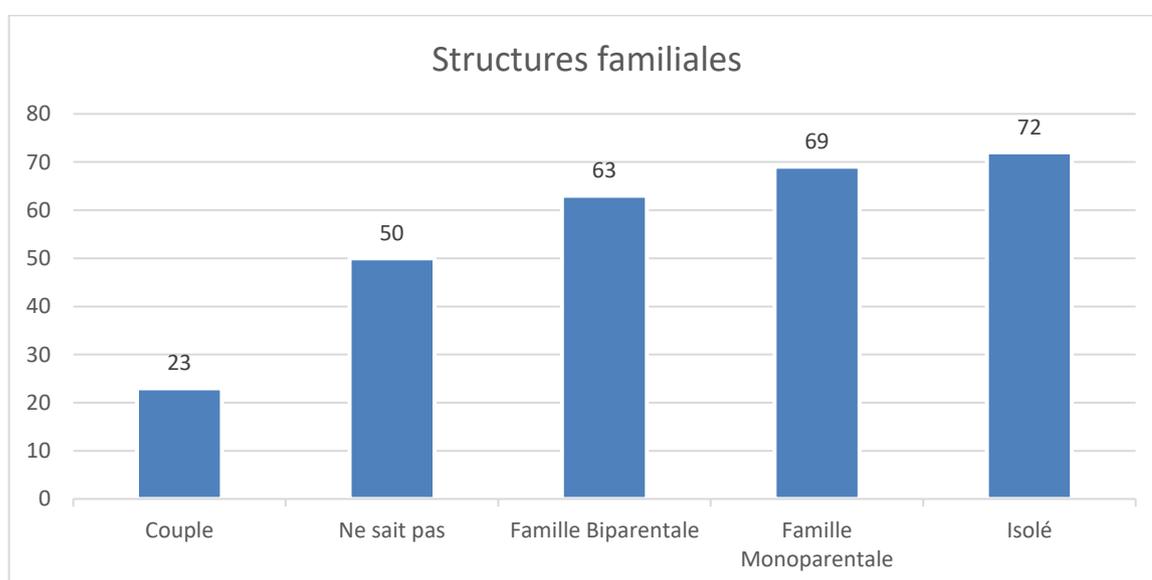


67% du public dispose d'un logement autonome. Mais cet item cache de nombreuses disparités dans l'accès à un logement : location, recours aux bailleurs sociaux, maintien dans les lieux, risques d'expulsion, ...

21% des personnes sont hébergées dans des structures sociales.

17% du public connaît une situation de logement précaire - contraint chez un tiers ou en structure sociale – voir sans logement.

### 3.4. Par structure familiale



Tous les types de structures familiales sont concernés par l'activité du PEREN.

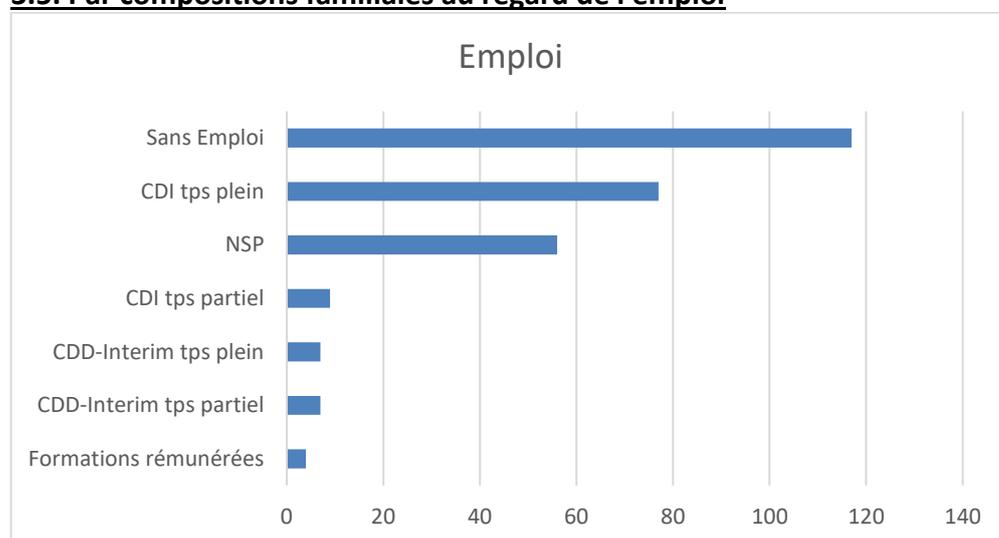
Par ordre d'importance, la catégorie des « isolés » domine la répartition. Elle représente 26% dans le public accueilli.

Ce sont ensuite les « familles monoparentales » pour 25%.

Ces deux catégories majoritaires dans le public accueilli au PEREN, particulièrement fragiles et démunies, correspondent au public ciblé par l'action.

L'item « un seul adulte dans la structure familiale » concerne donc 51% du public reçu au PEREN. L'isolement apparait comme un facteur corrélé avec les troubles psychiques.

### 3.5. Par compositions familiales au regard de l'emploi



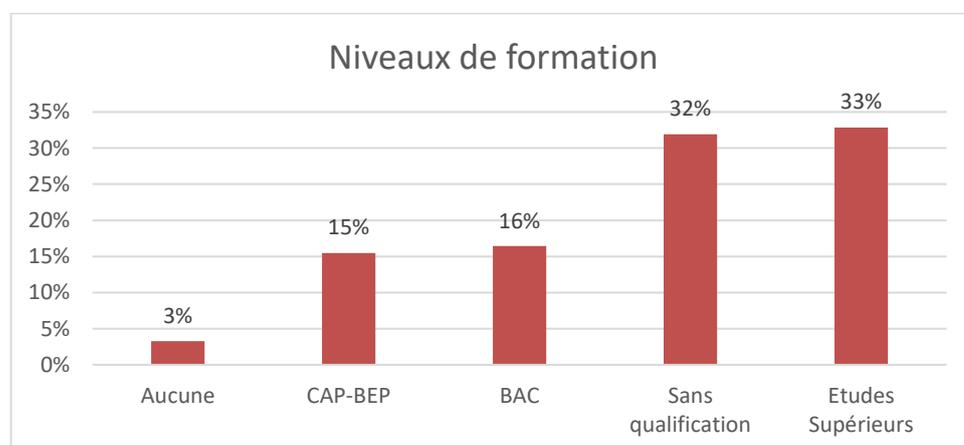
43% du public est sans emploi.

compositions familiales	CDD-Interim tps partiel	CDD-Interim tps plein	CDI tps partiel	CDI tps plein	Formations rémunérées	NSP	Sans Emploi	Total général
Couple	1	2		8			12	23
Famille Biparentale	2	2	3	29	1	5	21	63
Famille Monoparentale	2	1	6	25	2	4	29	69
Isolé	2	2		15	1	4	48	72
Ne sait pas						43	7	50
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>77</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>117</b>	<b>277</b>

17% des personnes reçues au PEREN sont isolées et sans emploi.

Et 10% des familles monoparentales sont dans cette situation.

### 3.6. Par rapport niveau de formation

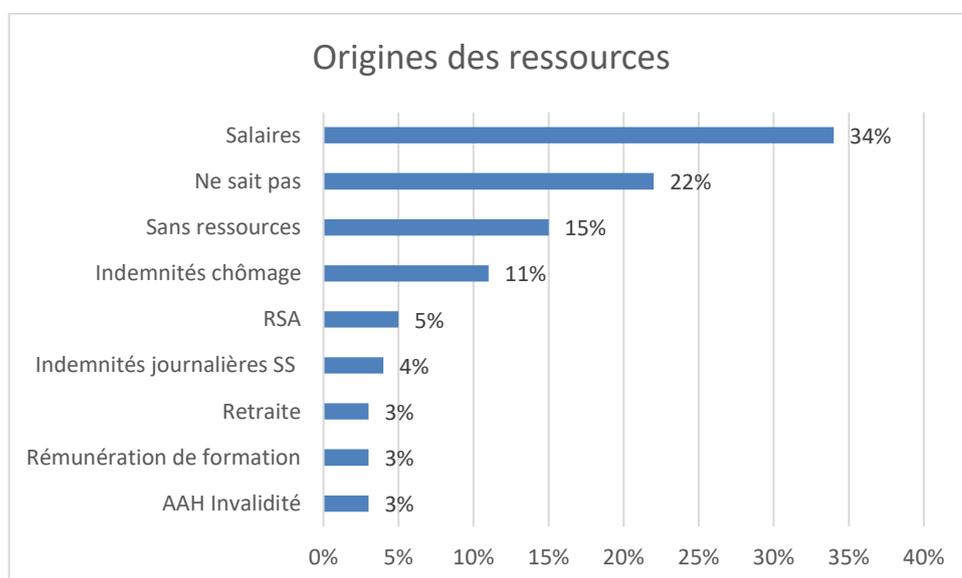


1/3 des personnes reçues sont sans qualification.

### 3.7. Selon les ressources

Emploi	+ 2500 €	< 500 €	De 1250 euros à 1500 €	De 1500 € à 2000 €	De 2000 à 2500 €	De 500 à 900 €	De 900 à 1250 €	Ne sait pas	Sans	Total général
CDD-Interim tps partiel	0,45%					1,81%	0,90%	0,00%		3,17%
CDD-Interim tps plein			1,36%			0,45%	0,90%	0,45%		3,17%
CDI tps partiel	0,45%		0,45%		0,45%	0,90%	1,81%			4,07%
CDI tps plein			14,03%	5,88%		0,90%	13,57%	0,45%		34,84%
Formations rémunérées		0,45%	0,45%			0,45%	0,45%			1,81%
Sans Emploi		2,71%	3,62%	1,81%	0,90%	9,05%	9,95%	4,07%	20,81%	52,94%
<b>Total général</b>	<b>0,90%</b>	<b>3,17%</b>	<b>19,91%</b>	<b>7,69%</b>	<b>1,36%</b>	<b>13,57%</b>	<b>27,60%</b>	<b>4,98%</b>	<b>20,81%</b>	<b>100,00%</b>

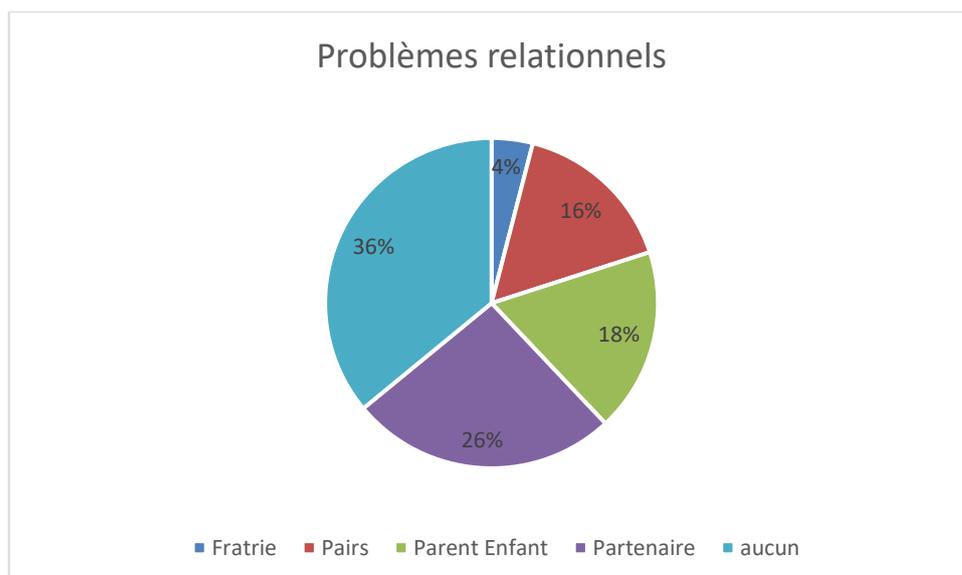
17% du public dispose de moins de 900 euros par mois.



15% du public est sans ressource.

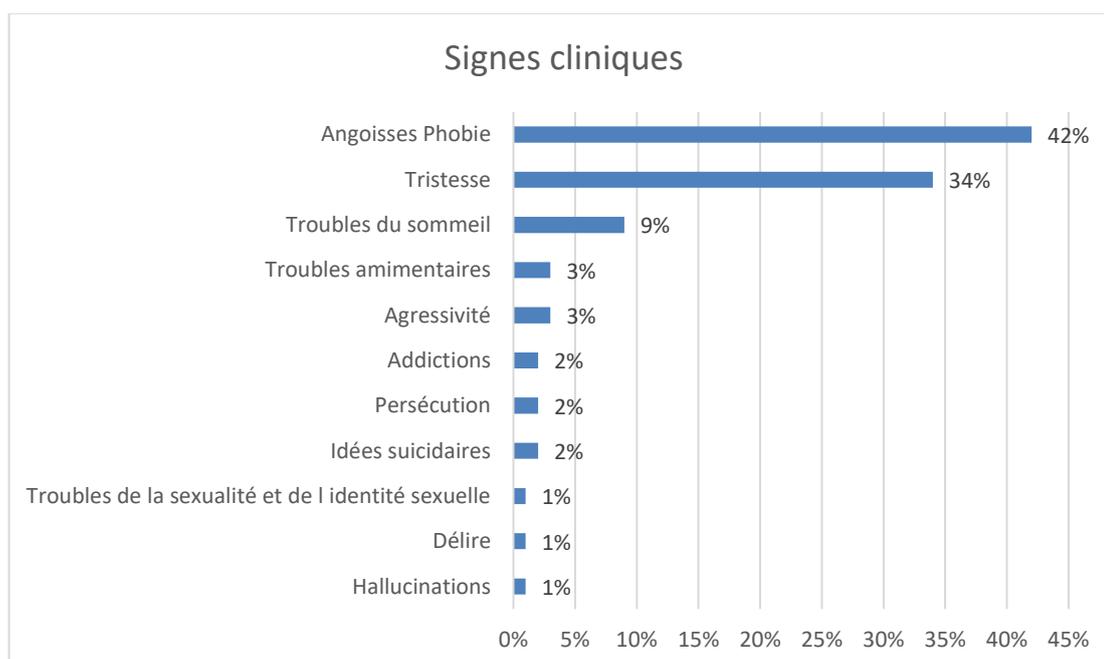
66% des personnes reçues n'ont pas de revenu salarié.

### 3.8. Selon le relationnel



36% des personnes rencontrées au PEREN n'ont aucun problème relationnel avec leur entourage.

### 3.9. Selon le repérage de signes cliniques



La majorité des phénomènes psychiques sont de l'ordre des troubles anxieux et des troubles de l'humeur dans un versant dépressif.

Angoisse (42%), Tristesse (34%) et troubles du sommeil (9%) forment le trio de tête de la symptomatologie repérée parmi les troubles du public du PEREN.

Les personnes qui rencontrent un psychologue du PEREN peuvent le plus souvent être dans une demande par rapport à des manifestations psychiques réactionnelles à un événement de vie (deuil,

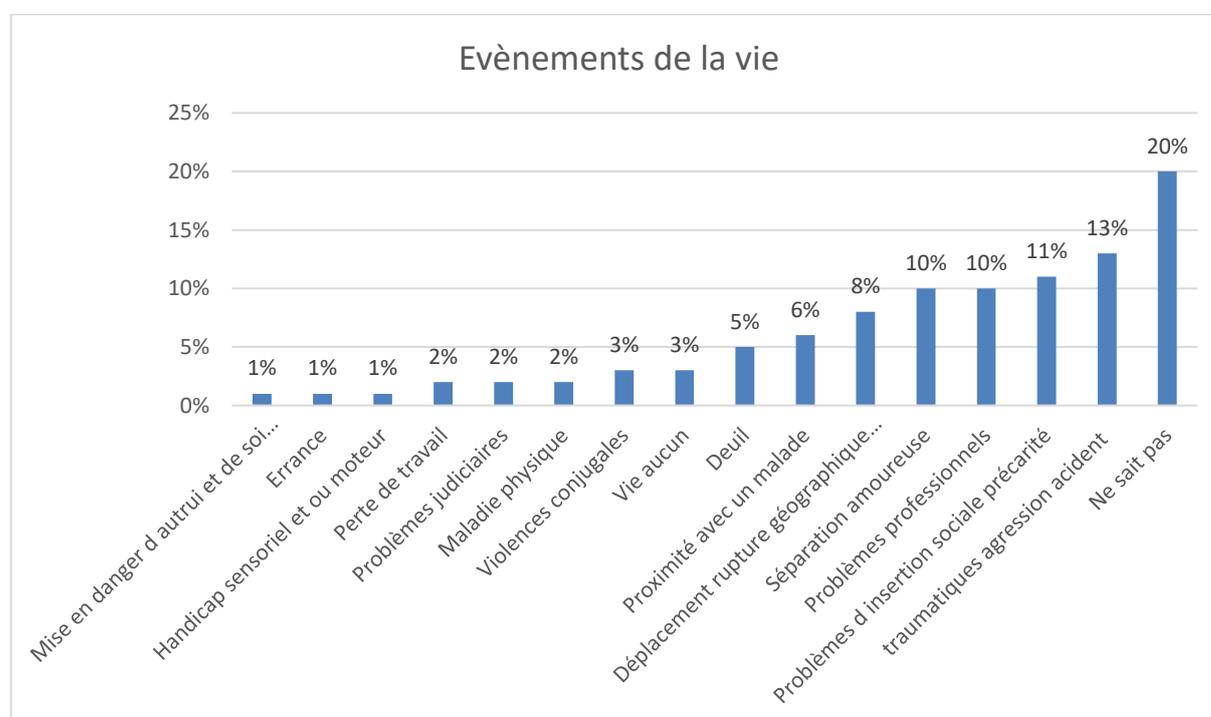
problème juridique, perte d'emploi, diagnostic d'une maladie chronique etc...) et dans ces cas-là être orienté rapidement vers des structures répondant spécifiquement à l'origine de leur trouble.

Cependant, la demande de personnes se présentant avec des troubles psychiques majeurs endogènes n'est pas négligeable. Le travail en coordination avec les services de soin et social est alors de rigueur.

Des différents facteurs qui se lient avec les troubles psychiques, les 3 principaux semblent être l'isolement, l'absence d'activité professionnelle et la précarité de l'hébergement. Bien entendu un lien manifeste se noue entre ces trois facteurs.

De plus, les problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle deviennent significatives. La rencontre avec les travailleurs pauvres, les salariés en souffrance au travail, les jeunes diplômés en recherche d'emploi, les mères actives isolées s'occupant seules de leurs enfants, conduit l'équipe du PEREN à travailler en étroite collaboration avec les établissements en lien avec l'insertion professionnelle (Ris Emploi, Pole Emploi). Ceci qui a conduit d'ailleurs à ce que le PEREN figure sur le *Petit Guide des ressources psy* établi par le Pôle Emploi.

### 3.10. Les évènements de la vie



Traumatisme et problèmes d'insertion sociale dominent la répartition des événements de vie rencontrés par le public du PEREN.

#### 4. CONVENTION AVEC LA CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL A JUVISY

Le partenariat formalisé et inauguré en 2016 par une convention entre l'Association Communauté Jeunesse et la Conférence Saint Vincent de Paul s'est prolongé en 2019 sous la forme existante.

Les actions réalisées en 2019 par un psychologue de l'équipe du Point Ecoute Relais Essonne Nord (P.E.R.E.N.) à Saint Vincent de Paul comprennent :

- Une permanence hebdomadaire sur le site de l'accueil Saint Vincent de Paul à Athis-Mons ;
- Une réunion bimensuelle d'analyse des pratiques professionnelles avec, en alternance :
  - o L'équipe des travailleurs sociaux intervenant sur ce lieu d'accueil ;
  - o L'équipe exerçant auprès du public hébergé sur le Centre d'Hébergement d'Urgence.

En prolongement, pour les personnes accueillies ou hébergées qui en font la demande, et soutenues par les équipes de Saint Vincent de Paul, des orientations et des accompagnements pour des entretiens individuels sont proposés sur le site du PEREN À Ris Orangis.

La permanence du PEREN offre à toute personne qui le souhaite de pouvoir être reçue par un psychologue pour un entretien confidentiel et gratuit. Cette offre est faite soit directement auprès du public fréquentant le lieu d'accueil, soit par les travailleurs sociaux de l'équipe. Au cours de l'année 2018, une douzaine de personnes en ont bénéficié.

Ces entretiens sont l'occasion d'exprimer une souffrance psychique souvent en lien avec des traumatismes passés. Ils permettent de faire le point. Et sont rarement le support pour une demande durable et répétée de la part du public fréquentant les lieux.

Une dizaine de personnes ont pu fréquenter la permanence en 2019.

Le travail avec l'équipe s'est centré sur la rédaction d'une plaquette de présentation du Centre d'Hébergement d'Urgence et du Service de Domiciliation.

## CHAPITRE 2 : ANTEA

Depuis janvier 2007, ANTEA – Antenne Enfants Adolescents du PEREN – déploie son offre d'accueil et de rencontre rapide avec un psychologue pour les 3-17 ans et leurs parents sur le territoire nord Essonne. La croissance continue de l'activité depuis cette date démontre la pertinence du dispositif mis en œuvre avec le soutien des partenaires de terrain et des financeurs (Etat et collectivités locales). Les modalités de fonctionnement offertes par ANTEA – des entretiens gratuits avec un psychologue proposés rapidement dans une visée de diagnostic et d'orientation si nécessaire – permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents : passages à l'acte, absentéisme scolaire, isolement... Elles rencontrent également l'adhésion des parents en demande d'aide et de soutien dans leurs fonctions. Du côté des professionnels, l'inscription d'ANTEA dans le réseau éducatif, social et sanitaire en fait un partenaire à part entière dans la prise en charge du jeune public essonnien. En 2019, l'activité réalisée valide à nouveau ces positionnements.

C'est d'ailleurs aux vues de ces résultats reconnus dans le temps que le dispositif de la Réussite Educative de Savigny a demandé à ANTEA d'assurer une permanence hebdomadaire dans le quartier prioritaire du Grand Vaux. Cette action a pu progressivement se mettre en place à titre expérimental au cours du dernier trimestre 2015, mais avec quelques modifications en 2018 du fait d'une baisse importante du financement de cette activité spécifique.

D'autre part, avec l'arrivée d'un nouveau psychologue en janvier 2019, et l'ouverture d'une permanence dans les locaux de Ris-Orangis, l'offre d'ANTEA a pu se développer tout en augmentant ses temps de permanences hebdomadaires. Ce renforcement des moyens humains a des répercussions visibles sur les résultats de l'activité : la file active a ainsi plus que doublée par rapport à l'année 2018.

### 1. FILE ACTIVE

#### 1.1 Détail de la file active

	2019	2018	2017	2016
Nouvelles demandes adressées	256	102	115	135
Demandes non abouties	60	21	19	34
Nouvelles demandes reçues	196	81	96	101
Poursuites des entretiens d'une année sur l'autre	36	30	37	37
<b>File active</b>	<b>232</b>	111	133	138

En 2019, ANTEA a reçu **292 nouvelles demandes** de rendez-vous pour un enfant ou un adolescent ; soient 24

nouvelles demandes par mois en moyenne.

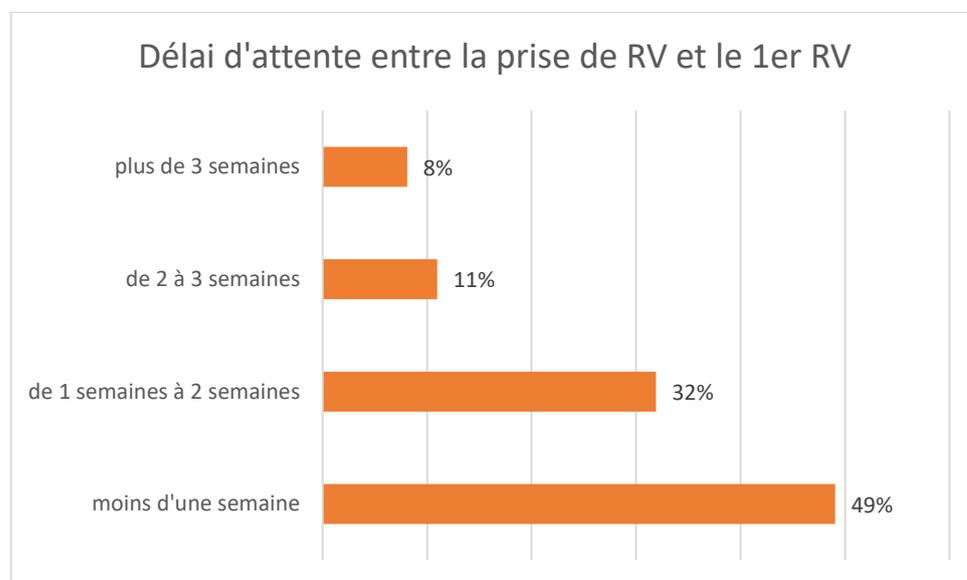
Dans une proportion comparable aux années précédentes, 23 % du public adressé vers le lieu, soient 60 mineurs, n'y ont pas accédé. Cette faible proportion des demandes non abouties confirme à nouveau la pertinence des adresses faites par notre réseau de partenaires.

En 2019, 196 nouvelles demandes de mineurs ont donc effectivement été accueillies par les psychologues d'ANTEA.

À ces 196 mineurs, il faut ajouter les 36 enfants et adolescents déjà accueillis en 2018 et qui ont continué à l'être en 2019.

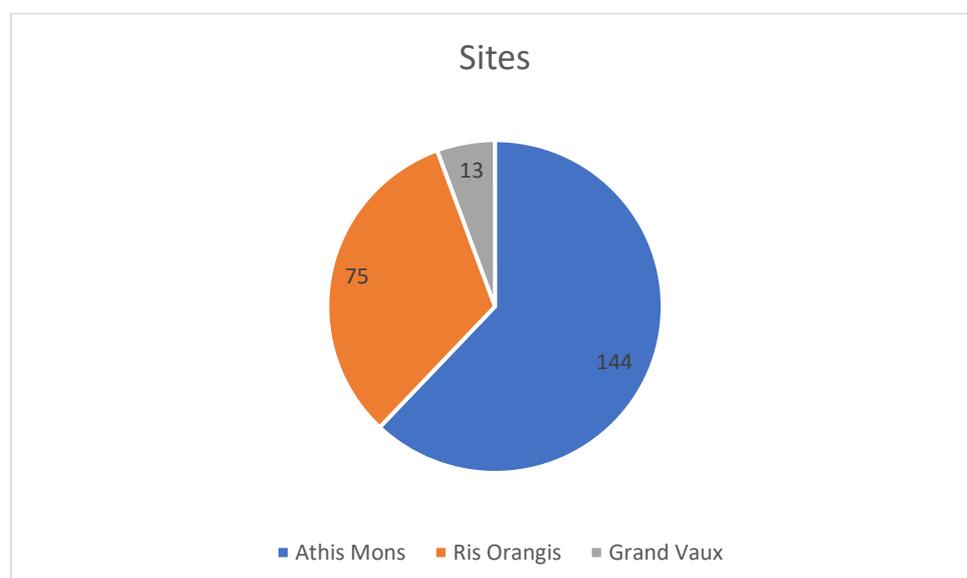
La **file active** pour 2019 est donc de **232 mineurs** (111 pour l'ensemble de l'année 2019).

### 1.2 Délais d'attente



Si depuis le début de l'activité d'ANTEA, le délai moyen entre une première prise de contact et le premier entretien continue de se maintenir à une semaine, voire deux, il avait été néanmoins nécessaire depuis 2015 de reporter à certains moments la date du premier rendez-vous au moins suivant – tout en maintenant ainsi le fait qu'il n'y a pas de liste d'attente. Mais en 2019, avec son renforcement de moyens humain et son extension, ANTEA a retrouvé sa capacité d'accueil en pouvant proposer dans presque la majorité des cas un premier rendez-vous dans la semaine après la première prise de contact. ANTEA continue donc de promouvoir un lieu d'accueil accessible et disponible en limitant l'attente avant un premier rendez-vous.

### 1.3 Trois sites : Athis Mons et Ris Orangis et Grand Vaux

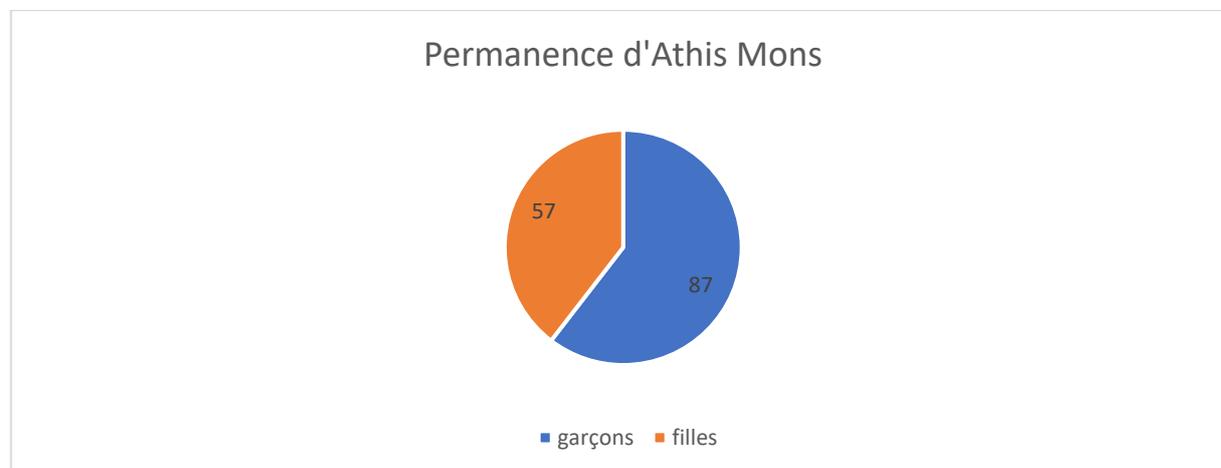


**232 enfants et adolescents** ont donc été reçus dans le cadre de l'**extension de l'activité d'ANTEA** : 144 sur le site d'Athis Mons, 75 sur le site de Ris-Orangis, et 13 au Grand Vaux.

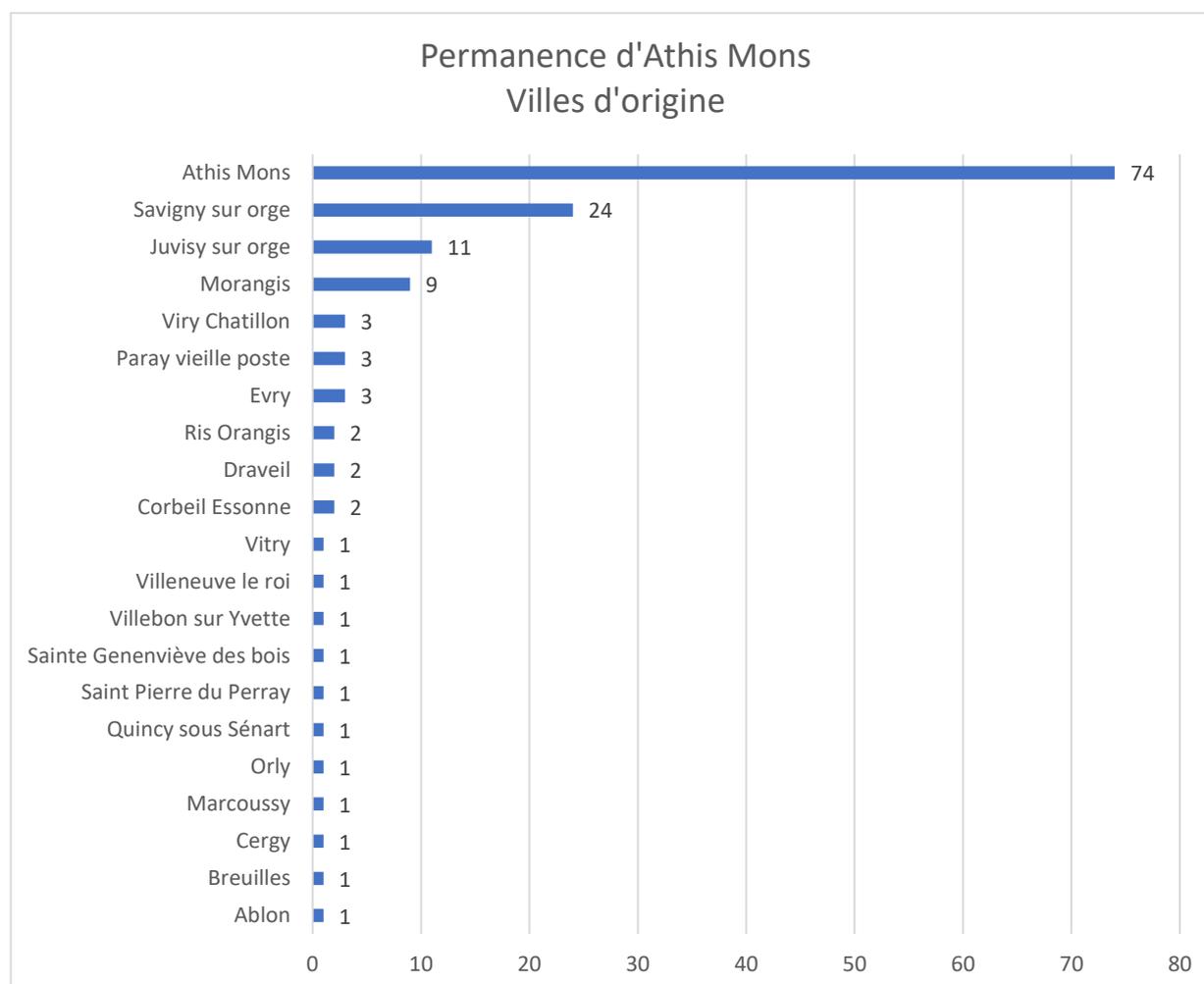
Ces 232 enfants et adolescents font partie de la file active que nous allons détailler dans le cadre de ce bilan annuel.

## 1.4 Les mineurs reçus à Athis-Mons

### 1.4.1 Répartition par genre



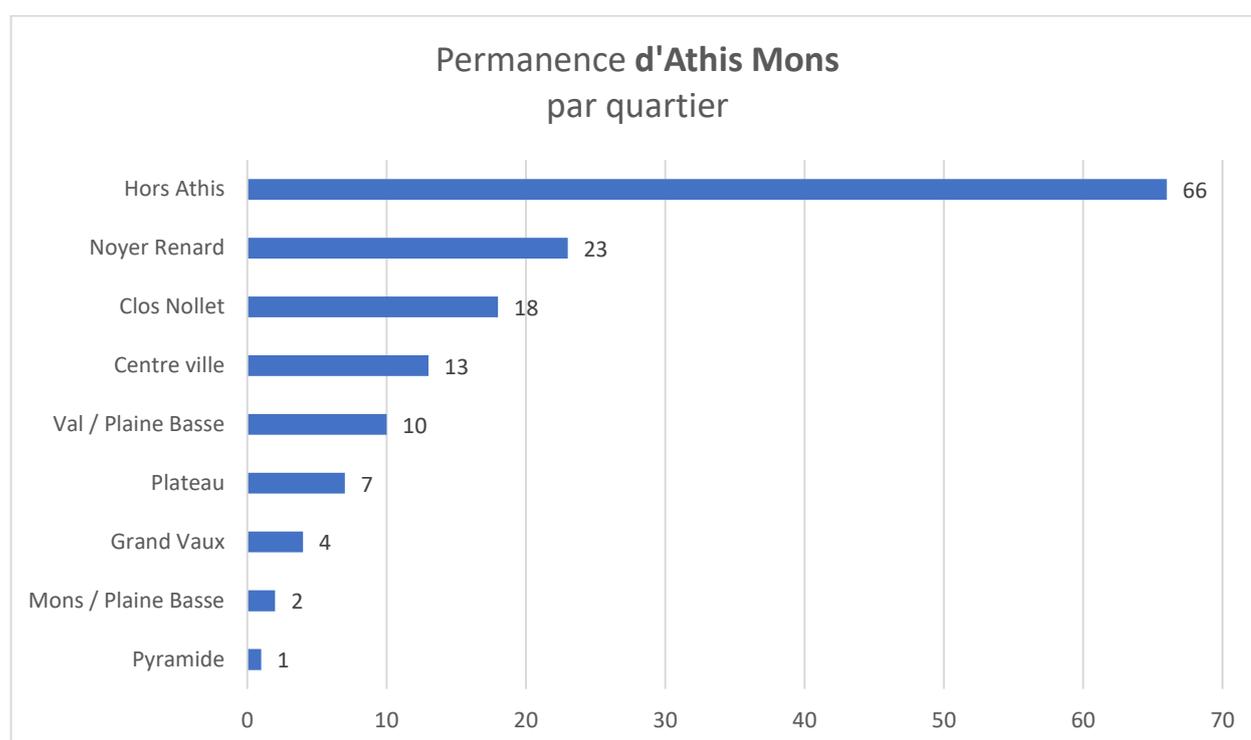
### 1.4.2 Origine géographique



La tendance constatée en 2018 quant à la répartition du public originaire d'Athis-Mons et celui des communes proches, où celle-ci était presque équivalente, se poursuit.

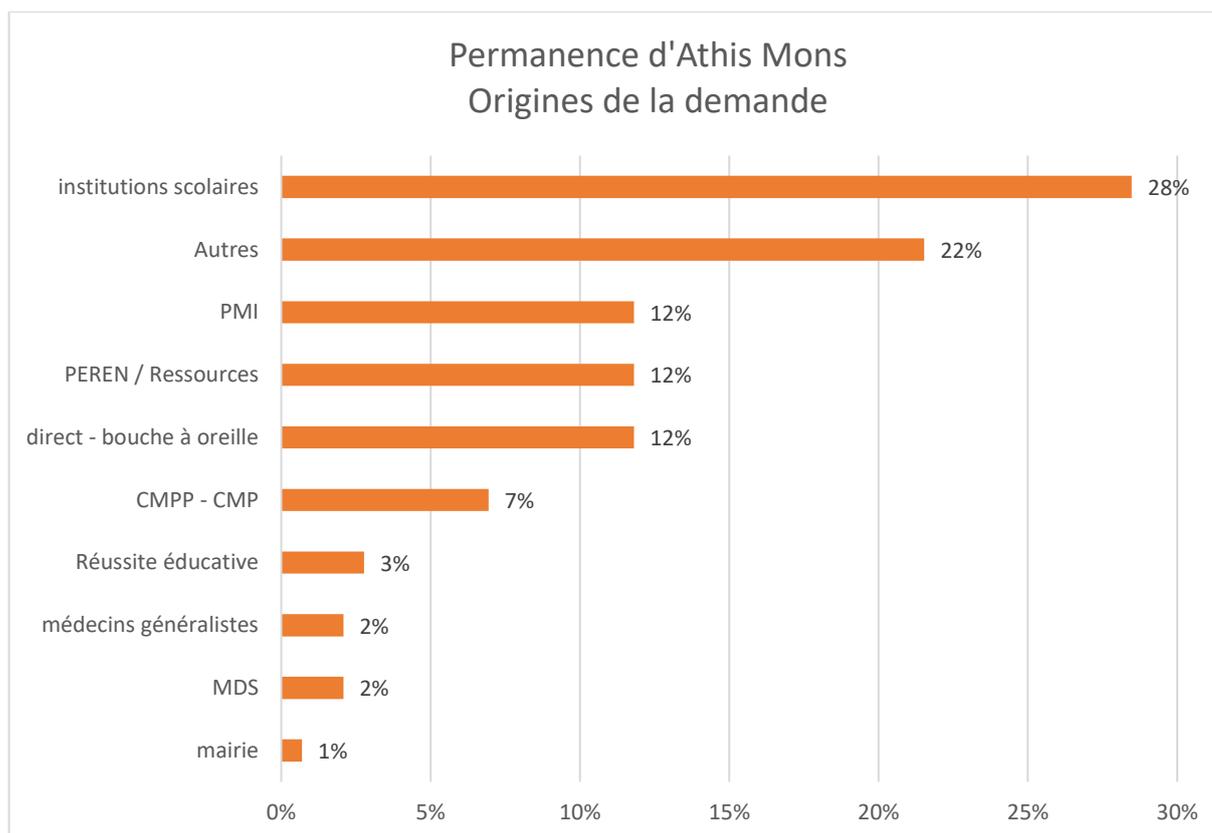
Dorénavant, l'origine géographique des demandes s'élargit et se diversifie, puisque 48,5% des demandes vient d'un public résidant hors d'Athis-Mons. D'une part, cette tendance s'explique toujours en partie par l'impact de la permanence d'ANTEA qui a lieu dans le quartier du Grand Vaux à Savigny Sur Orges depuis quatre ans : outre le fait que cela permet de recevoir un public spécifiquement originaire de cette zone géographique, nous pouvons une nouvelle fois faire le constat que cela a pour effet d'avoir augmenté le public originaire des autres quartiers de cette ville qui se sont adressés à ANTEA pour la permanence d'Athis-Mons – ce sont ainsi bien 24 enfants de Savigny qui ont été reçus à Athis-Mons, en plus des 13 reçus au Grand Vaux sur place.

### 1.4.3 Répartition par quartiers

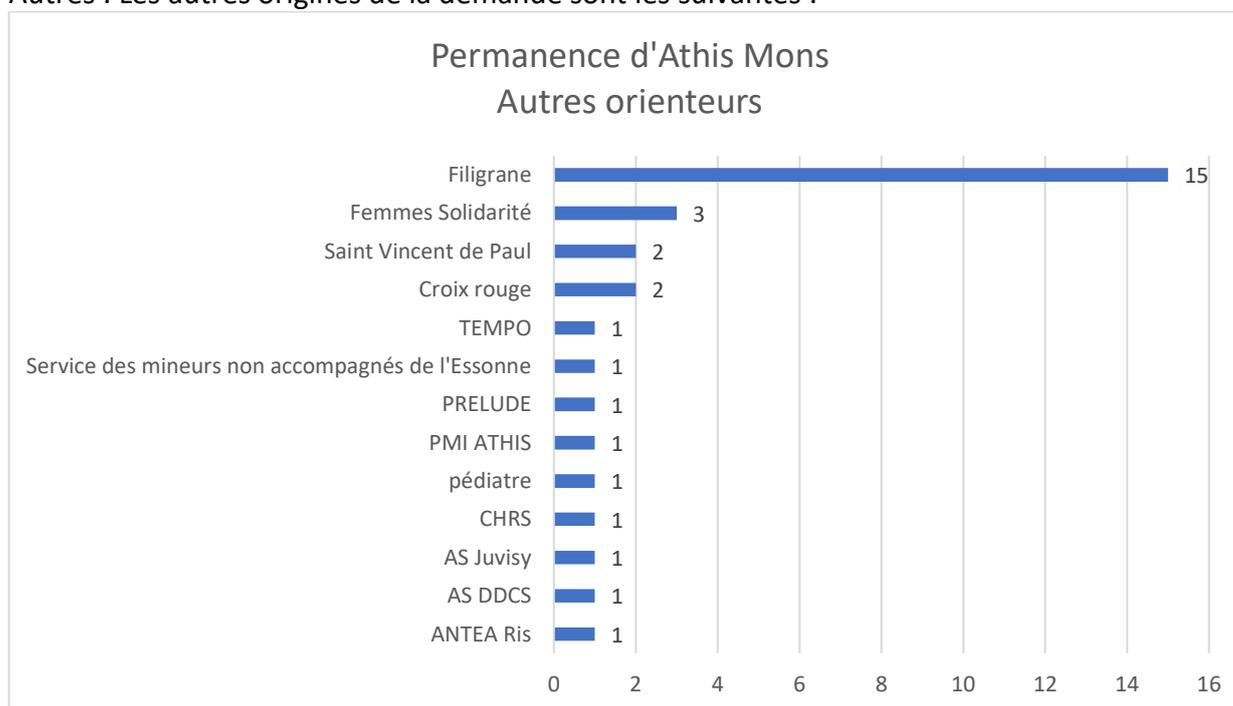


En ce qui concerne le public originaire d'Athis-Mons, nous constatons qu'il provient de tous les quartiers d'Athis-Mons, sans exception.

### 1.4.4 Origine de la demande



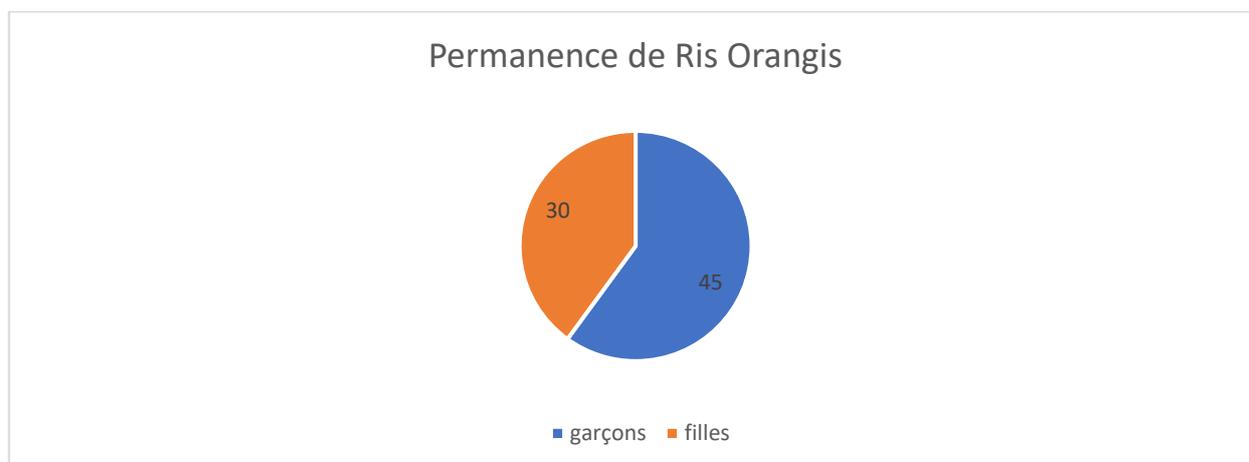
Autres : Les autres origines de la demande sont les suivantes :



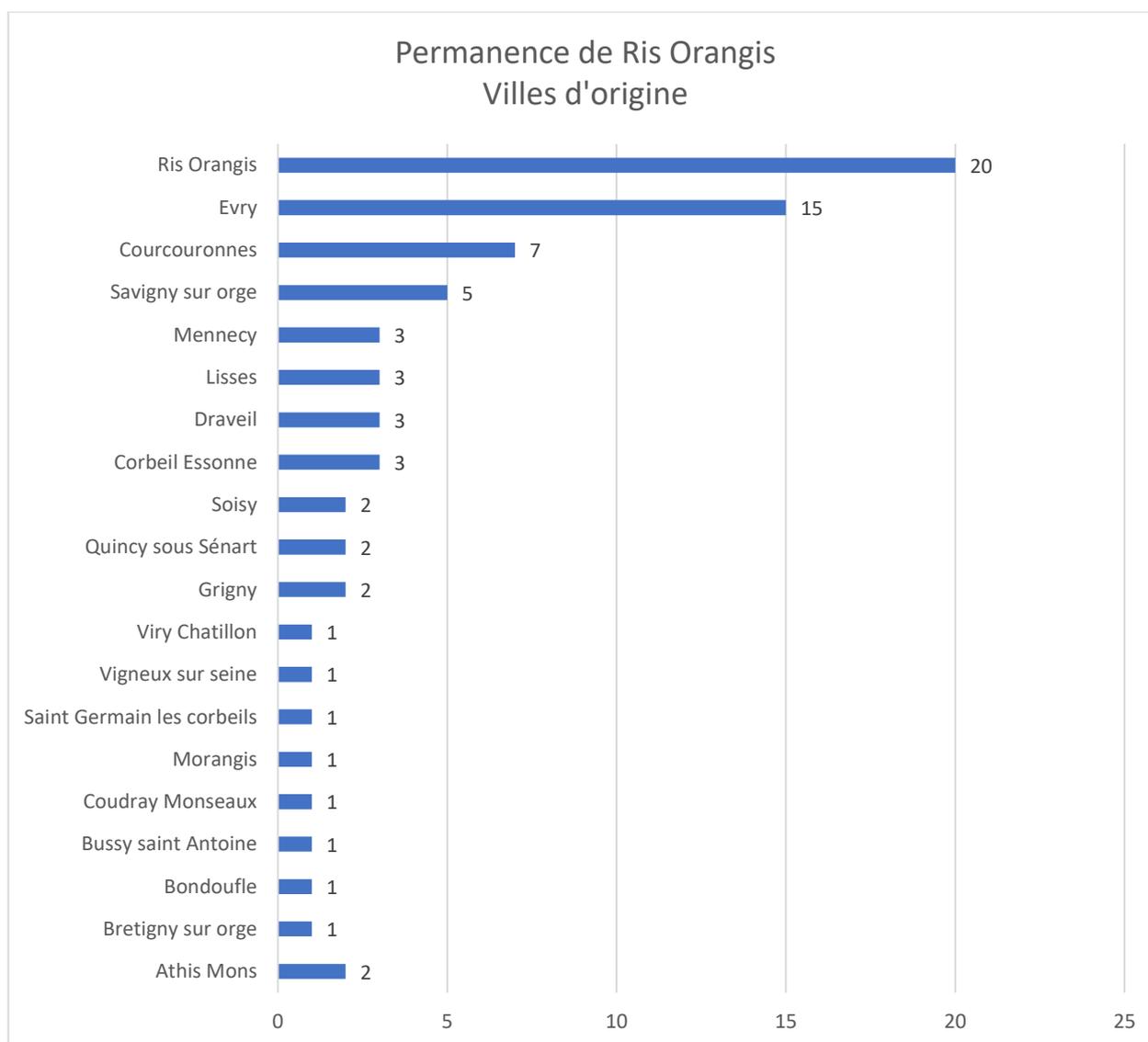
Par rapport aux premières années d'existence d'ANTEA, où c'étaient principalement les équipes éducatives des établissements scolaires de l'Education Nationale qui se saisissaient de son offre, nous constatons cette année une baisse de cette proportion dans l'origine des demandes. Les établissements scolaires ont ainsi été cette année 2019 à l'origine de 28% des nouvelles demandes reçues, alors que nos partenaires locaux du secteur social et associatif l'ont été pour la première fois dans une proportion plus importante avec 33%. Pour 12% des demandes, c'est le bouche à oreille qui continue de fonctionner. Et nous constatons également que l'origine des demandes venant du secteur sanitaire (médecins, PMI, CMP et CMPP, Prélude) a une proportion importante avec presque un quart des demandes.

## 1.5 Les mineurs reçus à Ris-Orangis

### 1.5.1 Répartition garçons/filles



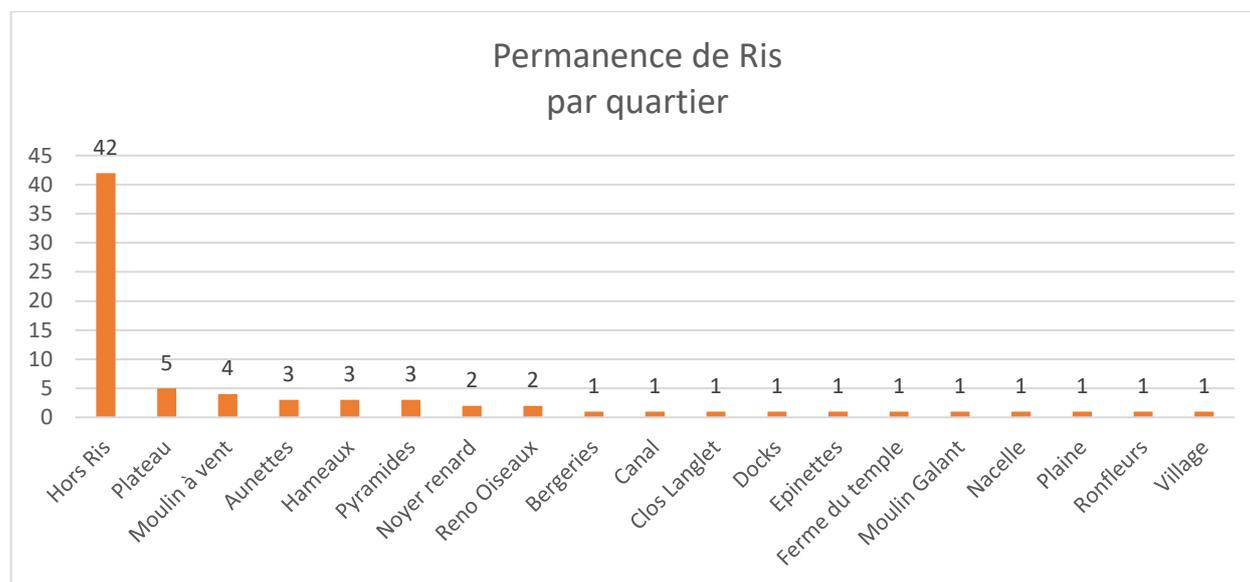
### 1.5.2 Origine géographique



L'origine géographique des demandes pour cette première année d'activité à Ris est diversifiée. Bien que le premier lieu géographique d'origine des demandes soit bien Ris-Orangis (26%), la plupart des demandes, à savoir 74% des demandes, viennent d'un public résidant hors Ris-Orangis. Cette tendance s'explique en partie par le fait que l'origine des demandes vient de nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui se trouvent hors Ris-Orangis, ou bien du secteur sanitaire d'autres villes. Il s'agit du cas d'Evry-Courcouronnes avec 20% des demandes (où Filigrane est implantée) ainsi que l'une des PMI partenaire.

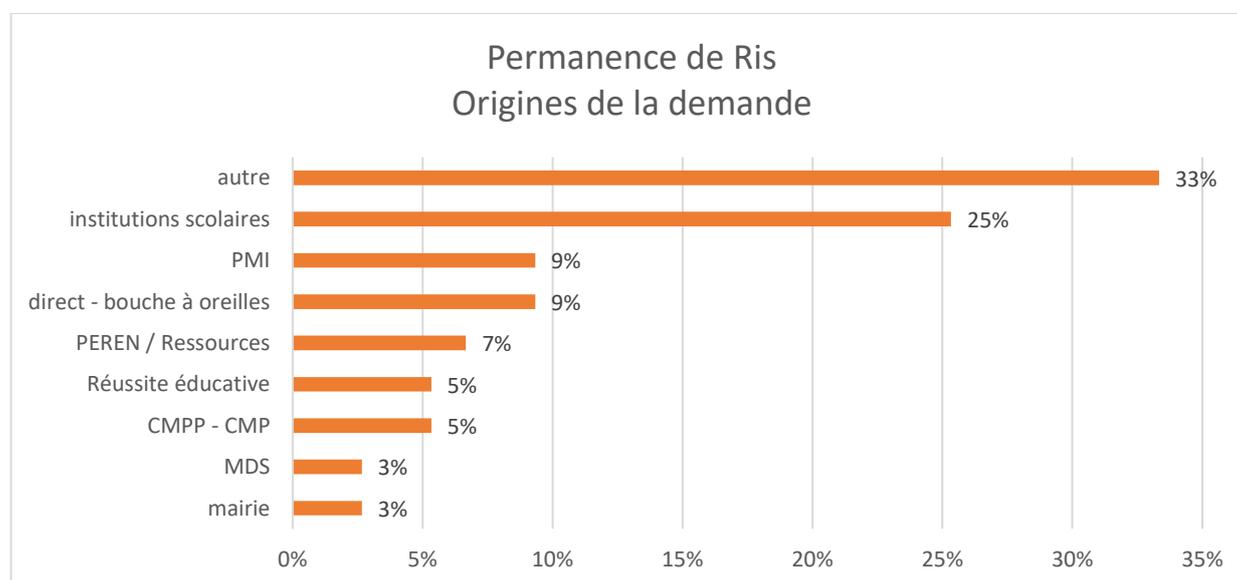
Toutefois, le manque de structures de soin pour des enfants et des adolescents à Ris-Orangis pourrait aussi expliquer le fait que, pour le public de Ris-Orangis, l'accès au soin se réalise avec plus de difficultés. Dès lors l'importance de l'implantation d'ANTEA à Ris-Orangis afin d'améliorer l'accès au soin de cette population se confirme.

### 1.5.3 Répartition par quartiers

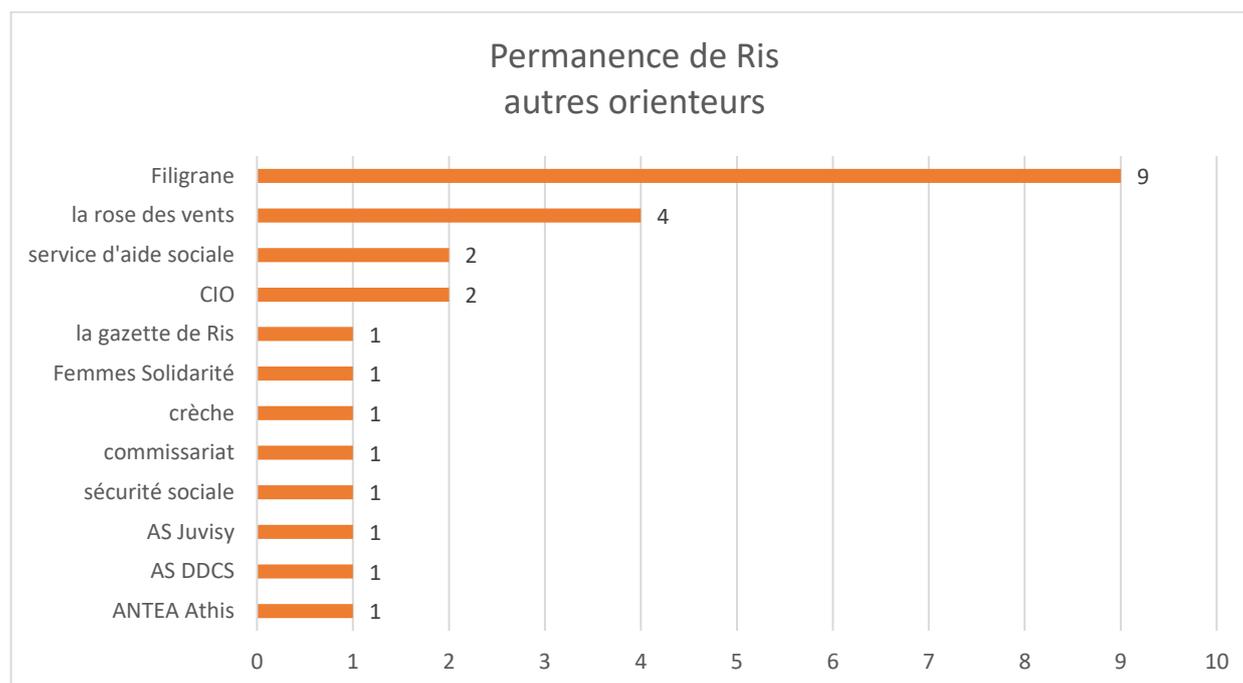


En ce qui concerne le public originaire de Ris-Orangis, nous constatons qu'il provient de tous les quartiers de Ris-Orangis, à l'exception de celui du Grand-Bourg.

### 1.5.4 Origine de la demande



Autres : Les autres origines de la demande sont les suivantes :



Nous constatons que pour cette première année d'activité à Ris-Orangis, ce sont nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui ont orienté dans une proportion plus importante avec 33% des nouvelles demandes reçues à ANTEA-Ris, tandis que les institutions scolaires ont été à l'origine de 25% des demandes. Le début du partenariat durant cette période avec les PMI du secteur se reflètent dans les 9% de demandes reçues.

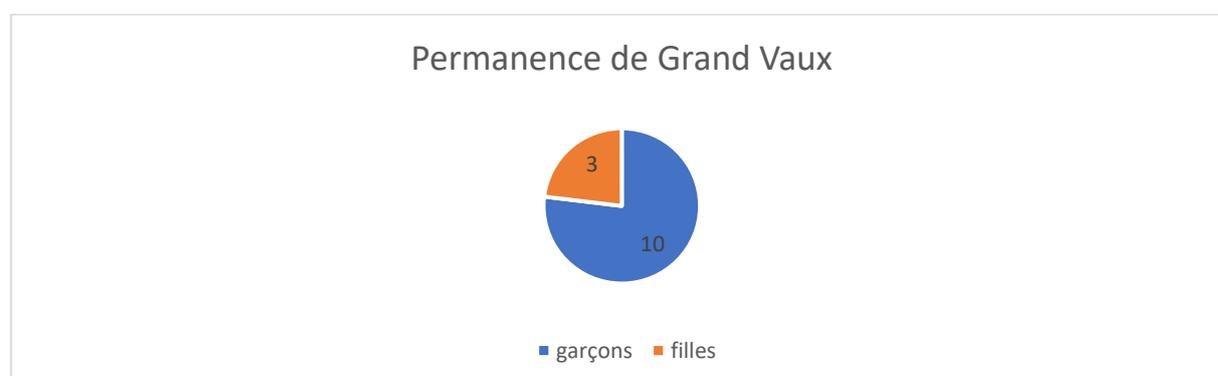
## 1.6 Les mineurs reçus au Grand Vaux à Savigny

En 2019, et pour la quatrième année, s'est poursuivie l'expérience de la permanence mise en place au cours du dernier trimestre 2015 dans le quartier prioritaire du Grand Vaux, en partenariat avec le dispositif de la Réussite Educative de Savigny.

Cette permanence hebdomadaire d'un psychologue d'ANTEA a lieu le mercredi de 13h30 à 17h00, dans un bureau de la Maison de quartier Grand Vaux, et ce, à titre expérimental.

Cet emplacement dans cette Maison de quartier trouve toute sa pertinence : lieu facile d'accès, repéré par la population et fréquenté par les mineurs et des parents, il permet un accueil convivial et détendu.

### 1.6.1 Répartition garçons/filles

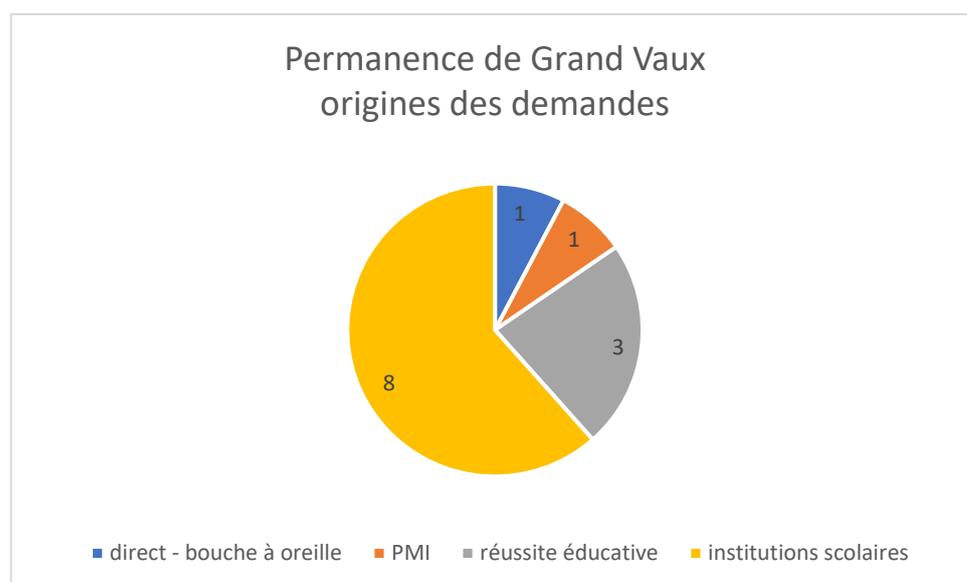


Sur l'année 2019, ce sont **13 enfants** qui auront été accueillis à la permanence d'ANTEA au Grand Vaux : **10 garçons et 3 filles**.

- 5 avaient commencé leurs suivis en 2018 ;
- 7 ont été reçu pour la première fois en 2019 ;
- 1 a repris contact après un premier suivi en 2017.

Comme en 2018, il s'agit en général de suivis qui s'installent **dans la durée**, sur plusieurs mois. L'activité avec les enfants correspond à **177 entretiens**, soit une moyenne de **13 entretiens par enfant** reçu durant ce premier semestre. A ces entretiens s'y ajoutent une quinzaine avec leurs parents. En effet, ces derniers sont systématiquement rencontrés avant d'engager un suivi avec leur enfant, et ce, pour qu'ils soient associés et partie prenante de cette démarche. Une fois le suivi engagé, il peut être pertinent de solliciter un entretien avec un des parents.

### 1.6.2 Origine de la demande



La très grande majorité des demandes de suivi ont leur origine dans le dispositif RE de Savigny, en lien étroit avec l'école Saint Exupéry par l'intermédiaire de la psychologue scolaire. Mais il commence à y avoir des adresses via quelques partenaires du territoire, et par le bouche à oreille au sein du quartier du Grand Vaux.

### 1.6.3 Etablissements scolaires et scolarité

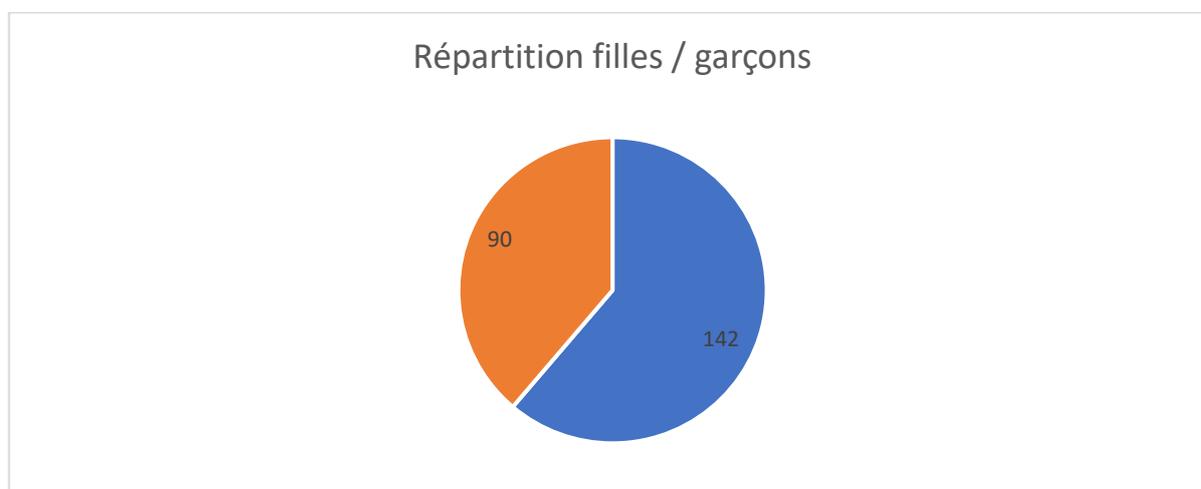
Du fait de l'organisation actuelle du mode d'adresse des enfants vers la permanence d'ANTEA au Grand Vaux, une très grande majorité des enfants qui y sont reçus sont scolarisés en primaire à l'école Saint Exupéry, ainsi qu'à Jean Mermoz. Néanmoins, un des enfants est scolarisé à l'école Jules Ferry, et quatre autres au collège de Savigny (deux d'entre eux bénéficiant l'année dernière d'un suivi RE et/ou d'entretiens avec la psychologue scolaire de l'école Saint-Exupéry, Mme Allali).

SAINT EXUPERY	7
COLLEGE MERMOZ	1
HORS ATHIS	1
JEAN MERMOZ	3
KENNEDY	1

*Nota Bene* : toutes les données suivantes quant à la typologie du public présentée sont données pour les 232 personnes de la file active.

## 2.UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REpondre AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES

### 2.1.Répartitions du public par sexe et âge



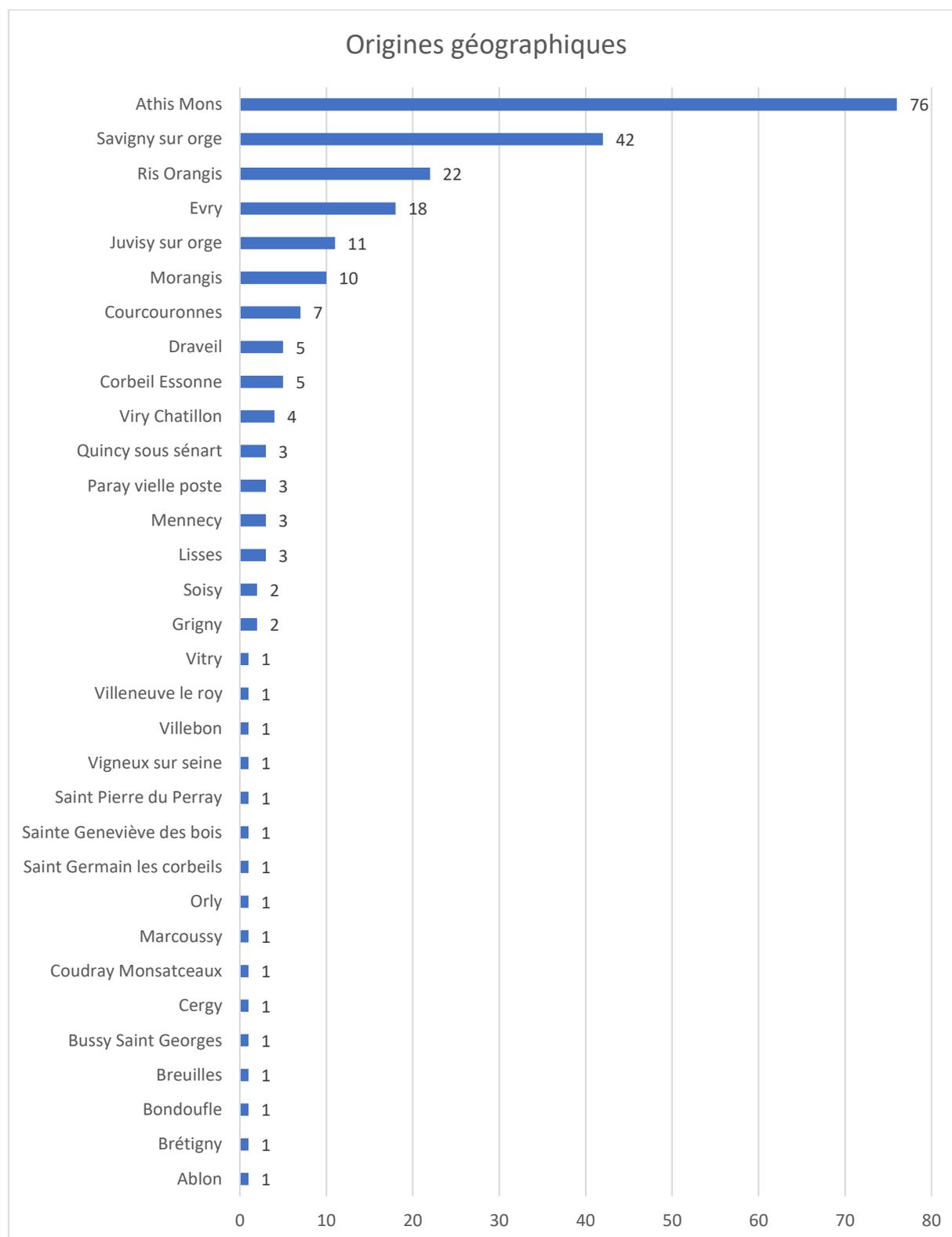
	Garçons	Filles	En 2019	En 2018	En 2017
Moins de 10 ans	81	39	52%	57%	54%
Entre 11 et 17 ans	60	50	47%	43%	46%
Entre 18 et 24 ans	1	1	1%		
	61%	39%			

Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge de 3 à 17 ans sont représentés dans le public. Sur l'ensemble du public, on compte 90 filles et 142 garçons. Comme l'année dernière, il y a cette année une nette majorité de garçons qui ont été reçus à ANTEA. Quant à la proportion des mineurs reçus entre enfants et adolescents, nous constatons que cette année encore, une plus grande proportion d'enfants de moins de 11 ans est reçue à ANTEA. Ces répartitions entre les âges et les sexes du public accueilli reste cette année dans des proportions comparables à celles de l'année dernière.

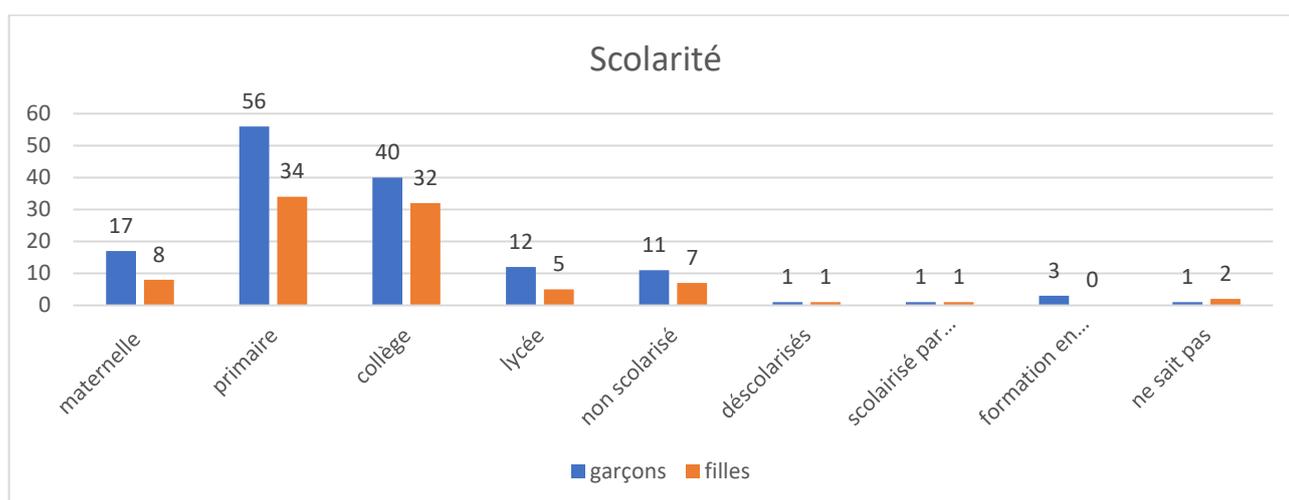
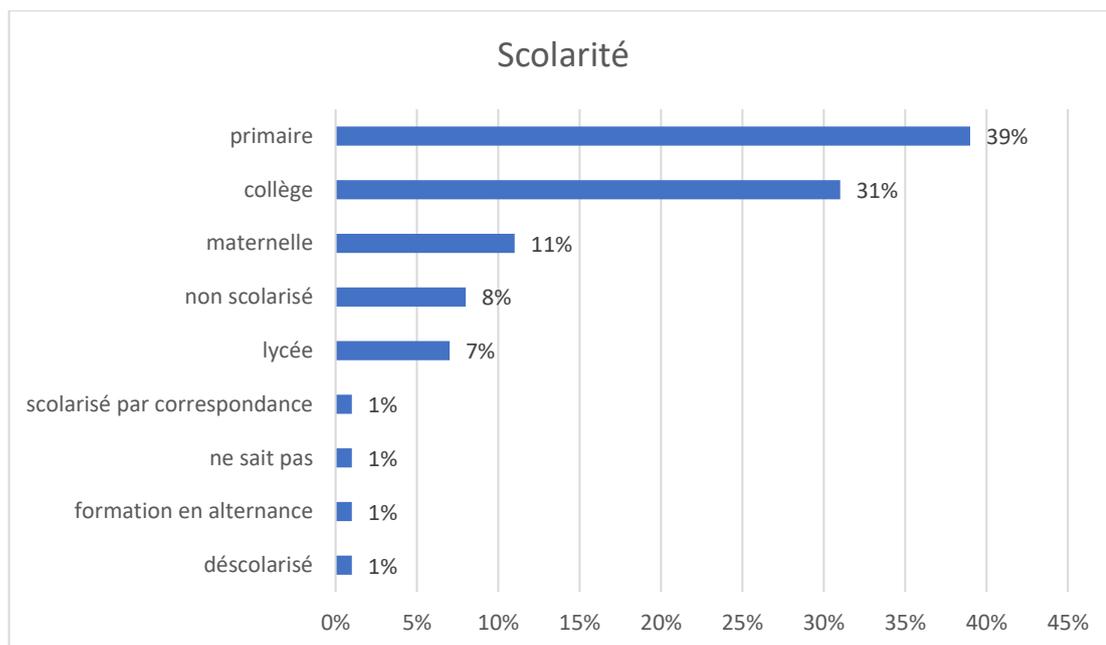
Même s'ils sont moins nombreux que l'année dernière, 2 jeunes adultes sont désormais reçus à ANTEA, soit parce qu'ils ont atteint leur majorité en étant déjà reçu à ANTEA, soit parce que de jeunes majeurs se sont adressés directement à ANTEA pour rencontrer un psychologue.

## 2.2 Origine géographique

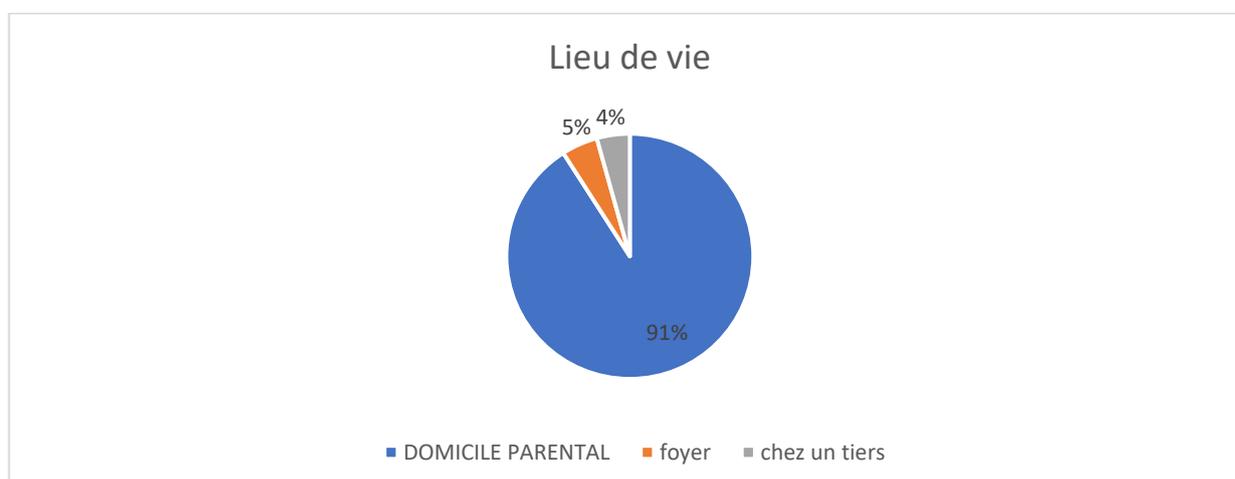
Comme le tableau ci-dessous le montre, ANTEA touche un public réparti sur le territoire nord essonnien.



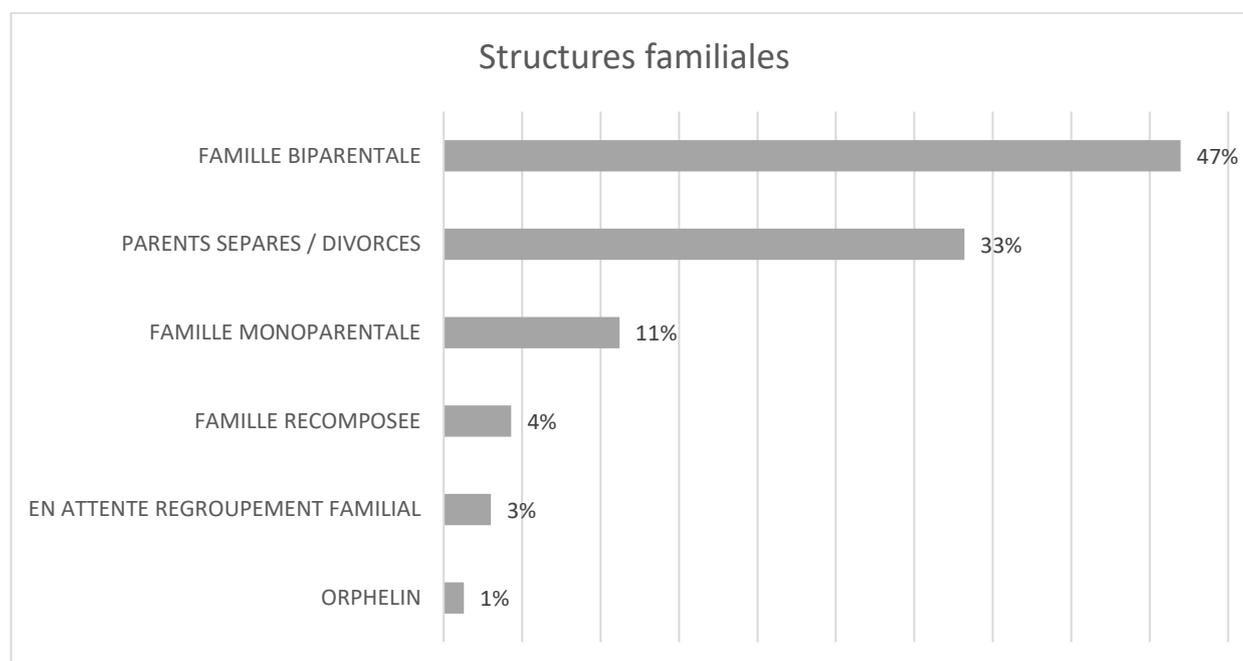
## 2.3 Scolarité



## 2.4 Lieu de vie et composition familiale



100% des familles biparentales vivent à leurs domiciles alors que 16% des familles monoparentales vivent en foyer.

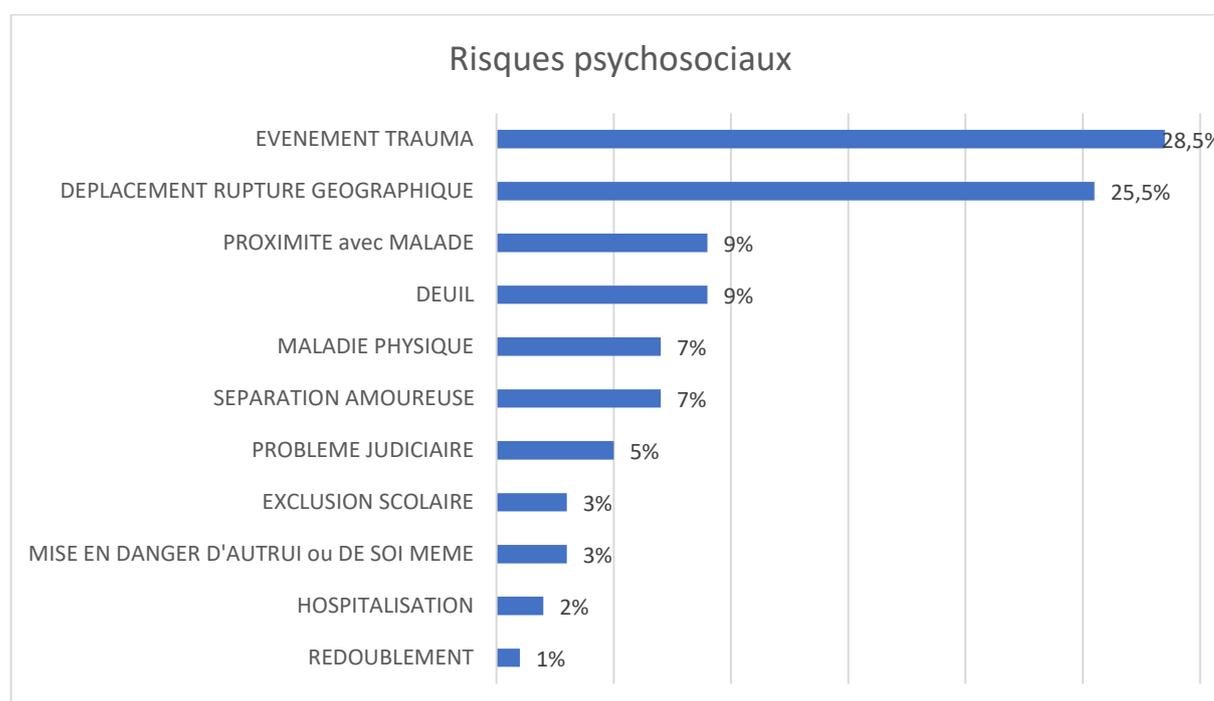


### 3. RISQUES PSYCHOSOCIAUX – DIFFICULTES RELATIONNELLES – SYMPTOMATOLOGIE A L'ARRIVEE

Seulement 5% des enfants ne présentent aucun des items qui suivent : c'est dire comme presque la totalité des jeunes venus consultés à ANTEA sont affectés par un événement de vie, augmentant les risques psychosociaux, repéré dès les premières consultations

#### 3.1 Risques psychosociaux

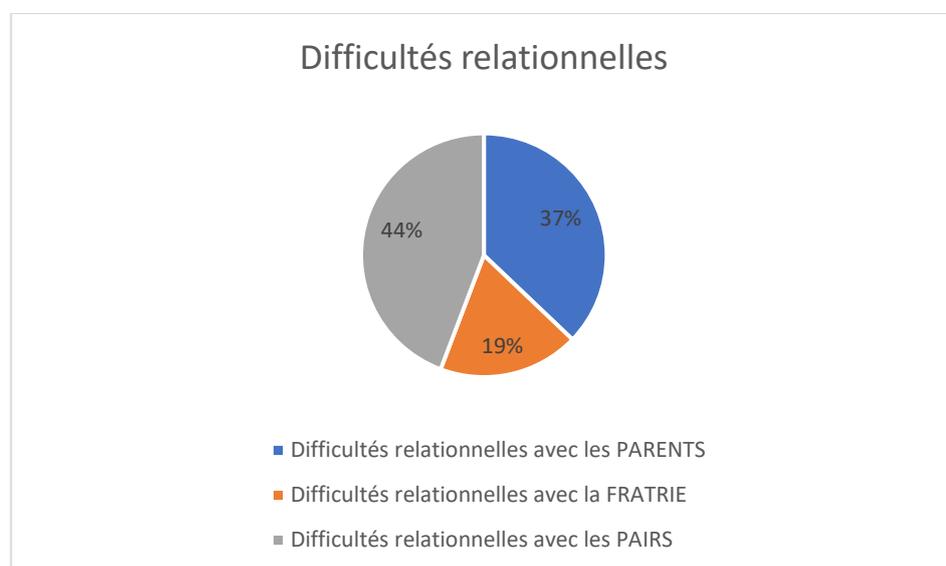
Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des risques psychosociaux



28,5% des mineurs reçus à ANTEA ont subi un traumatisme, tandis que 25,5% d'entre eux ont subi une rupture géographique récente (déménagement)

### 3.2 Difficultés relationnelles

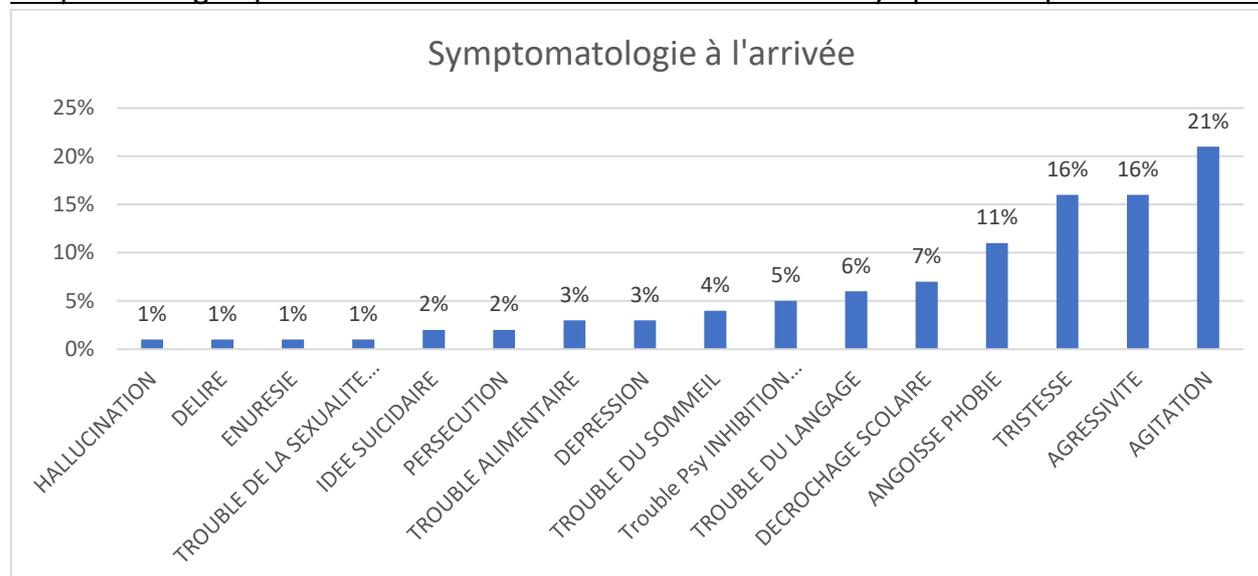
Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des difficultés relationnelles



35% des enfants ont des problèmes relationnels avec leurs pairs, 29% avec leurs parents et 15% avec leurs frères et sœurs.

### 3.3 Symptomatologie à l'arrivée

Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des symptômes repérés à l'arrivée.



35% des enfants présentent des symptômes d'agitation, 29% des symptômes d'agressivité et 27% des symptômes de tristesse.

## 4. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE

### 4.1 Entretiens

	2019	2018	2017	2016
Total des contacts avec les publics, dont :	<b>3606</b>	1954	1895	2054
- Entretiens avec le public mineur	<b>1727</b>	1036	943	1064
- Entretiens avec le public majeur	<b>370</b>	216	212	216
- Contacts avec le public (hors entretien)	<b>1509</b>	702	740	774

En 2019, 1727 entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de 7 entretiens par mineur rencontré.

Quant aux entretiens avec les parents, 370 sont comptabilisés.

1509 contacts avec le public ont été réalisés. Ils sont constitués le plus souvent d'échanges téléphoniques avec les parents et de prises de rendez-vous pour leur enfant. Ils permettent de maintenir un lien entre les entretiens et ont une grande importance clinique. Chaque parent a en effet une modalité propre à prendre, déplacer, annuler un rendez-vous ou de se rendre disponible pour en avoir un. Notre volonté d'être en contact direct avec ceux que nous recevons - téléphoniquement ou physiquement – se justifie aussi par la délicatesse clinique nécessaire à cette modalité d'accueil.

### 4.2 Orientations

	Mineurs	Parents
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	14	
Secteur psy libéral	3	
Médecin généraliste	1	
Ressources – Pôle familial		1
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif	20	14
Partenaires locaux hors prise en charge psy (MDA91, Maison départementale de la justice et du droit, CIO d'Evry, urgences de l'hôpital de Longjumeau, hôpital Sud Francilien)	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>16</b>

Les orientations vers le soin ont concerné 42 enfants ou adolescents en 2019. Il s'agit majoritairement d'un premier accès ou d'une reprise d'un parcours de soin entamé précédemment, confirmant le dispositif dans cette fonction. Cependant, si le nombre des orientations vers des « lieux de soin et d'accès aux soins associatifs » est fortement en hausse par rapport aux années précédentes, c'est que, d'une part, du fait de l'offre d'ANTEA proposée en 3 lieux différents permet d'orienter au mieux vers le lieu le mieux adapté (soit pour une question de proximité, soit au contraire pour une question de confidentialité) ; et d'autre part, pour la permanence à Ris-

Orangis, comme il existe une permanence dans le même lieu pour les adultes, cela facilite l'orientation de certains parents vers une consultation pour eux quand l'opportunité ou la nécessité se présente.

Qualitativement, comme il l'a été souligné lors des Assises départementales de la Santé, les structures publiques de psychiatrie infanto-juvéniles (CMPP et CMP) font état de leur manque de moyens en termes d'accueil et de possibilités de soins. Il s'ensuit concrètement que les délais pour une prise en soin s'allongent, rendant le travail d'orientation d'ANTEA plus complexe. Ce phénomène de bouchon pour les sorties de la file active se double d'un effet d'appel d'air pour les entrées. En effet, la connaissance par le public (par le bouche à oreille) de l'existence d'un lieu facilement et rapidement accessible pour rencontrer un psychologue entraîne l'arrivée de parents et d'enfants ayant déjà fait une demande de soin ailleurs mais restée sans réponse. Même si nous avons déjà fait mention ces dernières années, ces phénomènes méritent notre vigilance quant à leur évolution.

Ce travail d'orientation concerne aussi les parents rencontrés. Il témoigne du fait que les problématiques des adultes ont un effet sur les enfants. D'où l'importance d'entendre ce qui relève du parent et ce qui relève de l'enfant. Parfois d'ailleurs, c'est via le symptôme de leur enfant qu'un parent pourra formuler une demande pour lui-même et s'adresser éventuellement à un psychologue – en libéral ou d'une structure partenaire (Centre Médico-Psychologique, Point Ecoute Relais Essonne Nord, etc.) – pour traiter ses propres questions et difficultés.

## 5. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PARTENAIRES

### 5.1 Actions en direction du réseau de partenaires

	2019	2018	2017	2016
Actions en direction du réseau de partenaires, dont :	<b>290</b>	100	96	165
- Contacts cliniques avec les partenaires	<b>222</b>	78	77	126
- Contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)	<b>68</b>	22	19	39

290 actions ont été réalisées en direction de nos partenaires locaux, proportion en nette hausse par rapport aux années précédentes où ces actions étaient en net repli par rapport à 2016 (ceci s'expliquait en grande partie par le fait que, face à l'augmentation de l'activité avec le public accueilli corrélée à la baisse du temps de présence des psychologues en raison de la baisse du budget, l'essentiel de l'activité était alors consacré à l'accueil du public).

Avec l'arrivée d'un nouveau psychologue et l'ouverture d'une permanence à Ris-Orangis, nos actions en directions de nos partenaires locaux reprennent de l'élan pour renouveler notre offre et faire connaître le nouveau lieu de consultation à Ris-Orangis, ce qui implique d'aller à la rencontre de nouveaux partenaires de ce territoire (15 nouveaux partenaires pour le moment).

La rubrique « contacts cliniques » (222 actes) recouvre toutes les actions concernant le travail effectué autour d'un enfant, d'un adolescent ou de sa famille. Ces contacts peuvent être individualisés ou prendre la forme de réunions. A travers des échanges, ils visent à définir au mieux les actions à mener auprès de l'enfant et/ou de sa famille. ANTEA déploie ainsi une fonction de soutien aux professionnels ; que ce soutien se mette en place avant ou pendant l'accueil de l'enfant, ou encore après son orientation. La variabilité des données recueillies pour cet item d'une année sur l'autre s'explique par la composition qualitative de la file active. De plus, le travail

s'effectue toujours au cas par cas ce qui implique selon les années plus ou moins d'échanges et de collaboration avec les partenaires du réseau.

Les autres contacts avec les partenaires concernent des rencontres de présentation mutuelle (68 actions). Leur but est de développer notre réseau autant pour faire connaître la structure que pour être à même de proposer une organisation de travail la plus adéquate pour le public pouvant en bénéficier.

## 5.2 Origine des adresses

Institutions scolaires	69	30%
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif (PEREN, ANTEA Ris/Athis, Filigrane, Ressources)	50	22%
Bouche à oreille	29	12%
PMI	25	11%
Partenaires locaux hors prise en charge psy (La rose des vents, Saint Vincent de Paul, Femmes solidarités 91, Croix Rouge, Olga Spitzer, Crèche, commissariat)	17	7%
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	14	6%
Dispositifs du droit commun (assistant social DDSCS, Service social enfants Essonne, Service d'aide à l'enfance, centre sécurité sociale, MDS)	12	5%
Réussite éducative	10	4%
Médecin généraliste	4	2%
CIO	2	1%

Pour l'ensemble de la file active, conformément au constat des premières années d'existence d'ANTEA, ce sont principalement les équipes éducatives des établissements scolaires de l'Education Nationale qui se sont saisies de son offre. Les établissements scolaires ont été en 2019 à l'origine de 30% des nouvelles demandes reçues, tandis que nos partenaires locaux du secteur social et associatif l'ont été encore une fois pour une proportion presque équivalente, soit 29%.

## LES SERVICES TECHNIQUES



L'équipe technique est composée d'un chef d'équipe, de 3 ouvriers de maintenance, d'1 agent de service d'entretien et d'1 CESF qui est également rattachée au Pôle CESF.

Les ouvriers interviennent sur :

- La plomberie (canalisation bouchée, fuite, remplacement de robinet...)
- L'électricité (remplacement d'ampoule, remplacement de prises et interrupteurs cassés... remise aux normes ne nécessitant pas l'intervention d'un électricien agréé)
- Les petits dépannages
- La désinsectisation
- L'entretien du parc de véhicules de services (convoyage pour réparation, dépannage, maintenance)
- La rénovation des lieux d'hébergement et des bureaux services (enduit, peinture...)
- L'équipement des hébergements en lien avec le Pôle CESF

Sur 2019, 652 Interventions ont été réalisées dans **les 74 lieux d'hébergements de l'Etablissement Jules Vallès**.

Une intervention peut regrouper plusieurs problèmes et certaines interventions nécessitent plusieurs passages pour effectuer les réparations (exemple prise de cotes pour préparer le matériel et dont les fournitures ne peuvent être découpées sur place).

Une douzaine d'appartements ont été rénovés partiellement ou en totalité ainsi que l'une des salles de bain du collectif Caron.

2 logements ont été rendus dont le collectif « Dagobert » où 4 studios accueillant chacun une maman et son enfant. Il a été décidé cette année la fermeture complète de ce site à cause de la vétusté du bâtiment qui rendait l'entretien courant plus possible à maintenir.

2 nouveaux logements sont rentrés dans le parc dont un appartement « famille » en remplacement du collectif Dagobert.

L'agent d'entretien s'occupe des 2 collectifs du CHRS Jules Vallès (Morsang et Caron) ainsi que de l'entretien des bureaux d'Athis-Mons et de Ris-Orangis. Les besoins ayant évolués, son temps de travail sur le collectif de Caron a été augmenté en fin d'année 2019 ainsi que le temps dédié pour les appartements. En 2019 il y a eu la nécessité de nettoyer 16 appartements avant leur remise à disposition.

## BILAN SOCIAL & FINANCIER

### 1. En 2019,

71 personnes ont travaillé à Communauté Jeunesse, représentant 75 contrats de travail, car parmi ceux-ci des salariés ont été réembauchés pour assurer des remplacements ou des hausses d'activité.

#### 1) Les contrats

Types de contrats en 2019	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS Jules Vallès	CHRS Femmes Solidarité 91	PEREN/ANTEA	
CDD 2018 - remplacement	2			2
CDD 2019 - remplacement	5			5
CDI 2019	11		2	13
CDD 2019 - Surcroît temporaire d'activité	2			2
CDI Antérieur à 2019	37	14	2	53
<b>Total général</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>75</b>

EN 2018 : 83

EN 2017 : 72

#### 2) Le personnel

	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
<b>Nombre de salariés</b>	<b>53</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>71</b>

EN 2018 : 73

EN 2017 : 65

## 3) Les embauches de l'année par service et établissement

Types de contrats	ETABLISSEMENTS		Total général
	CHRS CJ	PEREN/ANTEA	
<b>CDD 2019 - remplacement</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
Educatif	3		3
Equipe des veilleurs	2		2
<b>CDD 2019 - surcroît temporaire d'activité</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Equipe des veilleurs	2		2
<b>CDI</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
Educatif	9		9
Psychologues	1	2	3
Maintenance Entretien	1		1
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>20</b>

2018 : 27

2017 : 20

Deux éducatrices embauchées en CDD ont eu leur contrat transformé en CDI.

## 4) Les fins de contrat et leur motif

Motifs de la fin de contrat	ETABLISSEMENTS		Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	
Démission	4	1	5
Fin de CDD	6		6
Fin période d'essai	1		1
Licenciement	1		1
Rupture conventionnelle	2		2
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

2018 : 23

2017 : 22

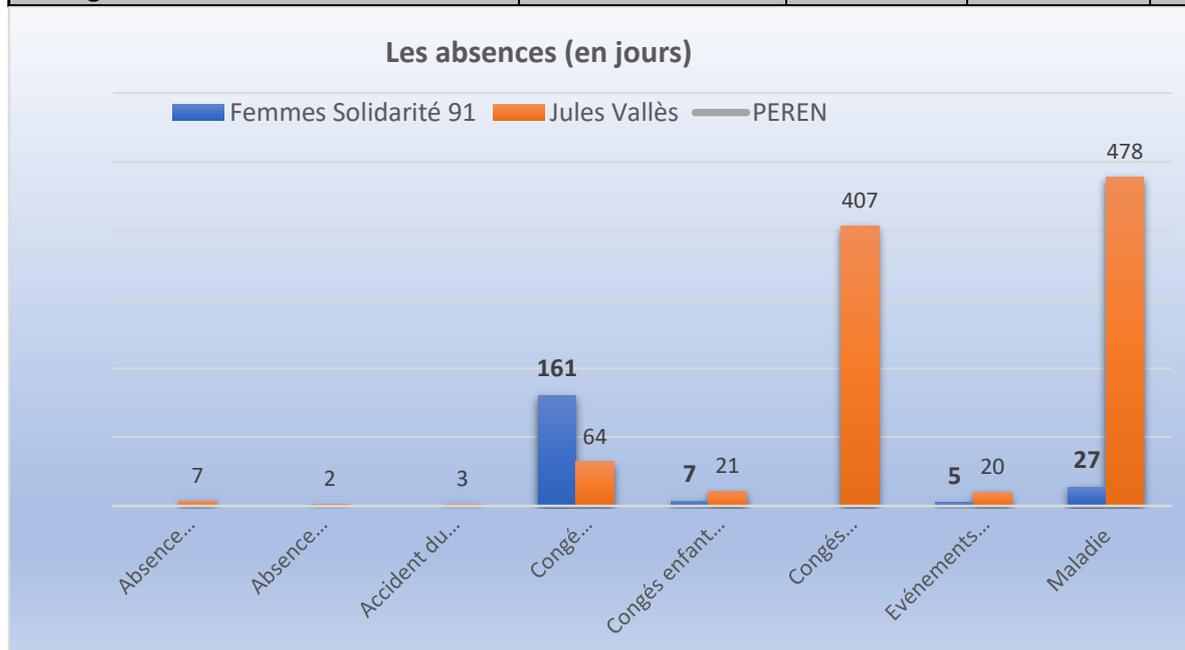
## 5) Les absences en 2019 (hors congés annuels, trimestriels, récupérations et RTT).

65 personnes se sont absentes.

Par établissements et Services	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS Femmes Solidarité 91	CHRS Jules Vallès	PEREN	
	Nombre de jours d'absences			
Administratif	9	67		76
Chef Equipe Educ.		8		8
Direction		2		2
Educatif	173	717		890
Equipe Veilleurs		6		6
Maintenance - entretien		42		42
Psychologue	18	160	20	198
<b>Nombre total de jours d'absence</b>	<b>200</b>	<b>1002</b>	<b>20</b>	<b>1222</b>

## 6) Le motif de l'absence et nombre de jours

	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS Femmes Solidarité 91	CHRS Jules Vallès	PEREN	
Absence justifiée non payée		7		7
Absence justifiée payée		2		2
Accident du travail		3		3
Congé parental d'éducation	161	64		225
Congés enfant malade	7	21		28
Congés maternité		407		407
Evénements exceptionnels	5	20		25
Maladie	27	478	20	525
<b>Total général</b>	<b>200</b>	<b>1002</b>	<b>20</b>	<b>1222</b>



## 7) Les stagiaires

### Établissement Jules Vallès

- 1 CESF : admise à l'examen
- 1 Assistante sociale : toujours en cours en 2020
- 2 Educateurs Spécialisés : 1 stage non abouti

- Établissement Femmes Solidarité 91

- 2 CESF
- 1 éducatrice spécialisée

## 8) Les formations dans le cadre du plan de formation et financées par l'OPCO SANTE

Nombre de participants	ETABLISSEMENTS			Total général
	Jules Vallès	Femmes Solidarité 91	Jules Vallès et Femmes Solidarité 91	
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>34</b>

Nombre d'actions	ETABLISSEMENTS			Total général
	Femmes Solidarité 91	Jules Vallès	Jules Vallès et Femmes Solidarité 91	
1er Secours - Initial			1	1
1er Secours - Maintien des compétences			1	1
1ère année - l'intervention systémique	1			1
Animer des séances de sophrologie	1			1
Bilan de compétences	1			1
Comment articuler la sécurité des femmes et protection des enfants			1	1
D.E. C.E.S.F. - modules 1 et 2		1		1
D.E.I.S. Parcours Post Caferuis		1		1
Etablir le budget prévisionnel de son établissement		1		1
Etat de crise et maladie mentale		1		1
Gestion des sinistres en logement d'insertion		1		1
Le travailleur social face à la demande		2		2
Les bases de la CNV pour l'accompagnement		1		1
Parentalité et accompagnement des familles		1		1
R.G.P.D.			1	1
V.A.E. BTS comptabilité		1		1
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>17</b>

**9) Les autres actions financées par les établissements.**

- Journées de l'école freudienne : 8 travailleurs sociaux et psychologues
- Aide à la mise en conformité – RGPD : 5 personnes de la Direction + CSE + cadres administratifs
- Droits des étrangers : travailleurs sociaux
- Semaine du logement des jeunes. 1 travailleur social
- Sensibilisation aux conduites d'addiction : 1 travailleur social
- Formation sur le surendettement : 1 travailleur social
- Colloque Abbé Pierre : 1 travailleur social
- 30 séances de supervision pour les trois équipes éducatives et de cadres.

**10) Prestations extérieures.**

- Par l'intermédiaire de 2 associations intermédiaire (HERCULE et AESA), 7 personnes ont assuré l'entretien des locaux des établissements, réalisant ainsi 167 heures en 2019.
- L'association a fait appel à une société d'intérim pour remplacer une salariée en congé maternité. Deux travailleurs sociaux ont travaillé 41 heures.

## 2. Les présents au 31 décembre 2019

### 1) Les contrats en cours

Contrats	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
cdd	1			1
cdi	42	13	4	59
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>60</b>

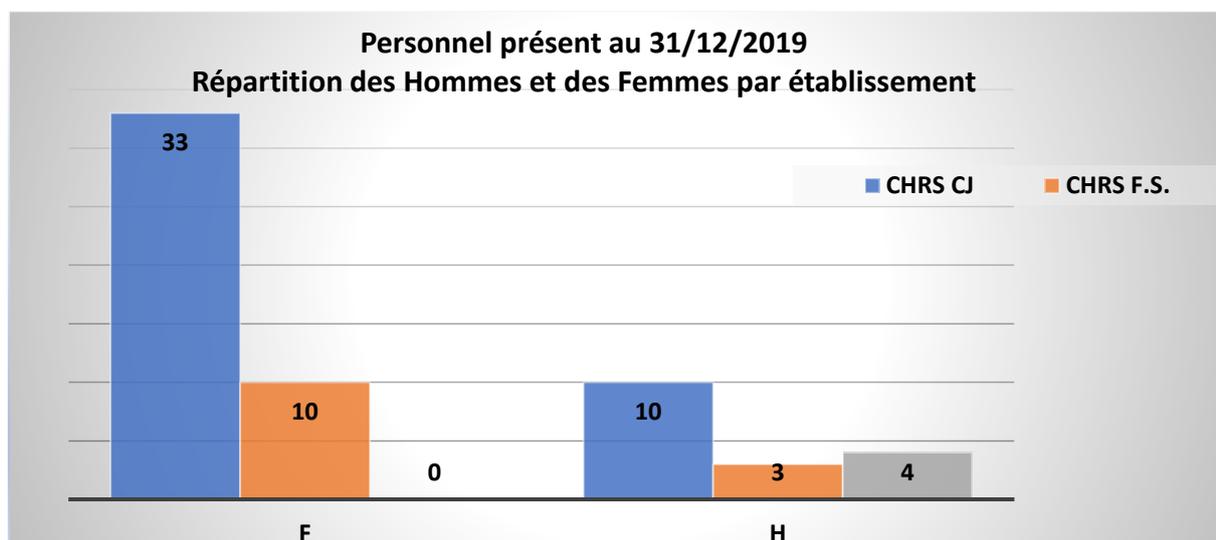
2018 : 58

2017 : 57

Le contrat CDD « contrat avenir » conclu en mars 2016 et qui se terminait en février 2019, a été converti en CDI temps plein.

### 2) Répartition des hommes et des femmes par établissement et par service

Etablissements et Services	SEXES		Total général
	F	H	
<b>CHRS CJ</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>43</b>
Administratif	5		5
Direction	1		1
Educatif	24		24
Psychologue	1	1	2
Maintenance Entretien	1	5	6
Equipe Veilleurs	1	4	5
<b>CHRS F.S.</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>13</b>
Administratif	2		2
Direction	1		1
Educatif	7	1	8
Psychologue		1	1
Maintenance Entretien		1	1
<b>PEREN/ANTEA</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Psychologue		4	4
<b>Total général</b>	<b>43,00</b>	<b>17,00</b>	<b>60,00</b>



### 3) Répartition du personnel par catégorie professionnelle (par personne)

Services	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
Administratif	5	2		7
Direction	1	1		2
Educatif	24	8		32
Psychologue	2	1	4	7
Maintenance Entretien	6	1		7
Equipe Veilleurs	5			5
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>60</b>

2018 : 58

### 4) Répartition du personnel par catégorie professionnelle (en ETP)

Services	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
Administratif	4,95	2,00		6,95
Direction	1,00	1,00		2,00
Educatif	23,56	7,50		31,06
Psychologue	1,70	0,75	3,81	6,26
Maintenance Entretien	5,57	1,00		6,57
Equipe Veilleurs	2,68			2,68
<b>Total général</b>	<b>39,45</b>	<b>12,25</b>	<b>3,81</b>	<b>55,51</b>

2018 :  
53.94

## 5) La moyenne d'âge

Services	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
Administratif	44,65	48,14		45,65
Direction	56,41	61,28		58,85
Educatif	35,22	43,95		38,13
Psychologue	44,99	48,99	51,48	49,24
Maintenance Entretien	58,49	59,10		58,59
Equipe Veilleurs	35,86			35,86
<b>Soit une moyenne d'âge en 2019</b>	<b>41,38</b>	<b>47,48</b>	<b>51,48</b>	<b>43,50</b>
<b>Soit une moyenne d'âge en 2018</b>	<b>39.49</b>	<b>45.93</b>	<b>47.64</b>	<b>41.50</b>

## 6) L'ancienneté (en année)

Services	ETABLISSEMENTS			Total général
	CHRS CJ	CHRS F.S.	PEREN/ANTEA	
Administratif	12,84	8,68		11,65
Direction	16,92	10,36		13,64
Educatif	3,86	12,16		5,94
Psychologue	5,75	19,33	9,00	9,55
Maintenance Entretien	8,98	15,76		9,95
Equipe Veilleurs	4,90			4,90
<b>Soit une ancienneté moyenne en 2019</b>	<b>6,13</b>	<b>12,31</b>	<b>9,00</b>	<b>7,66</b>
<b>Soit une moyenne d'âge en 2018</b>	<b>6.30</b>	<b>11.26</b>	<b>10.67</b>	<b>7.73</b>

**ASSOCIATION  
ARRETE 2019**
**ASSOCIATION  
ARRETE 2019**

DEPENSES	REALISE 2019	RECETTES	REALISE 2019
<b>60 ACHATS</b>	<b>270 784,24</b>	<b>706-708 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS</b>	<b>214 618,64</b>
Achat d'étude et prestat° de services	88 893,82		
Alimentation et boisson	1 011,07	Participation des hébergés	214 618,64
Eau, Gaz, Électricité, Energie	127 122,98	<b>731 PRODUIT DE LA TARIFICATION</b>	<b>2 282 864,00</b>
Fournitures d'entretien, petit equip.et de bureau et autres	35 283,51	DDCS - DOTATION GLOBALE+CNR	2 282 864,00
Fournitures d'hébergement	17 790,81	<b>74 SUBVENTION D'EXPLOITATIONS</b>	<b>1 727 607,98</b>
Fournitures d'activité	682,05	DDCS	1 292 980,00
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>925 290,40</b>	ACSE / CGET	15 000,00
Sorties - Divers cotisations - Abonnement	14 302,21	ARS	80 000,00
Loyers + charges	801 225,69	CONSEIL DEPARTEMENTALE	114 050,00
Location de matériel	16 034,55	FSL	97 240,00
Travaux d'entretien et de réparation	57 485,58	CAF	10 000,00
Primes d'assurances	32 138,11	CAF - ALT	86 661,72
Colloques et séminaires + évaluat°externe	4 104,26	ASP - CONTRATS AIDES	2 276,26
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>170 317,23</b>	COMMUNES	7 000,00
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	107 670,52	DRDF	20 000,00
Publicite/Publication/Relat° publique	9 564,33	ACSE TRIPARTITE	2 400,00
Transports liés aux activités	14,00		0,00
Déplacement , missions et réception	4 672,93		0,00
Frais postaux et télécommunication	24 724,00		0,00
Divers (prestat° inform.,blanchissage, frais bancaires, autres...)	23 671,45		0,00
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>190 934,35</b>		0,00
Impôts et Taxes sur rémunération	187 394,59		0,00
Autres impôts et taxes	3 539,76		0,00
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 407 348,76</b>		0,00
Remuneration du personnel	1 703 119,05		0,00
Charges sociales	704 229,71		0,00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 413,27</b>	<b>75 PRODUITS GEST. COURANTE</b>	<b>216,94</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>18,00</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 260,97</b>
Intérêts bancaires, agios	18,00	<b>77 QUOTE PART SUBV. VIREE SUR EXERCICE</b>	<b>6 838,65</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>107 117,70</b>	<b>78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>394 424,16</b>
Sur l'exercice en cours	107 117,70	Reprise sur amortissements	5 066,28
Sur les exercices antérieurs	0,00	Reprise Provision - fonds dédiés	389 357,88
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>510 156,49</b>	Reprise réserve de trésorerie	0,00
Amortissements	72 450,30		
Provisions - dépreciation de créances - Dotation Fonds dédiés	437 706,19	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>10 462,56</b>
Dotation réserve de trésorerie	0,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 599 380,44</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 641 293,90</b>
		<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>790,24</b>
		<b>RESULTAT</b>	<b>41 123,22</b>

Date : 15/05/2020

